



Plan de gestion 2019-2028

du site classé du Mont Gargan - puèg Gerjant
St Gilles Les Forêts (87)



Version finale – 11 mars 2019



Plan de gestion 2019-2028

**du site classé du Mont Gargan - puèg Gerjant
St Gilles Les Forêts (87)**

Photographies et illustrations :

Photo de couverture : *Christophe PEIN, OXALIS SCOP*

Toutes les photographies présentées dans le rapport ont été prises par les auteurs, et sont la propriété de ces derniers (sauf mentions contraires). Toute reproduction interdite sans l'accord des auteurs.

Ce rapport peut être cité comme suit :

C. LABORDE, J.JIMENEZ, F. WATTELLIER, 2019. Ré-actualisation du plan de gestion du Mont Gargan 2019-2028. OXALIS SCOP SA. 194 p.

Etude réalisée par :

- Cyril LABORDE (coordination, diagnostic écologique, rédaction)
- Juliana JIMENEZ et François WATTELLIER (étude paysagère et architecturale)



Table des matières

I. Préambule	9
II. Contexte général	12
A. Etape préliminaire : recherche documentaire et consultations	12
B. Milieu physique	13
C. Foncier	17
D. Politiques environnementales et paysagères de territoire	20
E. Contexte réglementaire	22
F. Usages, ressources et acteurs locaux	27
G. Historique du site et légendes	31
H. Infrastructures et équipements	32
I. Patrimoine architectural	36
J. Synthèse	37
III. Diagnostic écologique et paysager	38
A. Zone d'étude et dates de prospection	39
B. Lecture paysagère du site	40
C. Inventaire et cartographie des habitats naturels	61
D. Diagnostic floristique sur le site	84
E. Diagnostic faunistique sur le site	89
IV. Evaluation du précédent plan de gestion 1999-2017	100
A. Actions planifiées et niveau de réalisation	100
B. Evaluation de la gestion des milieux naturels mise en œuvre	107
V. Etat idéal, enjeux et objectifs sur le site	109
A. Approche de l'état idéal	109
B. Définition des enjeux sur le site	110
C. Définition des objectifs du plan de gestion	111
D. Usages et objectifs de gestion du site	112
VI. Mesures de gestion du site 2019-2028	114
A. Enjeu 1 - Entretenir le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »	115
B. Enjeu 2 - Préserver le patrimoine naturel et paysager	134
C. Enjeu 3 - Faire connaître le site	165
VII. Synthèse économique du plan de gestion 2019 – 2028	183
VIII. Tableau de bord de suivi du plan de gestion 2019 – 2028	184
IX. Bibliographie	185
X. Annexes	194
A. Annexe 1 – décret de classement du site	194
B. Annexe 2 – présentation du prestataire	196

Table des illustrations

Figure 1 : photographies des points de vues vers le Nord (en haut), l'Est (au milieu) et l'Ouest (en bas) du site du Mont Gargan (Sources : C. LABORDE, 2017)	10
Figure 2 : cartographie du site dans son environnement administratif.....	13
Figure 3 : photographies du réseau hydrographique du site, à gauche, une zone sur-piétinée, à droite, le vallon humide (Sources : C. LABORDE)	14
Figure 4 : cartographie du site dans son environnement géologique	16
Figure 5 : bilan du foncier sur le site (Sources : CD 87, 2017).....	18
Figure 6 : cartographie du foncier sur le site classé du Mont Gargan (Sources : CD 87, 2017).....	19
Figure 7 : cartographie des politiques environnementales territoriales sur le secteur du Mont Gargan	21
Figure 8 : cartographie des réglementations s'appliquant sur le site.....	22
Figure 9 : photographie d'espèce gibier, observé à proximité du site (Sources : C. LABORDE)	25
Figure 10 : photographie du périmètre rapproché du captage d'eau potable « Forêt haute » (Sources : C. LABORDE)	25
Figure 11 : photographies des panneaux réglementant la circulation motorisée sur le site.....	26
Figure 12 : photographies illustrant l'activité agricole sur le site (Sources : C. LABORDE).....	27
Figure 13 : point de vue paysager sur lequel on observe la coupe d'un alignement d'arbres sur le site (au centre, présent en 2010), et l'exploitation partielle d'un boisement (hors site) en arrière-plan (Sources : C. LABORDE)	28
Figure 14 : photographie de bois issu de l'entretien des lisières forestières sur la moitié Nord du site, transformé en bois énergie en 2017 (Sources : C. LABORDE).....	28
Figure 15 : ragondin observé sur le réseau hydrographique du site (Sources : C. LABORDE)	29
Figure 16 : photographie de la fête du 15 août 2017 au sommet du Mont Gargan (Sources : Jean LEPLANT, Centre France)	30
Figure 17 : carte postale ancienne avec vue sur la chapelle (années 60) et point de vue d'aujourd'hui (Sources : Philippe LEVESQUE - vente en ligne, C. LABORDE).....	31
Figure 18 : photographies des divers panneaux sur le site (Sources : C. LABORDE)	34
Figure 19 : photographie du « parking » secondaire, à l'Est du site (Sources : C. LABORDE).....	34
Figure 20 : cartographie des équipements et usages liés sur le site.....	35
Figure 21 : la chapelle au sommet du Mont Gargan (Sources : en haut, J. JIMENEZ, en bas, Dragonfly, marque d'Oxalis).....	36
Figure 22 : l'intérieur de la Chapelle (Sources : J. JIMENEZ)	37
Figure 23 : vue sur les hêtres tortueux de l'Allée des Hêtres (Sources : C. LABORDE)	38
Figure 24 : tableau récapitulatif des prospections réalisées en 2017	39
Figure 25 : le hameau de la forêt-Haute au milieu de ses prairies maillées de haies et d'arbres isolés (Sources : J. JIMENEZ)	40
Figure 26 : vallon humide sur le Mont Gargan, affluent de la Combade (Sources : J. JIMENEZ).....	41
Figure 27 : espace ouvert des landes au sommet du Mont Gargan (Sources : J. JIMENEZ).....	41
Figure 28 : carte postale ancienne de Saint Gilles La Foret – 1950 – (Source : Archives départementales de la Haute Vienne).....	42
Figure 29 : carte postale ancienne du Mont Gargan – 1950 – (Source : Archives départementales de la Haute Vienne).....	42
Figure 30 : photo du sommet vu d'avion de JL Deredempt – 1990 – (Source : PDG 2009) et vue de drone (Sources : C. LABORDE, 2017) illustrant la fermeture progressive du flanc Est du site...	43
Figure 31 : photo aérienne du Mont Gargan (Sources : C. LABORDE).....	44
Figure 32 : perceptions de la chapelle depuis le Nord du site en direction Sud-Ouest (Sources : J. JIMENEZ).....	45
Figure 33 : cartographie des entités paysagères sur le Mont Gargan	46
Figure 34 : vue sur la spectaculaire Allée des Hêtres par temps dégagé (Sources : J. JIMENEZ)	47
Figure 35 : vue sur la spectaculaire Allée des Hêtres par temps brumeux (Sources : C. LABORDE) .	47
Figure 36 : Vues sur un belvédère ouvert et jardiné dans une ambiance de parc (Sources : J. JIMENEZ).....	48
Figure 37 : vues vers le Nord, et vers le Sud, depuis la lande (Sources : C. LABORDE)	49

Figure 38 : vues de divers cheminements sur le site et aux alentours (Sources : J. JIMENEZ).....	49
Figure 39 : points de vue secondaires depuis les pistes (Sources : J. JIMENEZ)	50
Figure 40 : vues sur diverses infrastructures sans cohérence globale (Sources : J. JIMENEZ).....	50
Figure 41 : vues sur quelques éléments de signalétiques (Sources : J. JIMENEZ).....	50
Figure 42 : vues sur la signalétique d'entrée de site (Sources : J. JIMENEZ)	51
Figure 43 : peu de bancs sur le site, mais judicieusement disposés (Sources : J. JIMENEZ).....	51
Figure 44 : comparaison paysagère du site vu de Forêt-Haute (Sources : Archives départementales de la Haute Vienne et J. JIMENEZ).....	51
Figure 45 : vue sur le parking « sauvage », un point noir paysager (Sources : C. LABORDE)	52
Figure 46 : carte postale ancienne recolorisée illustrant la gestion pastorale passée (Sources : M. Couegnas).....	53
Figure 47 : photographies aériennes du site de 1950-1977-1989-1999-2010-2014 (Sources : IGN) et 2017 (Sources : Google ©, 2017).....	60
Figure 48 : cartographie des relevés phytosociologiques.....	62
Figure 49 : tableau des relevés phytosociologiques effectués en milieux ouverts	63
Figure 50 : tableau des relevés phytosociologiques effectués en milieux fermés	64
Figure 51 : photographie de l'allée des Hêtres (à gauche) et d'une autre hêtraie chênaie du site à droite (Sources : C. LABORDE).....	65
Figure 52 : photographie de la chênaie acidiphile (Sources : C. LABORDE).....	66
Figure 53 : photographie de la chênaie acidiphile, sylvofaciès à châtaigniers (Sources : C. LABORDE)	67
Figure 54 : photographie de la saulaie (Sources : C. LABORDE).....	68
Figure 55 : photographie d'une haie sur le site (Sources : C. LABORDE).....	69
Figure 56 : photographie du boisement humide acidiphile à bouleaux (Sources : C. LABORDE)	70
Figure 57 : photographie d'un fourré à noisetiers – photo non prise sur le site (Sources : C. LABORDE).....	71
Figure 58 : photographie d'un fourré à Bourdaine (Sources : C. LABORDE)	72
Figure 59 : photographie d'une lande à bruyères (Sources : C. LABORDE)	73
Figure 60 : photographie d'une lande à bruyère avec voile de fougères (Sources : C. LABORDE)	74
Figure 61 : photographie de la pelouse acidiphile (Sources : C. LABORDE).....	75
Figure 62 : photographie de la prairie de fauche (pâturée) sub-montagnarde (à gauche) (Sources : C. LABORDE).....	76
Figure 63 : photographie du bas-marais acidiphile atlantique (Sources : C. LABORDE).....	77
Figure 64 : photographies des habitats naturels et semi-naturels de moindre valeur patrimoniale (Sources : C. LABORDE).....	78
Figure 65 : cartographie des habitats naturels sur le Mont Gargan – symbologie simplifiée.....	80
Figure 66 : tableau récapitulatif des habitats naturels et semi naturels observés sur le site et de leur évaluation patrimoniale	82
Figure 67 : cartographie des habitats naturels et de leur valeur patrimoniale	83
Figure 68 : tableau récapitulatif des espèces végétales remarquables observées sur le site	85
Figure 69 : photographies de quelques espèces remarquables observées sur le site (Sources : C. LABORDE sauf mention contraire).....	86
Figure 70 : cartographie des espèces végétales remarquables observées sur le site.....	87
Figure 71 : évaluation patrimoniale et évolution des stations d'espèces végétales remarquables observées sur le site depuis 1998.....	88
Figure 72 : fossé en bord de RD 39 partiellement remblayé défavorable au Polystic des Montagnes (Sources : C. LABORDE).....	88
Figure 73 : cartographie des protocoles spécifiques mis en œuvre pour inventorier la faune du site ...	91
Figure 74 : résultats des points d'écoute ornithologiques réalisés sur le site	92
Figure 75 : résultats des suivis herpétologiques par plaque de thermorégulation	94
Figure 76 : résultats des pièges photographiques mis en place sur le site (Sources : C. LABORDE)..	96
Figure 77 : cartographie des espèces animales remarquables observées sur le site	97
Figure 78 : évaluation patrimoniale de la faune connue sur le site	99

Figure 79 : photographie d'une lande entretenue par débroussaillage (au second plan) avec point de vue sur la chapelle obstrué par la lisière (au premier plan), vue depuis le chemin (Sources : C. LABORDE).....	101
Figure 80 : aménagement de boîtes à « fiches » et zoom sur le livret du sentier de découverte.....	102
Figure 81 : photographies de la chapelle en phase restauration (Sources : Dragonfly, marque d'OXALIS), et vue sur la cloche et la plaque d'information à l'intérieur de cette dernière (Sources : C. LABORDE).....	102
Figure 82 : photographies de divers cheminements sur le site (Sources : C. LABORDE).....	103
Figure 83 : photographies de l'ancienne tourbière, avec présence d'espèces hygrophiles (laîches, Molinie) (Sources : C. LABORDE).....	103
Figure 84 : tableau récapitulatif d'évaluation du précédent plan de gestion (en rouge, actions réalisées dans le PDG initial, en bleu, en dehors).....	105
Figure 85 : investissement prévisionnel et réalisation du plan de gestion 2009-2017.....	106
Figure 86 : tableau comparatif des cartographies 2008 et 2017 des habitats naturels.....	107
Figure 87 : carte postale ancienne offrant un aperçu de « l'état idéal » (Sources : M. Couegnag).....	109
Figure 88 : tableau récapitulatif des objectifs retenus pour le plan de gestion.....	112
Figure 89 : tableau croisé des usages et objectifs de gestion sur le site.....	113
Figure 90 : synthèse économique du plan de gestion.....	183
Figure 91 : tableau de bord prévisionnel du plan de gestion 2019-2028.....	184

I. Préambule

Situé sur le canton d'Eymoutiers en limite sud-est de la Haute-Vienne, le Mont Gargan culmine à 731 mètres et offre un panorama remarquable sur le plateau de Millevaches et le massif des Monédières. La Briance y prend sa source. Il marque la séparation entre les bassins de la Loire et de la Dordogne.

Propriété du Département de la Haute-Vienne et des habitants du hameau de Forêt Haute (commune de Saint Gilles les Forêts), le site présente un fort intérêt culturel, historique, paysager et naturel: vestiges religieux du XIXème siècle, allée de hêtres centenaires, point de vue, landes à bruyère...

Le Mont Gargan avec ses 731 m est un des points culminants de la Haute-Vienne. C'est un site majeur de la Haute-Vienne, avec une histoire culturelle forte :

- **Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours** qui a été érigée entre 1868 et 1871 de style néo-gothique,
- **Lieu de résistance** lors de la Seconde guerre mondiale, avec entre autres des combats qui ont opposé, en juillet 1944, les Francs-tireurs et partisans (FTP) de Georges Guingouin à une importante force allemande épaulée par la Milice française. C'est un **lieu de Mémoire du Département** (Pierre de mémoire, Trois stèles),
- La Fontaine du Buisson Blanc.

Au sommet de cette colline on découvre un **des plus vastes panoramas à 360° du Limousin**, d'où l'on peut observer Limoges, les Monédières, vers l'est le Plateau de Millevaches et par temps clair la chaîne des Puys et les Monts du Cantal.



Figure 1 : photographies des points de vues vers le Nord (en haut), l'Est (au milieu) et l'Ouest (en bas) du site du Mont Gargan (Sources : C. LABORDE, 2017)

Le sommet est occupé principalement par une pelouse acidiphile et des landes à bruyère. Par endroits, sur le versant nord à la faveur de quelques suintements on peut découvrir une flore hygrophile et turficole.

Au plan botanique, le site est connu depuis très longtemps pour ses landes à bruyères qui disparaissent peu à peu sous les arbustes à forte dynamique comme la bourdaine et les genêts.

Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, le Mont Gargan a fait l'objet d'un classement national au titre des monuments naturels et des sites par décret en conseil d'Etat, le 8 décembre 1983 pour une superficie de 65 ha. Il est par ailleurs intégré au réseau des espaces nature et découverte du Département de la Haute-Vienne et constitue un site d'intérêt paysager du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

L'aménagement et la gestion du Mont Gargan s'est appuyée de 1998 à 2003 sur un plan de gestion rédigé par le CEN Limousin, validé par le Ministère de l'environnement et la Commission départementale des sites. Etabli pour une période de 5 ans (1998-2003), des actions courantes de gestion ont été menées après 2003 sur le site : entretien courant, restauration de la lande, travaux sur la chapelle et ce jusqu'en 2008.

Un nouveau plan de gestion pour la période 2009-2013 (réalisé par Symbiose Environnement) a été adopté par l'Assemblée départementale le 23 octobre 2009 et validé le 4 juin 2010 en commission des sites.

Constitué de 18 actions pour un coût global de 197 000 €, ce document visait la réalisation d'objectifs concernant la maîtrise foncière du site, la restauration et l'entretien des milieux naturels, la gestion de l'allée des hêtres, la création d'un sentier d'interprétation ou encore l'entretien de la chapelle.

Le présent document dresse un bilan des actions qui ont été engagées et établit ainsi un nouveau plan de gestion sur 10 ans pour la période 2019-2028, constitué :

- **du diagnostic** (milieux, faune-flore, socio-économie, usages, étude paysagère, expertise forestière « allée des hêtres »),
- **de l'évaluation** du plan de gestion précédent, en lien avec les actions mises en œuvre
- **de la définition des objectifs** (concertation, enjeux globaux, objectifs idéaux),
- **du plan de gestion et d'aménagement réactualisé** du site (investissement et fonctionnement).

Sur le Mont Gargan, les principaux enjeux sont :

- Le maintien et la valorisation des patrimoines (paysagers, culturels, naturels...),
- La valorisation des usages, agropastoraux en particulier et donc des landes,
- La préservation / le retour des espèces emblématiques du site.

II. Contexte général

A. Etape préliminaire : recherche documentaire et consultations

La phase de recherche bibliographique permet de récolter les informations publiées sur l'aire d'étude. Il s'agit d'interpréter des sources bibliographiques classiques : base de données chloris ©, Faune Limousin ©, atlas de répartition nationaux et régionaux, ouvrages de référence, cartes de végétation, périodiques spécialisés, études, thèses, mémoires, précédents plans de gestion, etc...

Les dossiers disponibles auprès des collectivités territoriales, locales et services de l'Etat ont également été recherchés et consultés.

Complément indispensable à la recherche bibliographique, **les consultations** fournissent des informations souvent **inédites ou peu diffusées**. Elles permettent en même temps de recueillir les premières réactions à l'annonce d'un projet, d'identifier les différentes activités en présence et leurs conflits d'usage, de mettre en confiance les différents acteurs du site.

Afin de recueillir ces informations nous avons consulté les gestionnaires, les propriétaires et les utilisateurs du site, à savoir :

- Conseil Départemental de la Haute-Vienne (Service environnement),
- Conseil Départemental de la Haute-Vienne (Services communication et tourisme),
- Commune de St Gilles Les Forêts (Madame PENICAUD, Mairesse),
- Le Relais Infos Service de Bujaleuf (Monsieur Cédric BESSON, qui est intervenu de 2010 à 2016 sur la gestion des milieux naturels, Monsieur TERRADE et Monsieur REY)
- Richard GENTET, inspecteur des Sites (DREAL Limousin),
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Monts et Barrages (PETR),
- Jean Loup DEREREMPT, de l'association les Amis du Mont Gargan,
- M. COUEGNAS, exploitant agricole sur le site (SCEA),
- Monsieur MONTAUDON, du Musée de la Résistance de Peyrat le Château,
- Madame MONTAUDON, de l'ANACR,
- La SEPOL (Monsieur NAUDON),
- Le CBN Massif Central (Monsieur CHABROL),
- Office de Tourisme Briançonnais-Combadène.

Notons également que lors des visites de terrain, nous avons systématiquement échangé avec le public présent, afin de percevoir leur ressenti et d'entrevoir des pistes d'amélioration du site.

B. Milieu physique

1. Localisation du site

Le Mont Gargan culmine à 731 mètres et est situé sur la commune de Saint-Gilles-les-Forêts, en limite des communes de Sussac, La Croisille sur Briançonne et Surdoux. La zone d'étude correspond au périmètre du site classé du Mont Gargan (décret du 8 décembre 1983), soit une surface de 66.3 hectares.

Pour l'étude paysagère, nous avons analysé le grand paysage sur environ 1500 ha autour du site.

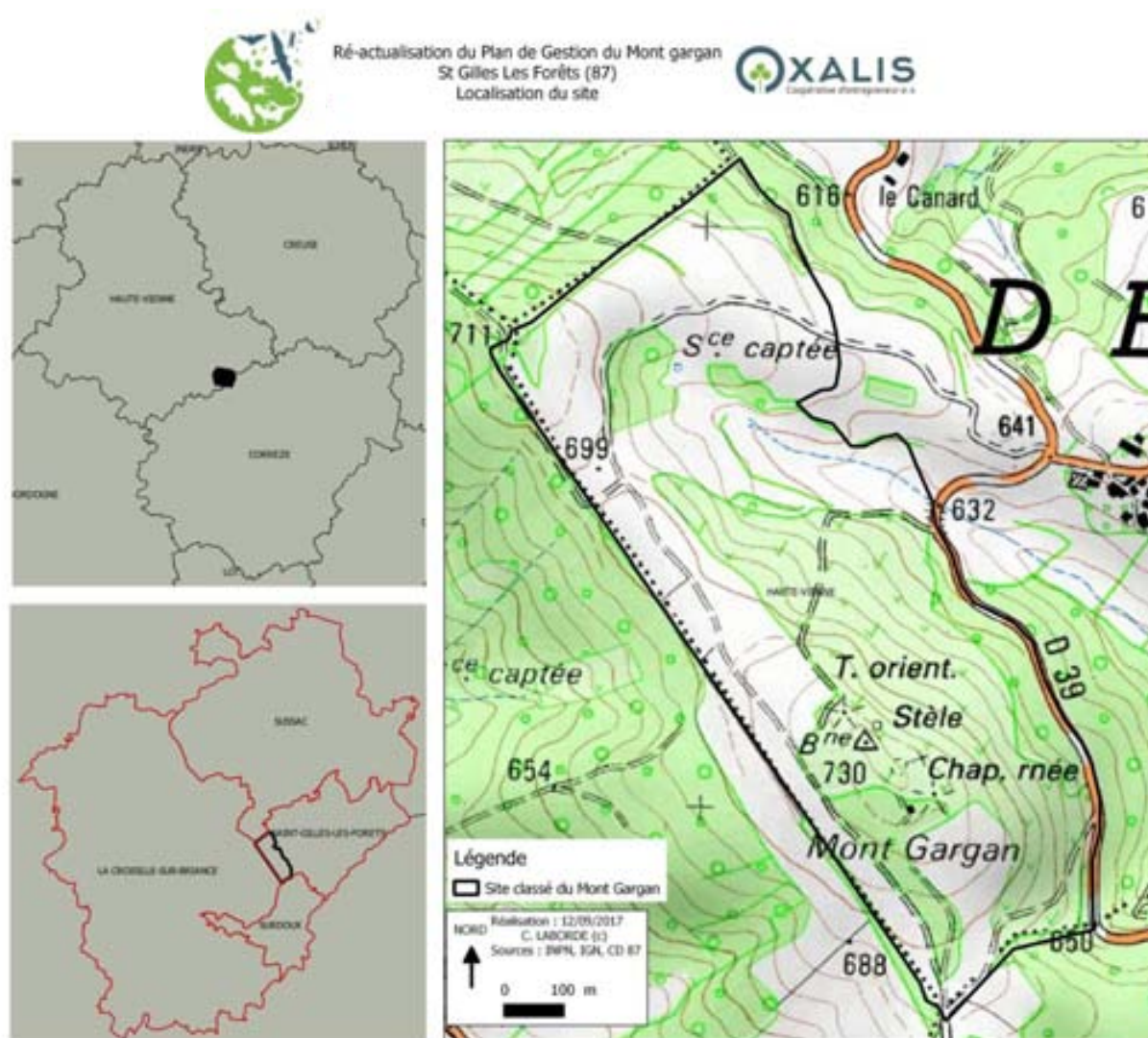


Figure 2 : cartographie du site dans son environnement administratif

2. Climat

Le site du Mont Gargan est situé dans une zone de transition entre climat montagnard et océanique. Le secteur montagnard à l'Est est constitué des portes du Plateau de Millevaches (contrefort du Massif Central), où les précipitations sont importantes et le climat froid. Au sud du site, s'étendent les Monédières avec un climat similaire à la montagne limousine. A l'ouest, la zone des plateaux descend progressivement sur la Charente, au climat d'influence océanique, doux avec toujours des précipitations importantes.

3. Hydrographie

Le site est un point culminant constitué d'un bouton de landes et de boisements principalement mésophiles et xérophiles. Un ruisseau qui prend sa source dans un boisement au Nord du site, parcourt le site vers l'Est (Source captée) dans une prairie humide.



Figure 3 : photographies du réseau hydrographique du site, à gauche, une zone sur-piétinée, à droite, le vallon humide (Sources : C. LABORDE)

Une zone plus fraîche est également présente en bordure du cheminement, où s'est développé un boisement de bouleau. Une tourbière y était présente en 1999 (CEN, 1999) mais celle-ci a totalement disparu.

Enfin, l'alimentation de la fontaine située en contrebas de la chapelle sur le versant Est n'est pas permanente (assèchement constaté de mi-juillet à début septembre en 2017). Le sous-sol du site est par ailleurs exploité avec trois captages qui fournissent de l'eau à la commune de Saint-Gilles-les-Forêts.

4. Géologie et morphologie

Le site du Mont Gargan repose sur des roches métamorphiques à micaschistes riches en biotite et sillimanite pour la partie sommitale et de roches à micaschistes riches en muscovite, orthose et grenat / staurodite, pour les secteurs exposés au Nord et à l'Est du site.

Le fond du vallon au nord-est quant à lui recouvert de colluvions et d'alluvions plus récentes datant de l'holocène.

Ces roches font partie de l'unité micaschisteuse de Saint-Gilles-les-Forêts composée de diverses sortes de métapélites souvent hyperalumineuses et dont l'âge est incertain (BRGM, 2008).

Les micaschistes de l'Unité de Saint-Gilles-les-Forêts « sont dans les grandes lignes architecturés en une vaste antiforme dont l'axe, dirigé au Sud-Ouest dans la partie nord, présente une brusque virgation vers le Sud-Est avant l'ennoyage de la structure sous les gneiss; dans le détail, l'agencement des assises est complexe et la discordance de la foliation sur la litho stratigraphie fréquente. » (BRGM, 2008).

A noter que « toutes les formations métamorphiques sont par ailleurs découpées en multiples panneaux par de très nombreuses fractures dont la grande majorité est orientée Nord-Est ».

Ce caractère pourrait ainsi expliquer la présence des sources qui surgissent sur les pentes du site d'étude.

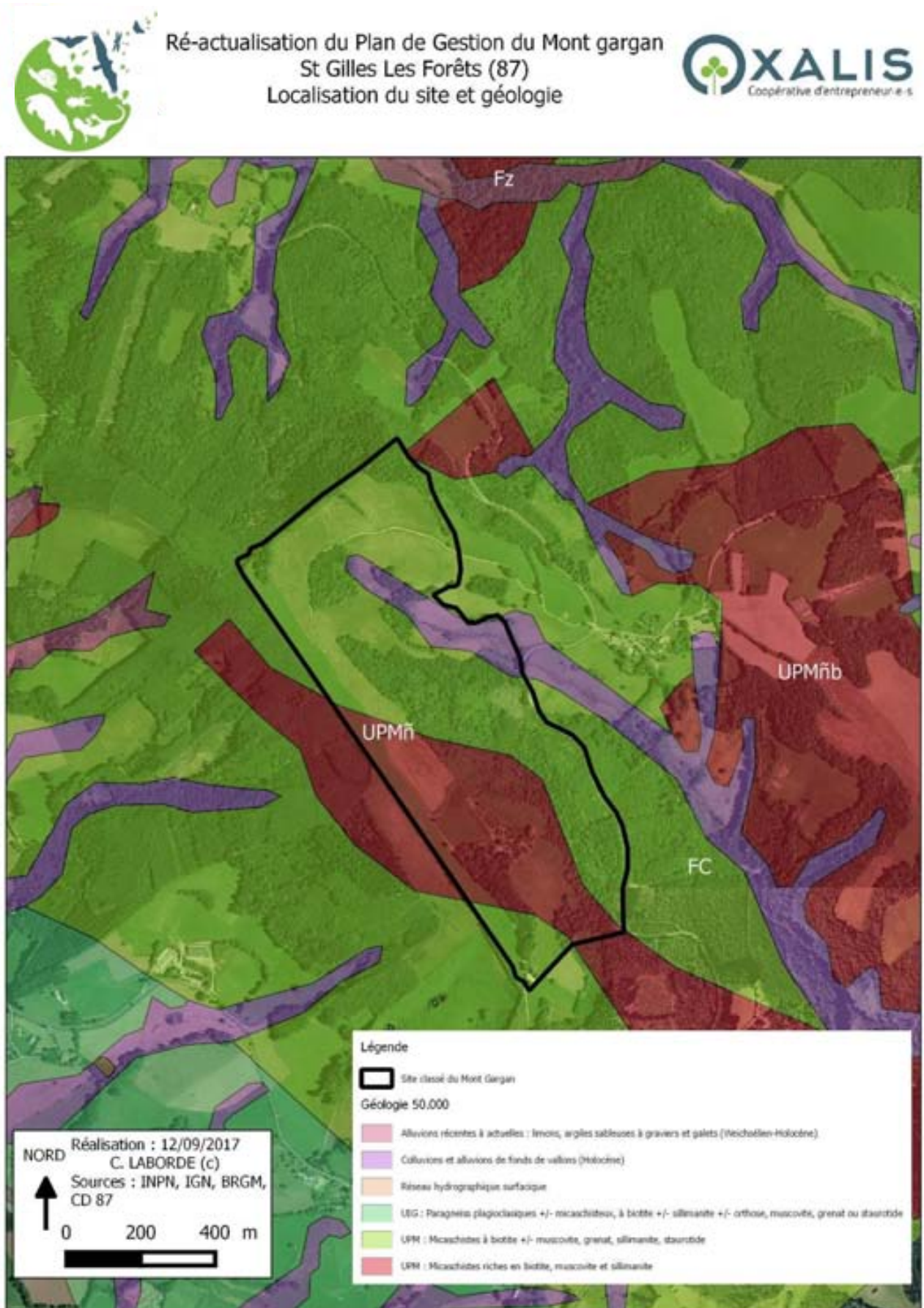


Figure 4 : cartographie du site dans son environnement géologique

5. Pédologie

Sur le secteur du Mont Gargan, l'Atlas du Limousin donne comme sols potentiels :

- sols tourbeux,
- sols humifères à gley plus ou moins tourbeux,
- rankers cryptopodzolique,
- sol ocre podzolique,
- sol brun acide humifère,
- sol brun acide épais.

Les sols bruns, qui se sont développés durant l'holocène sous couvert forestier, constituent la base des sols de versants sur ce secteur. Malgré leur acidité, leur structure grumeleuse due à la présence d'agrégats argilo-ferreux-humiques confère à ces sols de bonnes capacités de rétention en eau sans pour autant les rendre hydromorphes.

En fonction de la nature lithologique du sous-sol, de leur localisation topographique ou de leur histoire agronomique, ces sols peuvent avoir été remplacés par des rankers et des sols ocres podzoliques ou avoir évolué vers ces types de sol.

Les premiers sont des sols peu différenciés qui reposent directement sur la roche mère (généralement siliceuse). Leur teneur en matière organique est élevée et contribue à leur donner une couleur brun noir typique.

Les seconds sont les plus représentés sur le Mont Gargan. A l'inverse des rankers, ils sont nettement stratifiés, avec un horizon superficiel organique noir, un horizon fortement appauvri en matière organique et en colloïdes et un horizon inférieur enrichi par l'accumulation de composés organiques et minéraux fins.

Dans les secteurs humides du fond de vallon et des secteurs de sources se sont développés des sols hydromorphes qui vont des sols minéralisés argileux (gley), aux sols dominés par une composante organique saturée en eau (tourbe).

C. Foncier

La superficie totale des parcelles comprises totalement ou en partie dans le site classé est de 63.3 ha, incluant :

- un peu plus de 10 ha (10.35 ha) en propriété privée (5 propriétaires) et concernant essentiellement des boisements et prairies,
- un demi-hectare communal (0.46 ha) correspondant à la zone de captage au niveau de la D39,
- plus de 53 ha (53.87 ha) en sectionnal dont une quinzaine d'hectares (15,23 ha sont loués au Département de la Haute-Vienne),
- près de 4ha (3.84 ha) en propriété du Département de la Haute-Vienne et correspondant à la chapelle et ses abords.

Le sectionnal du Mont Gargan est un bien des habitants de Forêt-Haute, chaque exploitant ayant un droit d'exploiter (il reste un exploitant en 2017). Le sectionnal est attribué en conseil municipal. Pour le Mont Gargan, il est en partie attribué à l'exploitant encore en activité (via un bail) et en partie au Département de la Haute-Vienne.

Le Département est donc gestionnaire d'environ 30 % de la surface totale du site (19.07 ha).

N° de parcelle	Surface en ha	Propriétaire
649	3,837	CD87
647	13,928	Sectionnal loué au CD87
645	1,307	Sectionnal loué au CD87
669	25,735	Sectionnal non loué
646	4,897	Sectionnal non loué
670	8,004	Sectionnal non loué
4	0,284	David COUEGNAS
668	1,024	Edmond CHAMPSEIX
67	0,363	Gilberte TOUVINIER
69	0,402	Jeanne JEANDILLOU
85	0,152	Jeanne JEANDILLOU
81	0,145	Jeanne JEANDILLOU
79	0,909	Jeanne JEANDILLOU
2	0,959	Jeanne JEANDILLOU
666	0,051	Jeanne JEANDILLOU
667	0,104	Jeanne JEANDILLOU
662	0,125	Jeanne JEANDILLOU
665	0,478	Jeanne JEANDILLOU
1	0,341	JJ COUEGNAS
80	0,247	JJ COUEGNAS
86	0,175	JJ COUEGNAS
617	2,799	JJ COUEGNAS
71	0,345	JJ COUEGNAS
76	0,102	JJ COUEGNAS
83	0,661	JJ COUEGNAS
82	0,494	JJ COUEGNAS
84	0,202	JJ COUEGNAS

Figure 5 : bilan du foncier sur le site (Sources : CD 87, 2017)



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Cartographie du foncier

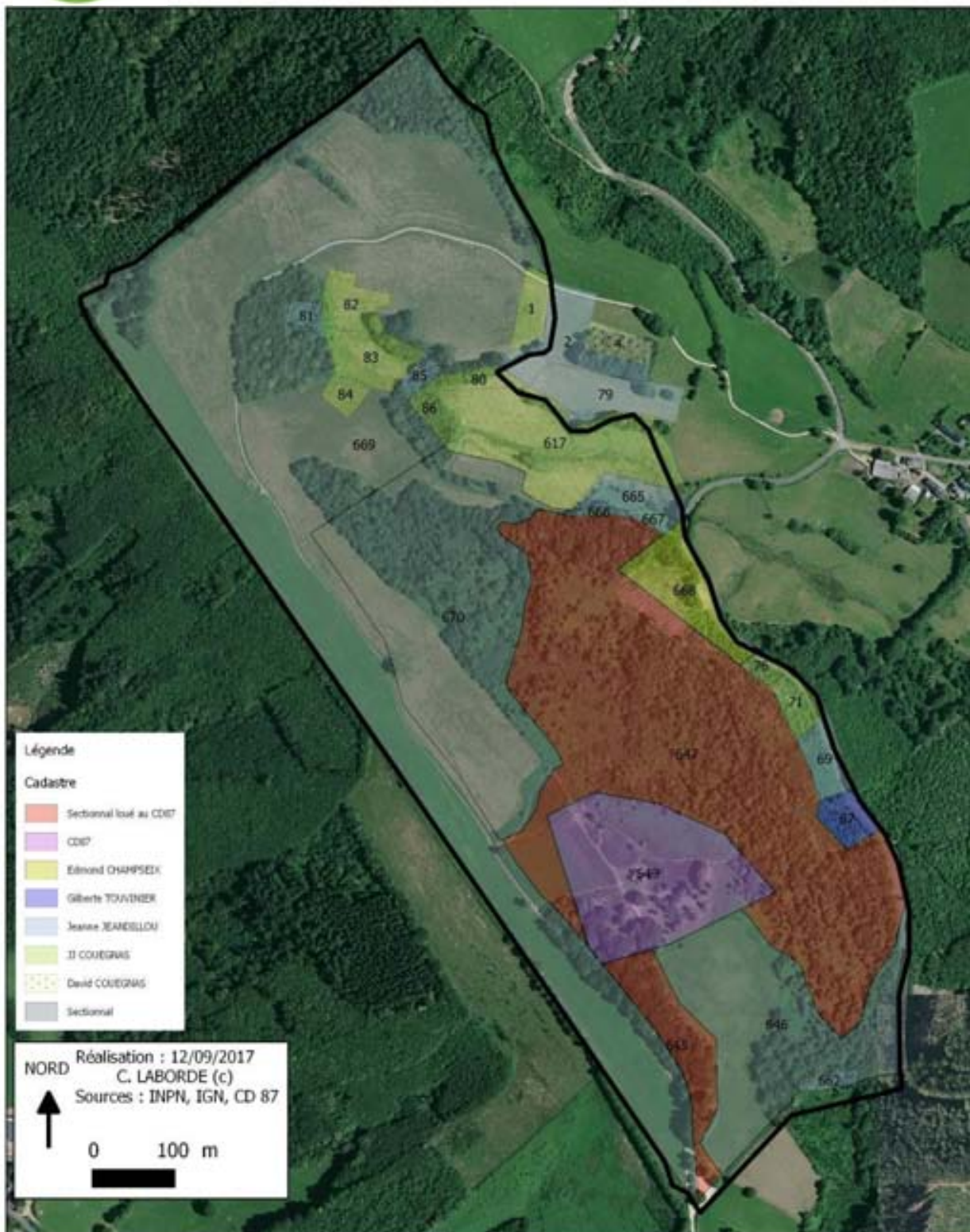


Figure 6 : cartographie du foncier sur le site classé du Mont Gargan (Sources : CD 87, 2017)

D. Politiques environnementales et paysagères de territoire

Le site du Mont Gargan est intégré au sein de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Haute-Vienne. Le Département est propriétaire d'une partie du site et locataire d'une autre partie dans le cadre d'un bail avec la commune de Saint- Gilles-les-Forêts.



La commune de Saint-Gilles-les-Forêts fait partie de la Communauté de Communes Briance-Combade. Cette dernière détient entre autres les compétences « collecte des déchets » et « tourisme ». Ces deux domaines concernent directement le site, particulièrement le deuxième avec l'organisation de différents circuits de randonnée qui passent par le Mont Gargan.

La Communauté de Communes est intégrée au sein du Syndicat Mixte de Monts et Barrages. Ce dernier a notamment fait réaliser une charte architecturale et paysagère qui est consultable auprès des services du Pays d'Art et d'Histoire.



Le Mont Gargan est par ailleurs localisé au sein du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Actuellement en phase finale de révision de charte, le nouveau projet de territoire inclut le Mont Gargan dans un Site d'Intérêt Ecologique et Paysager, beaucoup plus vaste que le Site d'intérêt Paysager tel qu'il était défini dans la charte précédente.

Enfin le Mont Gargan est inclus dans le périmètre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Sources en Action », animé par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de La Vienne et le PNR de Millevaches en Limousin qui a pour objet l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et des zones humides.





Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Politiques environnementales territoriales

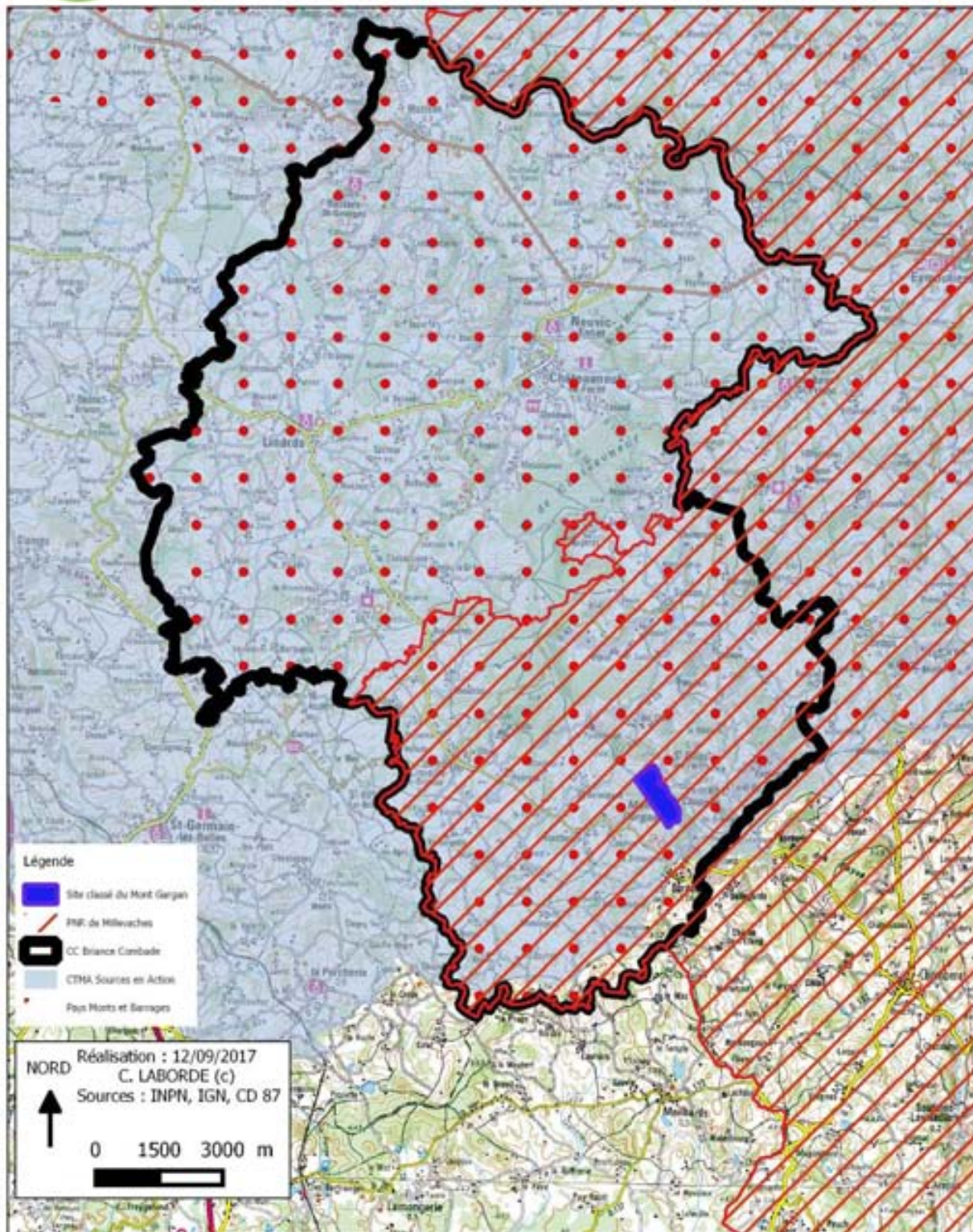


Figure 7 : cartographie des politiques environnementales territoriales sur le secteur du Mont Gargan

E. Contexte réglementaire



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Réglementations sur le site

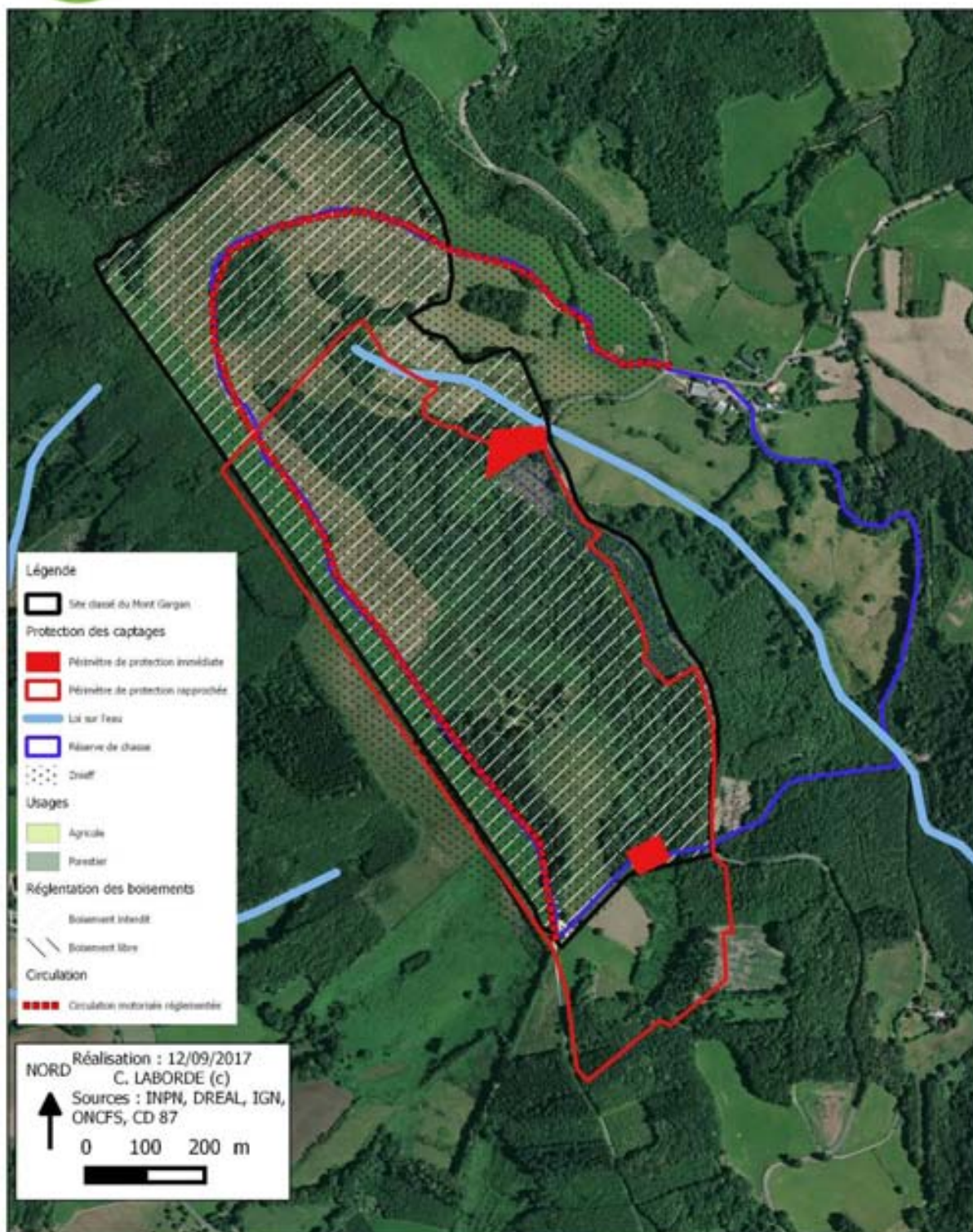


Figure 8 : cartographie des réglementations s'appliquant sur le site

1. Site classé

Propriété du Département de la Haute-Vienne et des habitants du hameau de Forêt Haute situé sur la commune de Saint-Gilles-les-Forêts, le Mont Gargan est classé au titre des « monuments et sites naturels » depuis 1983. A ce titre, en site classé, toute **modification de l'état ou de l'aspect du site** est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.



Les travaux de coupes, de défrichements, ou encore de modification / d'intervention sur le patrimoine bâti sont ainsi soumis à autorisation spéciale avant toute intervention.

2. Règlementation des boisements

Dans le but de préserver l'activité agricole, une réglementation des boisements s'applique également sur le secteur, élaborée par le Département.

Les quatre communes concernées autour du Mont Gargan possèdent une réglementation. Cette réglementation, basée sur des zonages particuliers, précise :

- une zone où le boisement est libre,
- une zone où le boisement est réglementé,
- une zone où le boisement est interdit.

Seuls le reboisement des parcelles à l'Est du site sont possibles. Plus de 95 % du site du Mont Gargan est en zone de boisement interdit.

3. PNR de Millevaches en Limousin

Le site du Mont Gargan étant situé sur le PNR de Millevaches en Limousin. Un Parc Naturel Régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

A la différence du Parc National qui possède une réglementation spécifique propre à sa zone centrale avec des pouvoirs de police, le parc naturel régional ne peut sanctionner contre toute infraction. Son action relève en effet prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire.



Cependant, il se doit d'instaurer une réglementation sur deux aspects : les sports motorisés (avec un plan annexé à la Charte) et la publicité (interdiction des pré-enseignes et publicités partout sauf si un règlement local de publicité l'autorise).

4. Inscription à l'inventaire ZNIEFF

Le secteur incluant le Mont Gargan est inscrit à l'inventaire ZNIEFF (n°102 ; n° SPN 740002778) sur une surface de 82 ha sur les communes de Saint-Gilles-les-Forêts et La Croisille-sur-Briance.

Cette inscription repose sur la présence d'espèces protégées et/ou remarquables et de milieux remarquables, notamment les landes.

La présence d'une ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire, mais elle doit être prise en compte dans de nombreux projets soumis à réglementation particulière (urbanisme, étude d'impact, d'incidence...).



La ZNIEFF du Mont Gargan est une colline d'où l'on découvre un vaste panorama. Le sommet est occupé principalement par une pelouse acidiphile et des landes à bruyère. Par endroit sur le versant nord à la faveur de quelques suintements on peut découvrir une flore hygrophile et turficole.

Concernant les milieux naturels, le site est connu depuis très longtemps pour ses landes à bruyères qui disparaissent peu à peu sous les arbustes à forte dynamique comme la bourdaine par exemple.

Au plan botanique, plusieurs espèces méritent d'être signalées :

- *Cystopteris fragilis* : fougère d'affinité montagnarde, protégée en Limousin, elle est à rechercher sur les rochers siliceux et ombragés.
- *Oreopteris limbosperma* : fougère protégée en Haute-Vienne, qui affectionne les lieux humides et frais de l'étage montagnard.
- *Phegopteris connectilis* : fougère protégée qui fréquente les couverts forestiers frais et humides. L'espèce est protégée en Haute-Vienne.
- *Arnica montana* : espèce de la famille des Astéracées que l'on trouve dans les prairies maigres et landes acidiphiles. C'est également une espèce d'affinité montagnarde.
- *Narthecium ossifragum* : espèce peu commune à répartition plutôt atlantique qui affectionne les milieux tourbeux. L'espèce est présente dans les microtourbières du versant nord du Mont Gargan.

Au plan faunistique, on retrouve au moins chez les invertébrés des espèces à affinité montagnarde comme le Moiré des fétuques (*Erebia meolans*). Chez les vertébrés, c'est parmi les oiseaux qu'il faut rechercher les éléments les plus intéressants comme l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus caprimulgus*) ou le Busard St-Martin (*Circus cyaneus*). Ces deux espèces sont particulièrement dépendantes des zones ouvertes et relativement calmes.

Signalons une espèce de plantes rare et non revue depuis plus de 10 ans sur le site : le Lycopode à massues (*Lycopodium clavatum*, protégé en Limousin). L'enfrichement du site serait responsable de sa disparition. Il se peut que la plante persiste encore sur le site car les prospections dans les anciennes landes enfrichées ne sont guère aisées.

5. Réserve de chasse

Une majeure partie du site est en réserve de chasse (ACCA de Saint-Gilles-les-Forêts). Seule la parcelle cultivée à l'ouest et au Nord du site n'est pas en réserve. Ainsi, aucune action de chasse ne peut être entreprise sur le site dans l'intérêt de la conservation générale du gibier et de la faune sauvage, mais aussi des activités touristiques liées au Mont Gargan.



Figure 9 : photographie d'espèce gibier, observé à proximité du site (Sources : C. LABORDE)

6. Protection de captage

Deux captages sont présents sur le périmètre du site classé. Le premier, « Mont Gargan n° 2 » est situé au Sud du site (périmètre de protection immédiate en limite de la parcelle 646) et le second au nord, « Forêt Haute n°2 » (périmètre de protection immédiate correspondant à la parcelle 618).

Les deux captages ont chacun un périmètre de protection rapproché qui se complètent et couvrent une grande partie du site de sa limite Sud vers le Nord au droit de la parcelle 86.



Figure 10 : photographie du périmètre rapproché du captage d'eau potable « Forêt haute » (Sources : C. LABORDE)

Le règlement de ces périmètres interdit certaines activités, notamment :

- la création de point d'eau et toute modification de l'écoulement des eaux souterraines et superficielles à l'exception des aménagements qui permettront de diriger les eaux de ruissellement vers l'aval du captage,
- la suppression des haies et des talus,
- l'utilisation de produits phytosanitaires,
- l'utilisation de désherbants,
- le stockage prolongé de bois exploité,
- le défrichage des terrains boisés (changement de la nature des terrains),
- le dessouchage, le stockage et l'enfouissement de souches,
- l'affouragement permanent ou occasionnel du bétail,
- l'installation d'abreuvoirs fixes ou mobiles,

Cette réglementation contraint fortement la possibilité d'un pâturage itinérant visant à gérer la lande durablement. Cependant, une mise en pâturage ponctuelle reste envisageable, avec du bétail rustique (interdiction d'abreuvement et d'affouragement) comme les Brebis Limousines.

7. Accès et circulation

Suite à une délibération du 4 février 2002 du Conseil Municipal de St-Gilles-Les-Forêts et en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ont été mis en place un certain nombre de mesures afin d'interdire l'accès aux véhicules motorisés (moto, 4x4, quad...) sur les chemins pédestres menant au site :

- Barrières,
- Panneaux d'information et de sensibilisation,
- Interdiction réglementaire de circuler sur le chemin qui parcourt le site du Nord-Est au Sud-Ouest (de type B.7.b., réservé aux riverains, personnels autorisés et G.I.G. / G.I.C.).



Figure 11 : photographies des panneaux réglementant la circulation motorisée sur le site

F. Usages, ressources et acteurs locaux

1. Activités agricoles et forestières

L'activité agricole principale sur le site est l'élevage de bovins allaitant (vaches Limousines) et couvre 30 hectares environ. Une partie des parcelles est gérée en pâturage extensif (4,2 ha de prairies permanentes pâturées). L'autre partie des parcelles (22,3 ha de prairies temporaires, en grande partie non retournées depuis plus de 5 ans) est fauchée.

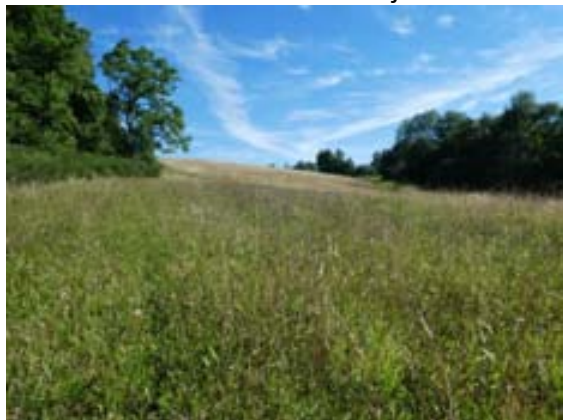
La zone ouest du communal est en partie cultivée en céréales (3,3 ha de blé en 2017).



Balles de foin réalisées le 17 juillet 2017



Balles abandonnées dans un fourré



Prairies fleuries sur le site



Parcelle de blé en 2017, labourée et ressemée au 16 sept. 2017

Figure 12 : photographies illustrant l'activité agricole sur le site (Sources : C. LABORDE)

Sur le site, 3,2 hectares sont en boisement autorisé au titre de la réglementation communale des boisements. Cinq parcelles (67, 69, 71, 76 et 668) sont plantées en résineux et/ou conduites en taillis de châtaigniers le long de la route D39. Notons que la parcelle 668 a fait l'objet d'une coupe rase de 8000 m² environ entre 2008 et 2017, laissant place à une lande à genêt.



Figure 13 : point de vue paysager sur lequel on observe la coupe d'un alignement d'arbres sur le site (au centre, présent en 2010), et l'exploitation partielle d'un boisement (hors site) en arrière-plan (Sources : C. LABORDE)

Un entretien ponctuel des lisières des boisements est réalisé par Monsieur COUEGNAS, sur la moitié Nord du site. Les rémanents issus de cet entretien sont valorisés en bois énergie (broyage et export).



Figure 14 : photographie de bois issu de l'entretien des lisières forestières sur la moitié Nord du site, transformé en bois énergie en 2017 (Sources : C. LABORDE)

En dehors des landes, bon nombre de surfaces se boisent progressivement car laissées en évolution libre et ne faisant pas l'objet d'une gestion orientée. Ce principe d'évolution libre présente des avantages (les forêts feuillues étant les milieux accueillant la plus grande biodiversité) mais la lande, milieu à forte valeur patrimoniale, omniprésente auparavant régresse progressivement sur le site.

2. Chasse



Le Mont Gargan étant en majeure partie en réserve de chasse, il n'y a pratiquement aucune action de chasse sur ce dernier.

Le Ragondin ayant tendance à occuper la zone humide à l'Est du site, la possibilité de le piéger (au printemps) pourrait être étudiée en lien avec l'ACCA de Saint-Gilles-les-Forêts.

Figure 15 : ragondin observé sur le réseau hydrographique du site (Sources : C. LABORDE)

3. Activités sportives et touristiques

Le site du Mont Gargan est intégré à de nombreux parcours et circuits :

- Deux circuits VTT proposés par le Pays de Monts et Barrages (la piste 5 appelée « Le Mont Gargan » au départ de Châteauneuf-la-Forêt, et la piste 15 dite « Circuit du Mont Gargan » au départ de Sussac),
- Un sentier pédestre au départ de La Croisille sur-Briance, « Le tour du Mont Gargan » propose une incursion au Mont Gargan dans le cadre d'une boucle de 19 km, avec une fiche randonnée proposée par le Département et accessible sur internet,
- Un circuit de découverte du site de 2,2 km est proposé par le Département avec un livret de découverte, et une plaquette.

La Communauté de Communes pilote actuellement une étude de faisabilité pour un projet de Station Sport Nature avec le bureau d'étude « Recykligo – SportNatura » qui pourrait intégrer le Mont Gargan.

Une vigilance particulière sera à apporter à la mise en cohérence des objectifs visés sur le site (patrimoine naturel, bâti et culturel), et le développement d'une activité de loisir.

Le Mont Gargan fait également l'objet de nombreuses visites de la part de groupes scolaires ainsi que de touristes. Des enregistrements réalisés en 1997 par le CEN Limousin (éco-compteur) indiquent qu'entre 50 et 100 véhicules ont accédé sur le site chaque jour en juillet-août. Près de 500 véhicules ont été comptabilisés lors de la fête folklorique du 15 août cette année-là.

4. Activités culturelles et pédagogiques

Le site du Mont Gargan présente de multiples atouts sur le plan culturel :

- Lieu chargé d'histoire (résistance, lieu de mémoire),
- Espace naturel sensible,
- Chapelle remarquable...



Figure 16 : photographie de la fête du 15 août 2017 au sommet du Mont Gargan (Sources : Jean LEPLANT, Centre France)

C'est tout naturellement que de nombreuses activités culturelles et pédagogiques s'y déroulent :

- Des balades naturalistes organisées ponctuellement par le PNR de Millevaches en Limousin, Limousin Nature Environnement, les associations naturalistes,
- La Communauté de Communes de Briance-Combade propose avec les associations de résistants « les chemins de la résistance », mettant en valeur les lieux de mémoire en lien avec la seconde guerre mondiale (stèle, pierres de mémoire, commémoration),
- La commémoration des combats de juillet 1944, le 6 juin de chaque année, organisée par ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance)
- Le festival folklorique autour du 15 août de chaque année (52ème Festival du Mont-Gargan en 2017) organisé conjointement avec l'association « scòla dau Mont-Gargan », l'Office de Tourisme, l'ANACR, le Musée de la Résistance de Peyrat le Château...
- Des visites thématiques organisées par l'Office de Tourisme de Briance-Combade et l'association Arts & Culture en Limousin, sur les contes et légendes du territoire.

G. Historique du site et légendes

La présence humaine est attestée sur le site depuis la préhistoire par la récolte de nombreux éclats et microlithes de silex mésolithiques et néolithiques et par la découverte d'une hache en bronze datée de la période du bronze final entre 1 250 et 1050 av. notre ère (DEREDEMPT, 1989).

Bien qu'il n'y ait pas de trace, faute de fouilles approfondies, DEREDEMPT (1989) se dit convaincu que les Gaulois étaient présents sur le site qui était une montagne sacrée liée à un culte solaire.

La période Gallo-romaine a par contre laissé des vestiges et est notamment suspectée la présence d'un fanum à Puy Château dont les ruines étaient encore visibles au XIXème siècle.

Par la suite, les informations manquent et si la fondation d'un prieuré en 1259 est évoquée, ce n'est semble-t-il pas sur le Mont Gargan-même. Viennent ensuite deux faits marquants de l'histoire du site :

- d'une part l'édification entre 1868 et 1871 d'une chapelle à l'initiative du curé de Surdoux et Saint-Gilles, l'abbé Joyeux,
- d'autre part la bataille qui opposa du 17 au 20 juillet 1944, les maquis du Colonel Guingouin aux soldats de la brigade Von Jesser renforcée par un bataillon de police S.S. et de miliciens (DEREDEMPT, 1989).

Ces deux événements font l'objet de diverses commémorations, de pèlerinages et d'autres visites dans le cadre de circuits de randonnée et actions culturelles.

Dans les années 1950, le Curé de Sussac, l'Abbé Déluré acquiert le site dans l'objectif de reconstruire la Chapelle.

Depuis 1986, elle est la propriété du département.

La chapelle, endommagée du fait des rigueurs du climat et d'actes de malveillance, fut consolidée une première fois en 1992 par une décision du conseil général de la Haute-Vienne et des Amis du mont Gargan, puis cristallisée en 2011, dans le cadre du précédent plan de gestion du site.



Figure 17 : carte postale ancienne avec vue sur la chapelle (années 60) et point de vue d'aujourd'hui (Sources : Philippe LEVESQUE - vente en ligne, C. LABORDE)

Récupérée illégalement par un ferrailleur, la cloche de la chapelle a été retrouvée avec l'aide de la police, et réinstallée en février 2011 à l'instigation des Amis du Mont Gargan.

Le Mont Gargan a fait l'objet de diverses légendes, l'une notamment liée au passage de Gargantua auquel on devrait la formation du Mont Gargan et une autre liée à un mythe solaire (DEREDEMPT, 1989).

La fontaine du Mont Gargan a également fait l'objet de diverses dévotions, entre autres pour avoir les vertus de guérir les maladies des yeux et les douleurs ; elle serait aussi un lieu de pèlerinage pour des femmes en mal d'enfants et qui y jetaient alors des pièces de monnaies, ce qui se produirait encore de nos jours.

H. Infrastructures et équipements

Les infrastructures sont relativement légères sur le site.

Le parking qui a été aménagé à l'entrée sud du site est composé de 2 tables de pique-nique, de panneaux d'information générale et d'une carte du site présentant le sentier découverte.

Deux tables d'orientation (lecture de paysage) sont installées au sommet, mais aucune information propre à la chapelle n'est disponible.

Sur le site, on trouve 3 bancs dans l'allée de hêtres et un dernier dans la pelouse, à proximité d'une table de lecture du paysage. Des barrières interdisent / limitent l'accès aux engins motorisés, mais malgré cela, les motos accèdent sans difficulté au sommet.

Un sentier de découverte composé de « cartouches » est également présent. 2 boîtes permettant de stocker les livrets du sentier de découverte sont présentes sur le site, la première sur le parking, la seconde à l'entrée « PMR ».



Panneau de présentation du site + boîte



Panneau d'information générale



Cartouche du sentier de découverte



Pierre de mémoire et cartouche sentier



Balisage chemin de randonnée



Balisage sentier découverte



Table d'orientation « Sud »



Table d'orientation « Nord »



Signalétique routière



Panneau d'entrée de site

Figure 18 : photographies des divers panneaux sur le site (Sources : C. LABORDE)

Des panneaux d'entrée de sites sont disposés aux multiples accès du site.

Les cheminements sur le sommet sont nombreux créant une ambiance calme et propice à la découverte du site.

Notons la présence d'un second « parking » à l'Est du site, en bord de RD 39 présenté en figure n°19. Ce dernier a probablement été créé lors de l'exploitation forestière (coupe rase) réalisée sur la parcelle 668 à des fins de place de dépôt.

**Figure 19 : photographie du « parking » secondaire, à l'Est du site (Sources : C. LABORDE)**

L'ensemble des éléments présents fera l'objet d'une intégration dans le projet de mise en valeur qui est proposé dans la seconde phase de l'étude.



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Equipement et usages du site

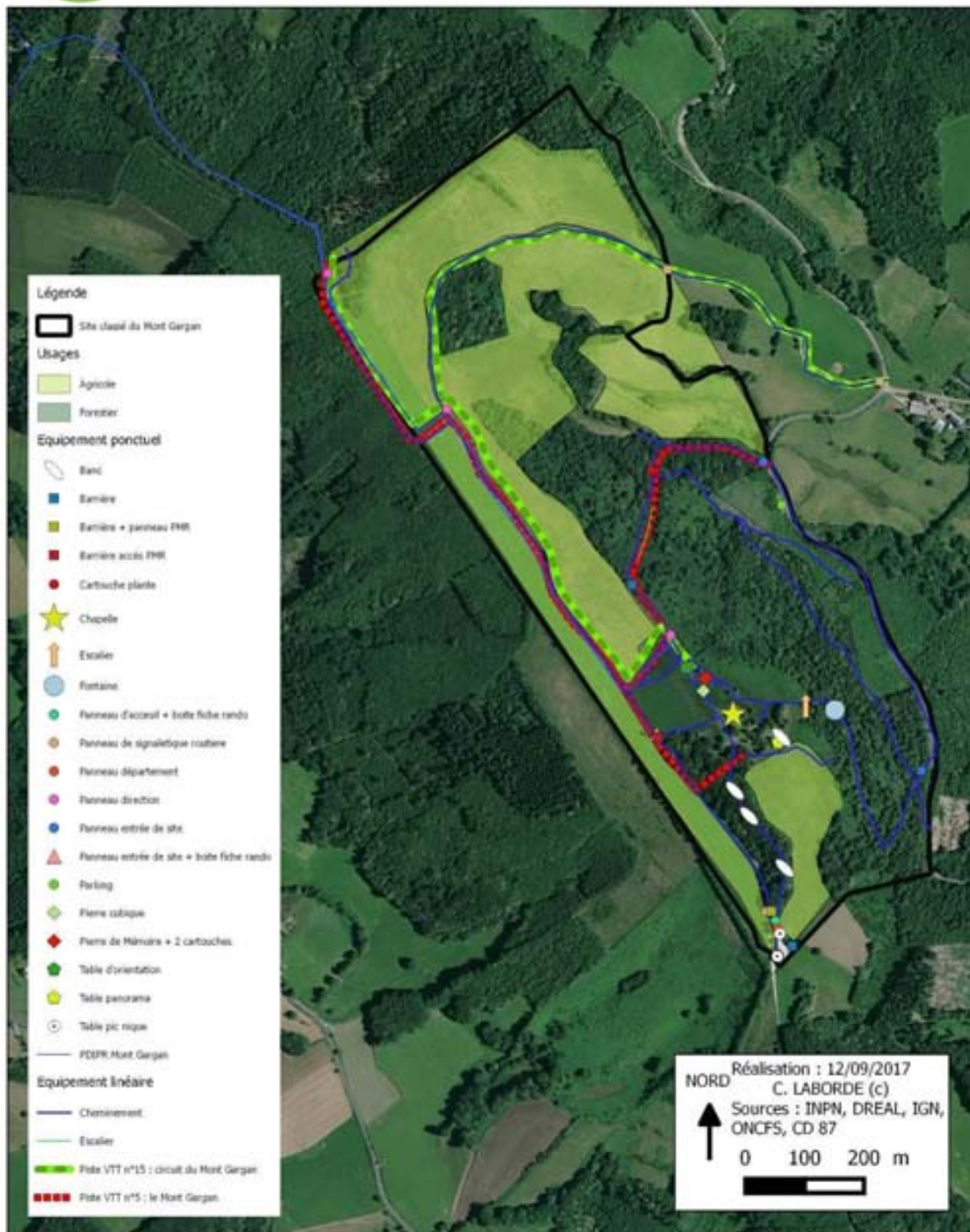


Figure 20 : cartographie des équipements et usages liés sur le site

I. Patrimoine architectural

Le mont Gargan a eu un temps la dénomination de prieuré par la présence au XIII^e siècle d'un petit prieuré de femmes. Il ne possédait pas de chapelle, et appartenait à l'abbaye de la Règle de Limoges. La construction d'une chapelle au sommet du Mont Gargan deviendra un des principaux faits marquants de l'histoire du site et aussi la raison pour laquelle, des siècles plus tard, le Mont Gargan deviendra un site classé.

Construite sur le sommet du Mont Gargan entre 1868 et 1871, la chapelle fut dédiée à Notre-Dame-du-Bon-Secours. Il s'agit d'une construction de style néogothique, construite dans un mélange de micaschiste et de brique rouge.



Figure 21 : la chapelle au sommet du Mont Gargan (Sources : en haut, J. JIMENEZ, en bas, Dragonfly, marque d'Oxalis)

Les ruines de la Chapelle émergent sur le point culminant du Mont Gargan entourées par les reliques d'un paysage agro-pastoral de Landes. Cette composition donne un caractère de « sanctuaire » au sommet du Mont Gargan et constitue le repère visuel lointain du site.

Des travaux ont été entrepris depuis le dernier Plan de Gestion afin de garantir la préservation des ruines dans l'état. On observe notamment la réfection des joints de maçonnerie à l'intérieur de la Chapelle.



Figure 22 : l'intérieur de la Chapelle (Sources : J. JIMENEZ)

J. Synthèse

Le site du Mont Gargan est un espace naturel et culturel bien connu du public. Cependant, les aménagements présents sur le site sont vieillissants (tables d'orientation), confus (signalétique), et l'aspect exceptionnel de l'Allée des Hêtres et de la Chapelle monopolise l'attention du visiteur, qui a tendance à ne visiter que le sommet du site.

Un travail est donc à réaliser sur la mise en scène du site, permettant une découverte progressive de ce dernier, notamment par la valorisation de la grande boucle qui parcourt le site en contrebas du sommet.

III. Diagnostic écologique et paysager

Le diagnostic constitue la pièce maîtresse du plan de gestion. Cet état des lieux permet d'acquérir une bonne connaissance du statut des différents espaces qui composent le site, de leur histoire, de leur richesse écologique et paysagère et des acteurs qui les fréquentent ou les ont fréquentés par le passé.

Bien connaître un espace, ses écosystèmes, leur fonctionnement, son histoire et les relations entre les différents acteurs qui l'utilisent, permet d'aboutir ainsi à **l'émergence de mesures de gestion** à la fois **acceptées** de tous et **adaptées** à la complexité écologique du site.

Nous poursuivrons l'objectif de la mise en place d'une gestion globale écologique et paysagère de **conservation du patrimoine** favorisant la diversité biologique et mettant en valeur **la dimension historique et culturelle** du site.



Figure 23 : vue sur les hêtres tortueux de l'Allée des Hêtres (Sources : C. LABORDE)

A. Zone d'étude et dates de prospection

Conformément au cahier des charges, l'aire d'étude comprend les 66.3 hectares du site classé dans le décret du 8 décembre 1983.

Ce périmètre sera étendu au territoire du Limousin pour l'analyse paysagère et architecturale du site.

Date	Heures	Conditions météorologiques	Objet de la prospection	Auteur de la prospection
29 juin 2017	14h-17h	15°C à 28°C Nuage : 1/8 Vent : 3/8	Visite du site – obs. ponctuelles	Cyril LABORDE
11 juillet 2017	6h30-10h	15°C à 8h Nuage : 3/8 Vent : 2/8	IPA Oiseaux	Cyril LABORDE
11 juillet 2017	10h-13h	25°C à 14h Nuage : 3/8 Vent : 4/8	Relevé phytosociologique / cartographie des habitats Toutes obs.	Cyril LABORDE
17 juillet 2017	10h-17h	15°C à 20°C Nuage : 5/8 Vent : 3/8	Relevé phytosociologique / cartographie habitats Toutes obs.	Cyril LABORDE
17 juillet 2017	21h-00h	20°C à 21h Nuage : 4/8 Vent : 1/8	Chiroptères et amphibiens	Cyril LABORDE
18 juillet 2017	13h-19h	15°C à 25°C Nuage : 2/8 Vent : 2/8	Vérification cartographie habitats Toutes obs.	Cyril LABORDE
21 juillet 2017	10h-15h	16°C à 30°C Nuage : 2/8 Vent : 4/8	Validation cartographie habitats Pose des plaques et piège photo	Cyril LABORDE
4 septembre 2017	9h-12h	20°C à 25°C Nuage : 2/8 Vent : 3/8	Suivi reptile (plaques) + piège photo Toutes obs.	Cyril LABORDE
16 septembre 2017	9h-12h	10°C à 15°C Nuage : 5/8 Vent : 4/8	Suivi reptile (plaques) + piège photo Toutes obs.	Cyril LABORDE
30 septembre 2017	9h-12h	8°C à 13°C Nuage : 2/8 Vent : 2/8	Suivi reptile (plaques) + piège photo Toutes obs.	Cyril LABORDE
16 octobre 2017	9h-16h	15°C à 22°C Nuage : 2/8 Vent : 2/8	Etude paysagère	Cyril LABORDE, Juliana JIMENEZ et François WATTELIER

Figure 24 : tableau récapitulatif des prospections réalisées en 2017

B. Lecture paysagère du site

Le massif du Mont Gargan est un site classé à l'articulation entre la montagne Limousine et les plateaux ondulés. Derniers contreforts ouest de la Montagne limousine, le Mont Gargan et les monts voisins, forment le massif le plus élevé du département. C'est un massif allongé selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est constitué d'une succession de sommets (le puy et le mont).

Ce massif marque la séparation entre le bassin de la Vienne et celui de la Vézère.

1. Un site inséré dans le grand paysage

Le Mont Gargan est le dernier massif isolé avant la montagne Limousine, dont il est séparé par la petite vallée très structurante d'un affluent de la Combade. Ce positionnement fait du Mont Gargan un belvédère en position exceptionnelle sur le grand paysage.

Le Mont Gargan permet de découvrir un grand paysage de collines densément boisées, parsemées d'espaces ouverts occupés par des herbages (pâturages et prairies à foin) formant des clairières dans les vallées et sur les pentes faibles.



Figure 25 : le hameau de la forêt-Haute au milieu de ses prairies maillées de haies et d'arbres isolés (Sources : J. JIMENEZ)

Dans le vallon affluent de la Combade, au Sud de la Forêt-Haute, les prairies permanentes occupent les abords du ruisseau et les replats dans une ambiance sylvo-pastorale.



Figure 26 : vallon humide sur le Mont Gargan, affluent de la Combade (Sources : J. JIMENEZ)

Au nord, au-delà de Puy Gargan, le massif est isolé de la Forêt de Châteauneuf par un espace agricole constitué de grandes prairies ouvertes ponctuées d'arbres isolés descendant en paliers suivant les ondulations du relief jusqu'aux prairies des hameaux installés au pied du massif.

Au sommet, le paysage s'ouvre et laisse découvrir l'horizon en embrassant l'ensemble des ambiances paysagères traversées.



Figure 27 : espace ouvert des landes au sommet du Mont Gargan (Sources : J. JIMENEZ)

Les landes entretenues aux abords de la chapelle et surtout celles qui, plus vastes, occupent les pentes Nord-Est du site sont le théâtre de l'évolution la plus sensible du paysage. L'accrue forestière crée un paysage de transition entre la Lande entretenue artificiellement et les boisements d'exploitation des bas de pentes.

On notera que la gestion des landes aux abords de la chapelle donne un aspect de parc jardiné dans lequel les équipements divers (stèle et tables d'orientation) semblent jouer un rôle de sculpture et de monument (chapelle) dans une mise en scène paysagère.

2. Un site d'exception...

Le Mont Gargan a été classé pour son "caractère pittoresque" donc pour ses qualités paysagères, qui étaient, lors de son classement en 1983, encore proches de ce qui a caractérisé longtemps ce site, soit une éminence dégagée, couverte de landes, reliques d'anciennes pratiques agro-pastorales, et surplombée d'une chapelle visible de loin, comme un signal, et offrant une vue panoramique, depuis son sommet, sur les paysages lointains...

Les cartes postales anciennes (1950) témoignent des qualités paysagères du site au milieu du XXe siècle. On observe en effet le caractère complètement dégagé du site avec la chapelle en surplomb. Ceci est également constaté par l'analyse diachronique qui montre l'état du site en 1950, période où la quasi-totalité du site était couverte par les landes à bruyères.



Figure 28 : carte postale ancienne de Saint Gilles La Foret – 1950 – (Source : Archives départementales de la Haute Vienne)



Figure 29 : carte postale ancienne du Mont Gargan – 1950 – (Source : Archives départementales de la Haute Vienne)



Figure 30 : photo du sommet vu d'avion de JL Deredempt – 1990 – (Source : PDG 2009) et vue de drone (Sources : C. LABORDE, 2017) illustrant la fermeture progressive du flanc Est du site

3. ... qui a beaucoup évolué

Si la vue est toujours spectaculaire depuis le site, on ne peut pas en dire autant de la vue sur le site lui-même depuis ses abords. En effet, une grande partie des landes a évolué vers des boisements qui masquent aujourd'hui la chapelle et tendent à "gommer" l'aspect pittoresque ancien, lié à l'absence de boisement et à la visibilité de la chapelle qui avait un rôle de repère dans le paysage.



Figure 31 : photo aérienne du Mont Gargan (Sources : C. LABORDE)

Tel que constaté déjà par le Plan de Gestion précédent, l'enfrichement des landes par les arbres et arbustes constitue le fait le plus marquant de l'évolution du site depuis les 40 dernières années. L'enfrichement gagne le site par l'Est, les boisements se densifient et la fermeture des milieux continue d'être observée.

La question qui se pose ici, du point de vue du paysage, est celle du maintien de cet aspect pittoresque et de la manière de restituer au site son aspect "historique".

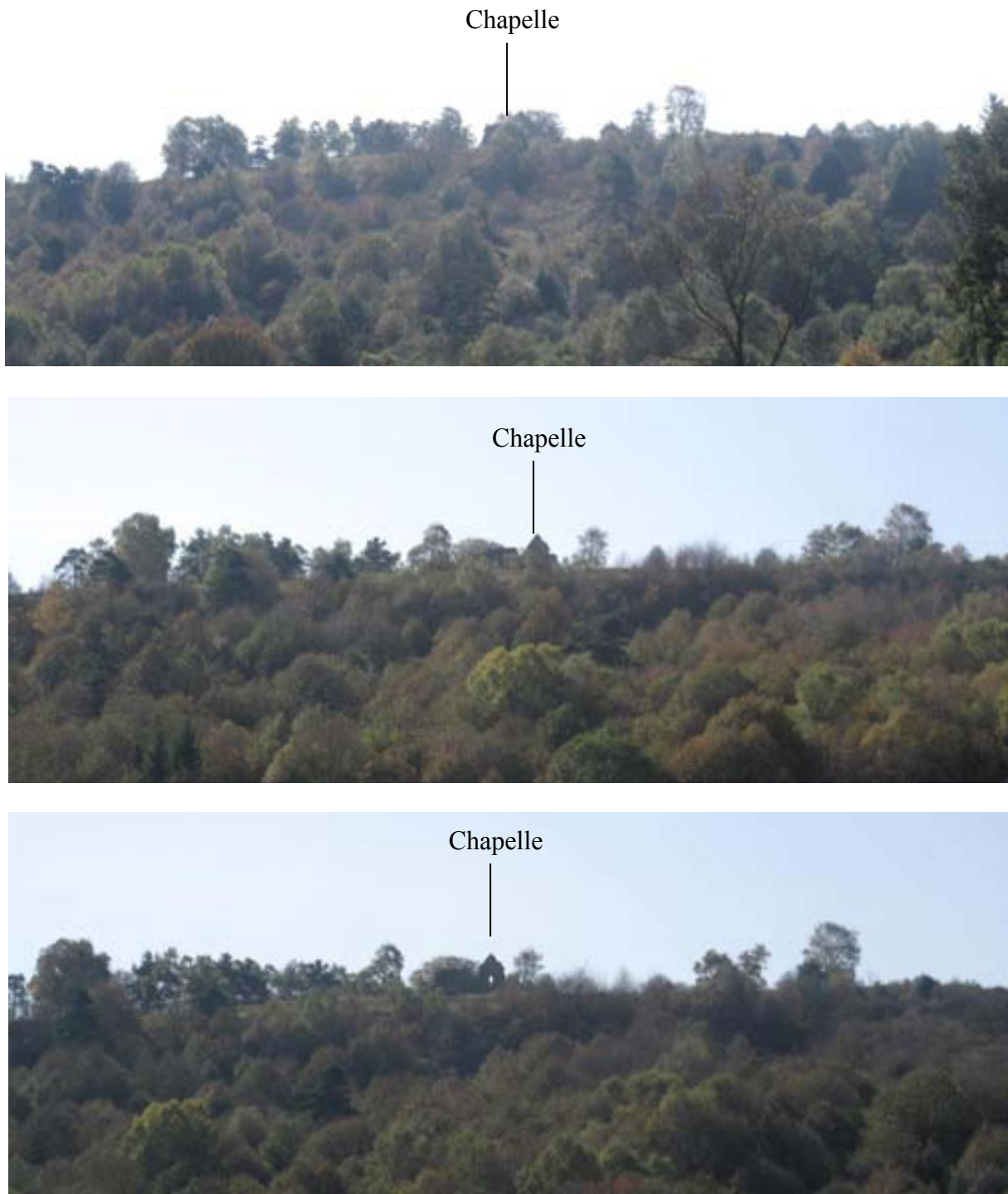


Figure 32 : perceptions de la chapelle depuis le Nord du site en direction Sud-Ouest (Sources : J. JIMENEZ)

On observe en effet que la chapelle perd peu à peu son rôle de repère visuel depuis le paysage lointain. L'avancement de l'enrichissement sur les pentes Est du site masque aujourd'hui la perception de la chapelle.

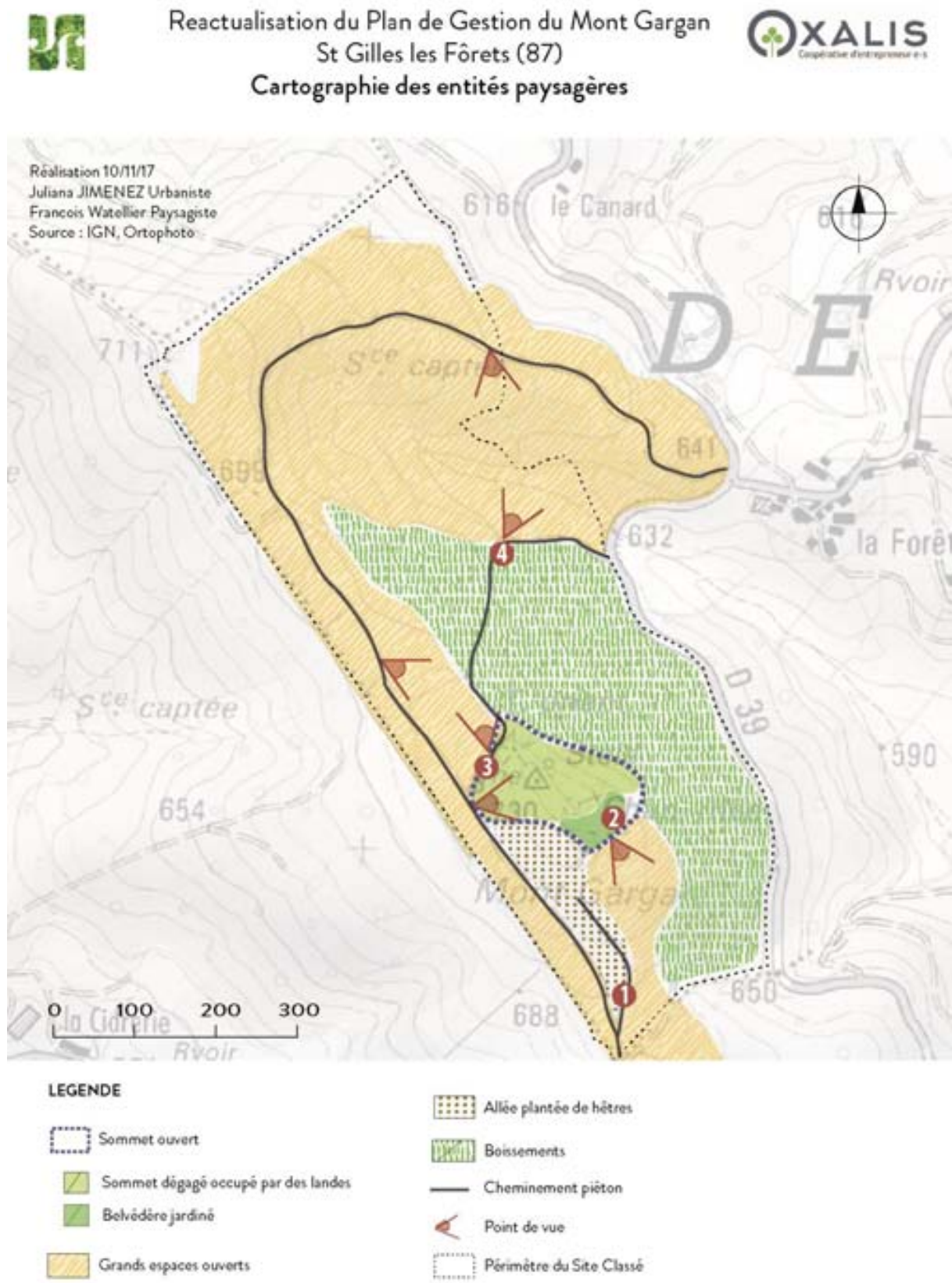


Figure 33 : cartographie des entités paysagères sur le Mont Gargan

4. Les éléments remarquables aujourd'hui

a) Une spectaculaire allée plantée de hêtres

L'allée des hêtres met en scène une montée vers la chapelle dans un sous-bois à la fois lumineux et ombragé, sous des frondaisons tortueuses. On est là immergé dans un paysage intime qui contraste fortement avec les espaces dégagés entourant la chapelle.



Figure 34 : vue sur la spectaculaire Allée des Hêtres par temps dégagé (Sources : J. JIMENEZ)



Figure 35 : vue sur la spectaculaire Allée des Hêtres par temps brumeux (Sources : C. LABORDE)

b) Un belvédère ouvert sur le Sud-Est

Un belvédère ouvert, au Sud-est, sur un grand paysage de monts, de forêts et de pâturages. Ce belvédère est "adossé" à un boisement clairsemé de bouleaux et de pins, qui offre un jeu de contrastes entre les verticales des troncs et l'ouverture du belvédère. Le traitement du sol, à cet endroit, très dégagé et tondu régulièrement, accentue l'effet de parc.



Figure 36 : Vues sur un belvédère ouvert et jardiné dans une ambiance de parc (Sources : J. JIMENEZ)

c) Un point de vue largement ouvert vers le Nord

Un point de vue largement ouvert vers le nord, au milieu de la lande, qui complète le précédent et permet presque une vue à 360° sur le territoire.



Figure 37 : vues vers le Nord, et vers le Sud, depuis la lande (Sources : C. LABORDE)

d) Des cheminements sur et autour du site

Des cheminements sur et autour du site, qui offrent une alternance de contrastes entre boisements anciens (allée de hêtres), jeunes fourrés, landes et prairies.



Figure 38 : vues de divers cheminements sur le site et aux alentours (Sources : J. JIMENEZ)

e) Des vues secondaires

Des vues secondaires, depuis les chemins parcourant le mont Gargan, qui permettent de s'approcher et de distinguer d'autres détails dans les vastes panoramas vus depuis le sommet.



Figure 39 : points de vue secondaires depuis les pistes (Sources : J. JIMENEZ)

5. Les éléments qui peuvent être améliorés

Notons la présence sur le site de plusieurs éléments patrimoniaux (chapelle, points de vue...), d'éléments de signalétique (stèle, tables d'orientation, panonceaux...), mais qu'il n'y a finalement que peu de lien entre eux.



Figure 40 : vues sur diverses infrastructures sans cohérence globale (Sources : J. JIMENEZ)

Si l'allée de hêtres mène de façon à la fois claire et spectaculaire vers le sommet depuis le parking, on constate toutefois un certain manque de clarté dans les cheminements sur le site, entre les différents "pôles" du sommet (chapelle, belvédère sud-est, belvédère nord, source, stèle commémorative, etc.)... Ceci est particulièrement vrai pour réaliser la boucle du sentier de découverte. Durant l'été 2017, des témoignages de visiteurs ont montré qu'ils « n'osaient » pas se lancer sur cette boucle, faute de repères clairs.



Figure 41 : vues sur quelques éléments de signalétiques (Sources : J. JIMENEZ)

De même, la lisibilité des portes d'entrée du site nous apparaît peu claire.



Figure 42 : vues sur la signalétique d'entrée de site (Sources : J. JIMENEZ)

Notons également qu'il y a peu de bancs sur le site, même si ceux qui existent sont judicieusement placés, offrant des points de vue globalement pertinents.



Figure 43 : peu de bancs sur le site, mais judicieusement disposés (Sources : J. JIMENEZ)

La fermeture naturelle des landes provoque un masquage progressif de la chapelle, ce qui fait perdre au lieu une grande part de sa spécificité.

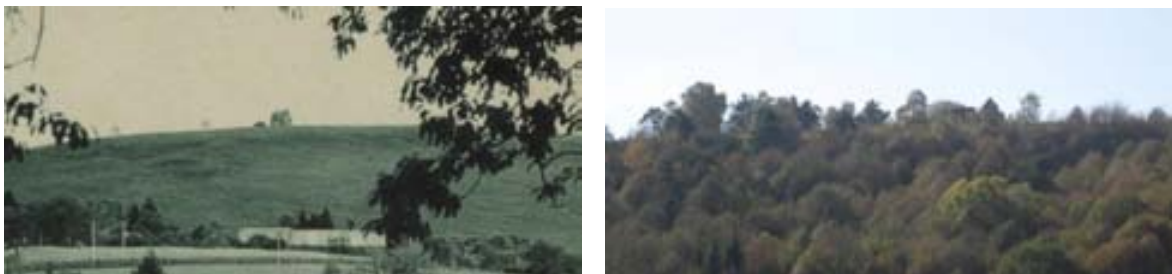


Figure 44 : comparaison paysagère du site vu de Forêt-Haute (Sources : Archives départementales de la Haute Vienne et J. JIMENEZ)

Dans la partie inférieure du site, sur son flanc est et au bord de la route, un ancien dépôt de matériau a créé une grande plateforme dont l'aspect délaissé n'est pas en adéquation avec les qualités attendues d'un site classé.



Figure 45 : vue sur le parking « sauvage », un point noir paysager (Sources : C. LABORDE)

6. Evolution paysagère par analyse diachronique

En étudiant les campagnes de photographies aériennes de l'IGN © et de Google ©, nous avons pu retracer l'évolution du paysage entre 1950 et 2017, avec 7 clichés (1950-1977-1989-1999-2010-2014 et 2017).

En 1950, l'allée des hêtres était déjà bien visible, et les landes à bruyères recouvraient la quasi-totalité du site. On y observe environ 4,8 hectares de cultures (probablement des blés anciens – Sarrazin). Le site devait être en très grande partie pâturé par les brebis du secteur.



Figure 46 : carte postale ancienne recolorisée illustrant la gestion pastorale passée (Sources : M. Couegnás)

Sur les photos de 1977 et 1989, on observe un enrichissement croissant, qui gagne le site par l'Est, et l'apparition des bosquets et petits bois au Nord du site. Plusieurs parcelles de landes ont été retournées (les prairies actuelles) pour y cultiver les cultures et y faire du foin.

En 1999, on observe les premières plantations sur l'Est du site et l'évolution des fourrés vers des boisements mixtes. En 2010, l'effet de la restauration et de l'entretien mécanique des landes est visible par rapport à 1999. La plantation la plus au Nord a également été coupée.

En 2014 et 2017, la fermeture (plus lente) des milieux continue d'être observée, avec l'apparition de gros ligneux sur des zones de landes auparavant ouvertes. Cette analyse 2014-2017 est à relativiser au regard des sources des photos aériennes qui diffèrent en terme de méthode entre l'IGN (photo à faible altitude par avion) et Google © (photo satellite).



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne 2017





Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne 2014





Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne 2010



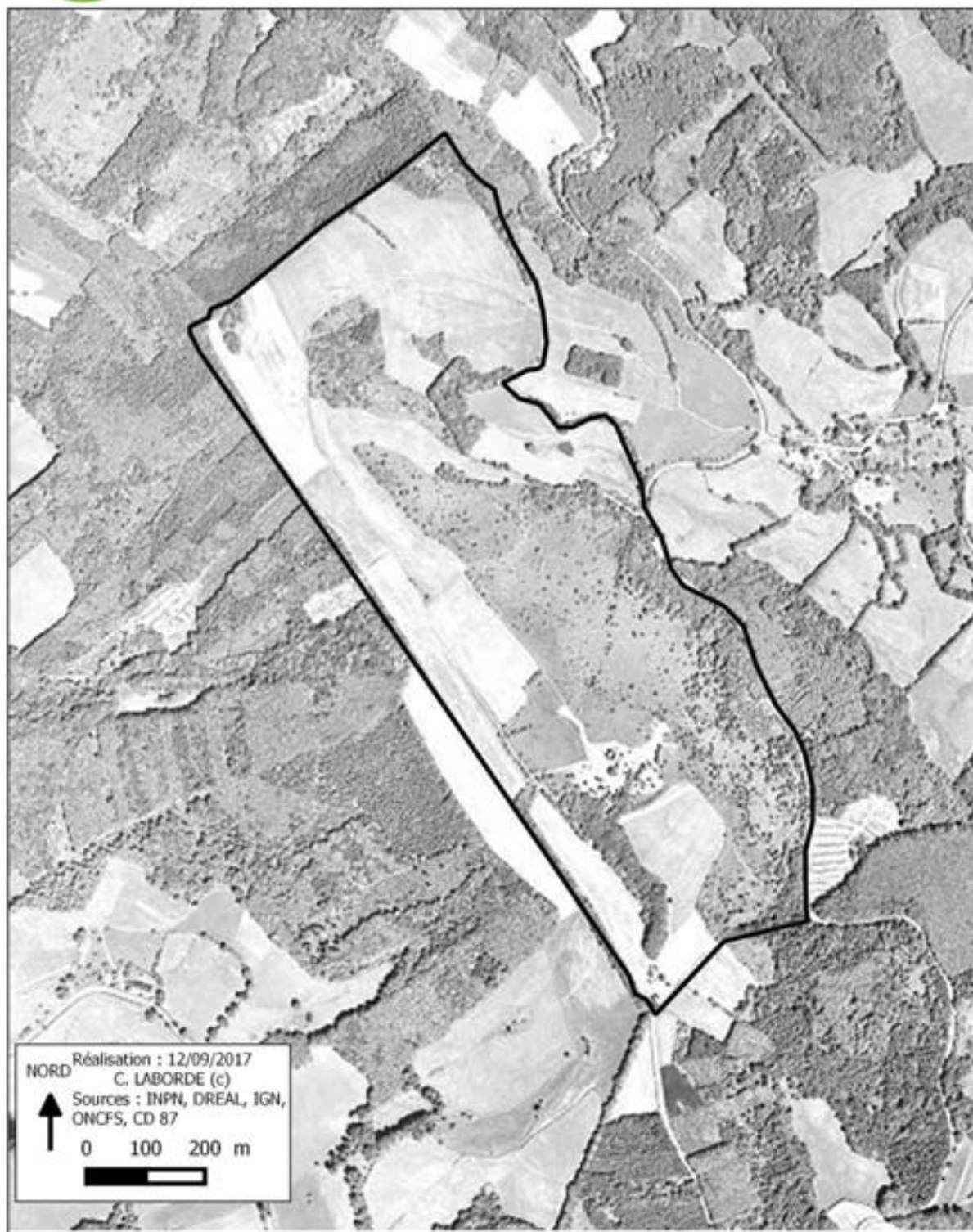


Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne de 1999



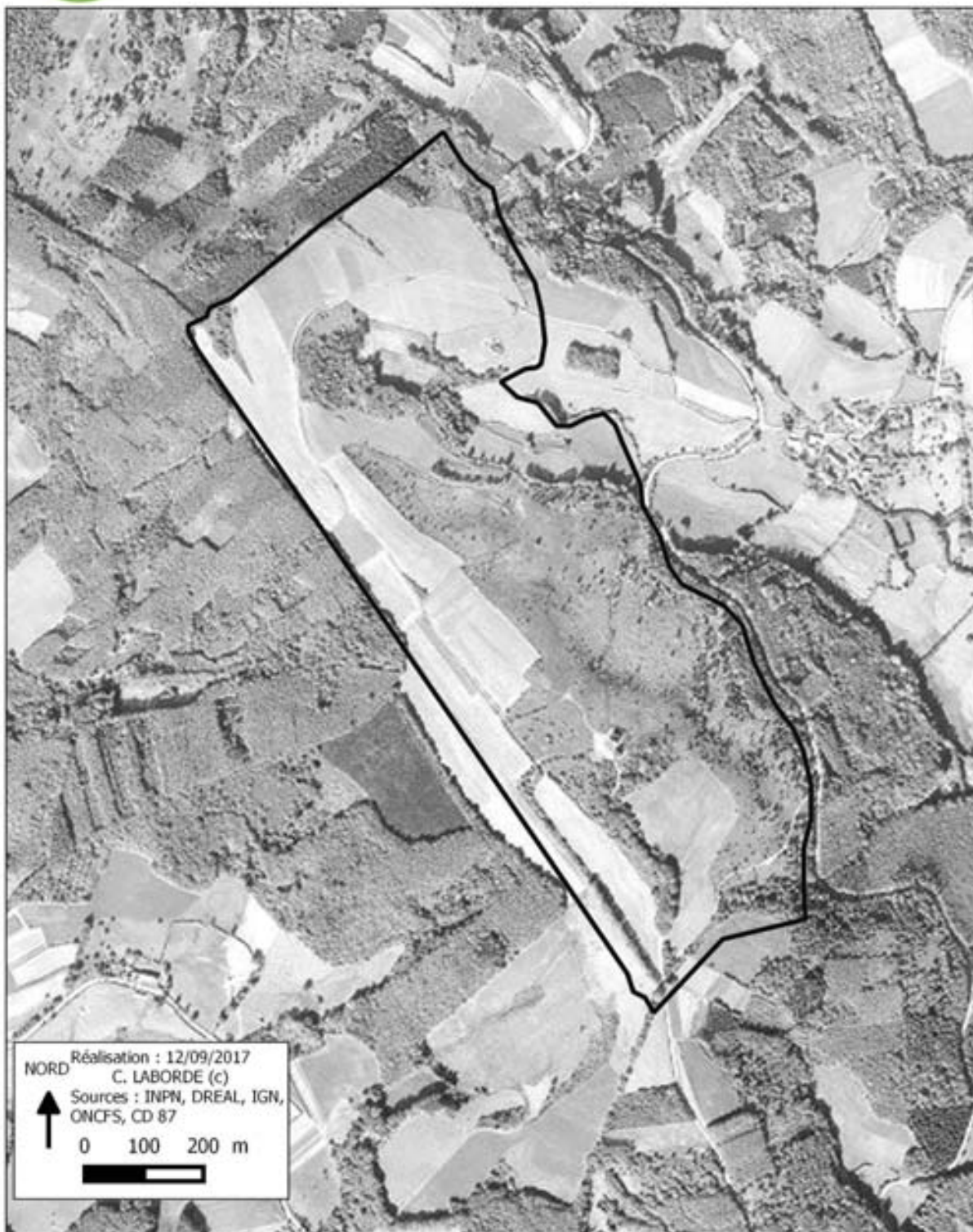


Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne de 1989





Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne de 1977





Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Evolution du paysage
Photo aérienne de 1950

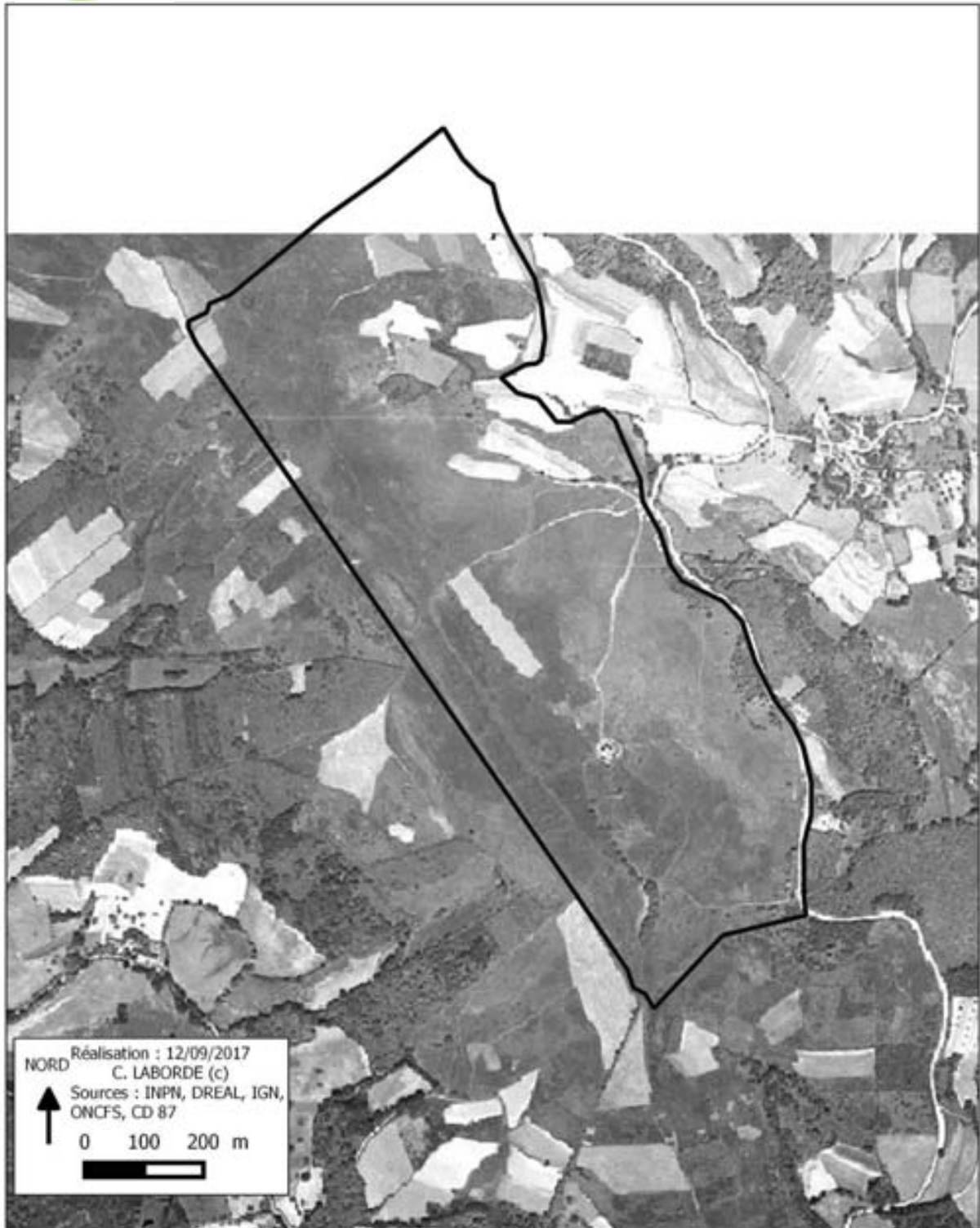


Figure 47 : photographies aériennes du site de 1950-1977-1989-1999-2010-2014 (Sources : IGN) et 2017 (Sources : Google ©, 2017)

C. Inventaire et cartographie des habitats naturels

1. Matériel et méthode

A partir de la phase bibliographique et du précédent plan de gestion, pour les unités écologiques, nous avons effectué **deux sessions de relevés** le 11 et le 17 juillet 2017, afin d'observer le maximum d'espèces dans les meilleures conditions. Nous avons utilisé la méthode proposée par la F-CBN et le MNHN en 2007.

Les formations végétales ou unités écologiques présentes sont identifiées par la méthode phytosociologique (caractérisation des habitats naturels selon la nomenclature **CORINE Biotopes** avec un équivalent à la **récente nomenclature Eunis**, avec 1 à 2 relevés phytosociologiques (Braun-Blanquet, J., 1932) par habitat). Les fiches de terrain utilisées sont celles proposées par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Une **carte des végétations** au 1/1000^{ème} est établie à partir de l'analyse d'agrandissements de photographies aériennes (campagne IGN 2014) et de prospections de terrain.

Les unités végétales sont définies à partir de la connaissance phytosociologique que nous avons de ce type de milieu. La base de données SIG répond à la norme proposée par le MNHN et la Fédération des CBN (2007).

Il s'agit ensuite de réaliser des **relevés floristiques** les plus exhaustifs possibles sur le site en recherchant plus particulièrement les espèces sensibles, protégées ou remarquables identifiées lors des phases de bibliographie et de consultations.

2. Résultats

a) Relevés phytosociologiques

Nous avons réalisé 32 relevés phytosociologiques répartis sur l'ensemble des 66.3 hectares du site d'étude. Sur ces relevés, nous avons observé entre 8 (sur les landes à genets) et 30 espèces végétales (dans les boisements de châtaigniers), hors bryophytes et lichens.



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Cartographie des relevés phytosociologiques

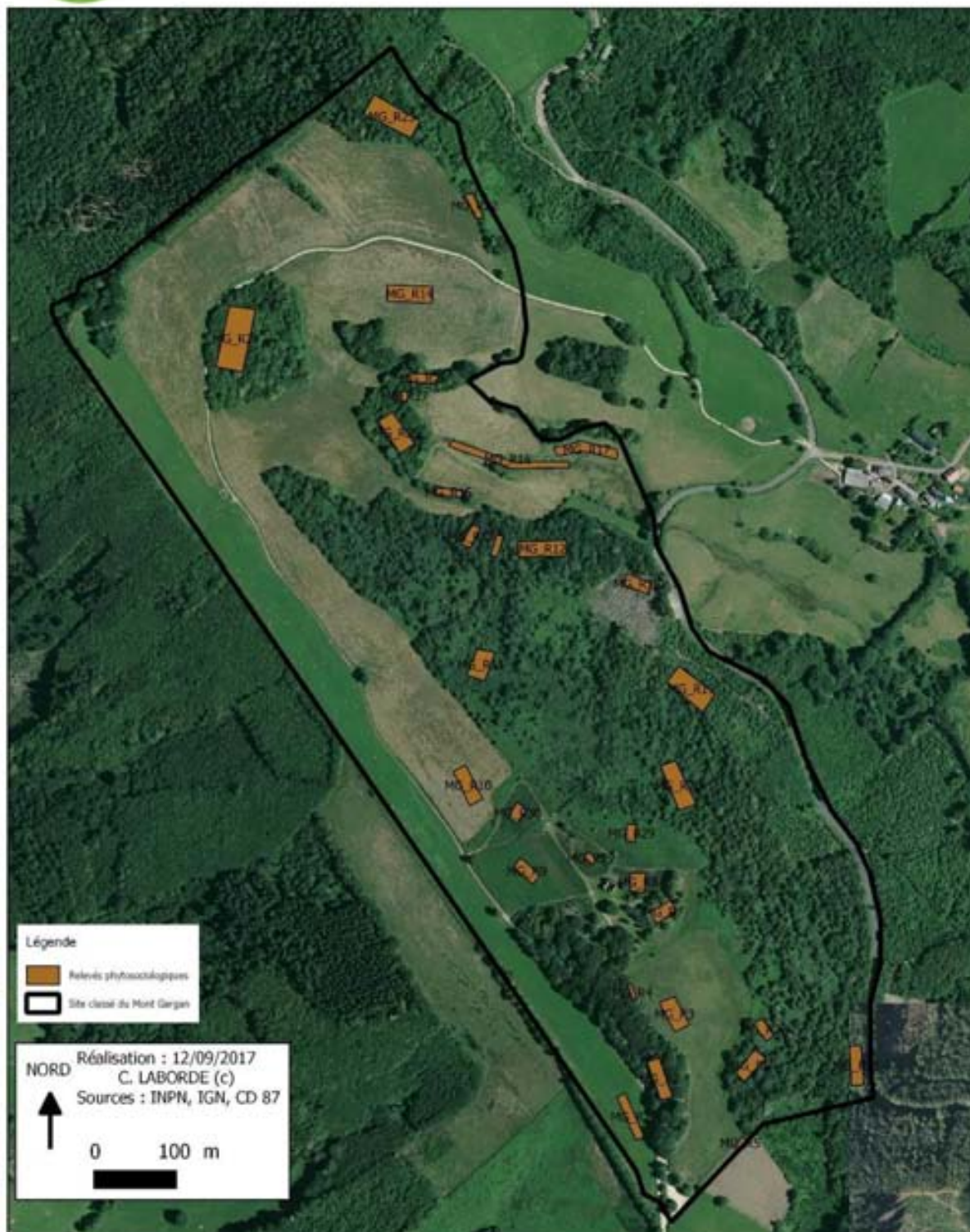


Figure 48 : cartographie des relevés phytosociologiques

➤ Relevés phytosociologiques des milieux ouverts

Table with columns for Observations (Site, N° de relevé, Forme du relevé, Homogénéité du relevé, Surface, Recouvrement total, Hauteur strate herbacée, etc.) and 20 columns for sites (C. LABORDE 1-20). Rows are categorized by vegetation types like 'Stades herbacés', 'Prairies hygroméso- et hygrophiles', 'Taxons des bas-marais et des pelouses acidiphiles mésohygrophiles', etc.

Figure 49 : tableau des relevés phytosociologiques effectués en milieux ouverts

➤ Relevés phytosociologiques des milieux fermés

Observateurs	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	C. LABORDE	
Site	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	Mont Gargan	
Date	11/07/2017	11/07/2017	11/07/2017	17/07/2017	17/07/2017	17/07/2017	11/07/2017	17/07/2017	17/07/2017	17/07/2017	17/07/2017	11/07/2017	17/07/2017	
N° de relevé NEC	MG_R2	MG_R6	MG_R12	MG_R25	MG_R20	MG_R12"	MG_R26	MG_R24	MG_R21	MG_R19	MG_R13	MG_R23	MG_R27	
Forme du relevé	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	Spatial	
Homogénéité du relevé	Structure verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Verticale	Floristique	
Surface (m²)	300	200	300	150	200	100	200	250	100	200	100	200	15	
Recouvrement total (%)	70	90	90	90	80	90	80	100	100	80	90	100	50	
Recouvrement strate herbacée (%)	5	10	20	20	20	30	20	30	20	10	20	40	20	
Hauteur strate herbacée (m)	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	1	
Recouvrement strate artustive (%)	5	30	40	30	40	40	20	30	40	30	10	3	50	
Hauteur strate artustive (m)	7	8	8	8	10	8	8	10	10	10	8	8	8	
Recouvrement strate arborescente (%)	70	50	40	80	60	40	70	80	80	70	80	80	30	
Hauteur strate arborescente (m)	25	15	20	20	20	10	20	30	30	30	20	15	15	
Point GPS														
Classification Ascendante Hierarchique (à XX classes)														
intitulé habitat	Allée des hêtres	Boisement mixte	Boisement mixte	Boisement mixte	Boisement mixte	Boisement mixte	Boisement mixte	Boisement mixte	Boisement mixte	Chênaie chataigneraie	Bois de châtaignier	Boisement de bouleaux et noisetier	Bois de bouleaux	Saulaie
Nbre de lignes saisies (espèces observées)	8	17	13	15	20	14	17	16	12	18	11	12	10	
Strate arborescente														
Sorbier des oiselleurs	<i>Sorbus aucuparia</i> L.		1											
Bouleau verrucosus	<i>Betula pendula</i> Roth		1	3	2		2	2	1	2	4	4	1	
Châtaigner	<i>Castanea sativa</i> Miller	2	2	1	2	3	3	+	3	4		1		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	1	2				2		2	2		1		
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i> L.	4			1	1		1						
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i> L.			2			2		1	2				
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.		1				2			2				
Merisier	<i>Prunus avium</i>		1											
Épine noire	<i>Prunus spinosa</i> L.			1		1								
Strate arbustive														
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i> Mill.			+	1		1	1		2	1		1	
Bouleau verrucosus	<i>Betula pendula</i> Roth		3			1	1			1	2	2		
Châtaigner	<i>Castanea sativa</i> Miller	1							1	2				
Ajone d'europe	<i>Ulex europaeus</i>		1		1	1	1	1						
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.		1		1	+	1	1						
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i> L.		1				1	1	1		1			
Noisetier	<i>Corylus avellana</i> L.			2	1		1	1	3					
Genet à balais	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	1												
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i> L.	1	1			1								
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.				1			1				1		
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i> L.		2				1			1				
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L.		1			2			2			2	1	
Saule Spp.	<i>Salix spp.</i>		1										2	
Sorbier des oiselleurs	<i>Sorbus aucuparia</i> L.								1	1			2	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L.				2			1						
Strate herbacée														
Taxons acidiphiles														
Callune	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hall		1			1		1						
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench / subsp. <i>caerulea</i>										1			
Ajone d'europe	<i>Ulex europaeus</i>	+												
Canche flexueuse	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.)	1					1							
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>					1		+	+					
Campanule Spp.	<i>Campanula Spp.</i>								+					
Taxon acidiphiles et neutroclines														
Luzule de printemps	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.		1											
Grande Lysimachie	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.			1										
Ronce Spp.	<i>Rubus sp. + rubus sp.</i>			1	1	2	1	2	2	2	1	2	1	
Lierre	<i>Hedera helix</i> L.		1			1	+		2	1				
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i> L.								+	1				
Houque molle	<i>Holcus mollis</i> L.			1				1	1					
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.)		1	1	1	2	2	2	2	3	2	1		
Violette Spp.	<i>Viola Spp.</i>										1			
Taxons des sols frais														
Blechné en épi	<i>Blechnum spicant</i>										1			
Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i> L.												1	
Fougère femelle	<i>Amyrium juncifolium</i> (L.)			1		+		+		1			1	
Scolopandre	<i>Phyllitis scolopendrium</i>												1	
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>										1			
Taxon différentiels terranophiles														
Silène vulgaire	<i>Silene vulgaris</i> (vroierich)			1										
Taxon nitrophiles														
Grande Ortie	<i>Urtica dioica</i> L.			2		1	2						2	
Véronique petit chène	<i>Veronica chamaedrys</i> L.		1		1		1							
Strate muscinale														
Bryophyte Sp.	<i>BRYOPHYTA sp.</i>								+		1	1	1	
Lichen Spp.	<i>LICHEN sp.</i>	1	1	+	+	1	1	1	+	1		1		
Autres compagnes														
Ortie blanche	<i>lamium album</i>					1				1				
Laiche Spp.	<i>Carex spp.</i>			1			1							
Fétuque Spp.	<i>Festuca spp.</i>	1												
Oenanthe faux boucage	<i>Oenanthe pimpinelloides</i>			1										
Géranium herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i> L.		1					1		1	1	1		

Figure 50 : tableau des relevés phytosociologiques effectués en milieux fermés

b) Description des boisements

➤ La hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Mélampyre des prés

Code Corine biotope : 41.12

Code Eunis : G1.62

Code Natura 2000 : 9120

Surface : 1,77 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Quercus roboris-Fagetea sylvaticae*

Sur le site, on trouve ces formations de part et d'autre de l'allée des Hêtres et au Sud Est du Mont Gargan.

L'allée des Hêtres présente une physionomie fortement anthropisée (plantation de hêtres, érosion des sols) tandis que l'autre boisement est plus typique et naturel.

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*), sur des sols acides avec une strate herbacée clairsemée dominée par des acidiphiles à large amplitude (*Deschampsia flexuosa*, *Pteridium aquilinum*, *Holcus mollis*, *Teucrium scorodonia* ...). Ces boisements sont souvent des accrus forestiers avec des arbres récents dont le bon développement est altéré par les conditions stationnelles (oligotrophie, climat).

Ces formations évoluent souvent dans le temps vers la Hêtraie à Houx. Localement sur le site, un rattachement aux habitats relevant de la directive habitat Faune Flore est possible, auprès des Hêtraie acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx (9120) ce qui a été fait pour ces surfaces (1,77 ha).



Figure 51 : photographie de l'allée des Hêtres (à gauche) et d'une autre hêtraie chênaie du site à droite (Sources : C. LABORDE)

➤ La chênaie pédonculée acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Mélampyre des prés

Code Corine biotope : 41.52

Code Eunis : G1.82

Surface : 7,78 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Quercus robur-Fagetea sylvaticae*

La chênaie ou chênaie hêtraie acidiphile à chêne pédonculé (*Quercus robur*) et Hêtre (*Fagus sylvatica*), est bien présente sur le Mont Gargan. Le Hêtre est souvent en sous étage. Le Châtaignier (*Castanea sativa*) y est presque toujours bien représenté. On y trouve également fréquemment sur le site (en lisières) le Merisier (*Prunus avium*).

Les arbustes caractéristiques sont le Houx (*Ilex aquilifolium*) et la Bourdaine (*Frangula alnus*). Dans les sous-bois herbacés, on trouve typiquement la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) mais aussi le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*) et le Lierre grimpant (*Hedera helix*).



Figure 52 : photographie de la chênaie acidiphile (Sources : C. LABORDE)

➤ Chênaie pédonculée acidophile, Sylvofaciès à Châtaignier commun

Code Corine biotope : 41.5

Code Eunis : G1.82

Surface : 6,36 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Quercus robur-Fagetum sylvaticae*

Ces habitats sont une variante de la chênaie pédonculée où le châtaignier domine le peuplement.

Sur le site ce sont les boisements les plus diversifiés sur le plan botanique avec la présence de *Ulex europaeus*, *Crataegus monogyna*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Rubus Sp.*, *Lonicera periclymenum*, *Blechnum spicant*...



Figure 53 : photographie de la chênaie acidiphile, sylvofaciès à châtaigniers (Sources : C. LABORDE)

➤ Saulaie arbustive marécageuse

Code Corine biotope : 44.92

Code Eunis : F9.21

Surface : 0,16 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Salicetea purpureae*

La saulaie arbustive marécageuse se développe sur des sols où la nappe d'eau est constamment proche ou au dessus du niveau du sol. Cette formation végétale se rencontre au niveau des sources du ruisseau, mais également dans les zones de dépression, à l'amont de l'ancien suintement au nord du site, qui en 2008 avait été cartographié en zone humide.

Sur sols eutrophes à mésotrophes, le Saule roux (*Salix acuminata*) constitue l'essentiel de la composition arbustive de ce fourré. La strate herbacée est constituée de plantes héliophytes telles que des laïches (*Carex remota...*) accompagnées de fougères (*Dryopteris carthusiana*).



Figure 54 : photographie de la saulaie (Sources : C. LABORDE)

➤ Haies et bosquets

Code Corine biotope : 84.2

Code Eunis : F3.A

Surface : 1,60 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Quercus roboris-Fagetea sylvaticae*

Ces habitats sont une variante de la chênaie pédonculée pour lesquels la stratification de l'habitat permet l'installation d'espèces plus héliophiles.

Sur le site les haies et bosquets sont composés de Chênes pédonculés (*Quercus robur*) et de Châtaigniers (*Castanea sativa*), mais aussi de Merisiers (*Prunus avium*), de Noisetiers (*Corylus avellana*) et en strate arbustive et herbacée de : *Ulex europaeus*, *Crataegus monogyna*, *Cornus sanguinea*, *Rubus Sp.*, *Lonicera periclymenum*, *Cytisus scoparius*...



Figure 55 : photographie d'une haie sur le site (Sources : C. LABORDE)

c) Description des boisements pionniers et des fourrés de colonisation

➤ Boisement acidiphile humide à Bouleau verruqueux

Code Corine biotope : 41.B1

Code Eunis : G1.92

Surface : 0,20 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Alnetalia glutinosae* (*fortement dégradé*)

Ces boisements dominés par le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) sont installés sur les zones humides abandonnées depuis de nombreuses années.

Ce boisement se rencontre sur l'ancienne lande humide (tourbière) qui s'est asséchée depuis son observation en 1999 (CEN, 1999). Il marque ainsi l'évolution vers des stades boisés. Au Bouleau verruqueux s'associent le Chêne pédonculé et le Pin sylvestre. La strate arbustive comporte quelques Bourdaine et quelques Chênes pédonculés. Le sous-bois est ici dominé par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Bourdaine (*Frangula alnus*) et quelques laïches.

Le rattachement à l'*Alnetalia glutinosae* devient délicat en raison de son assèchement marqué.



Figure 56 : photographie du boisement humide acidiphile à bouleaux (Sources : C. LABORDE)

➤ Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé

Code Corine biotope : 31.8

Code Eunis : F3.1

Surface : 5,14 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Crataego monogynae* – *Prunetea spinosae*

Ce boisement constitue le premier stade de recolonisation haute de forêts mélangées où la colonisation est marquée par la prédominance de jeunes individus d'espèces forestières hautes. Sur le site, les espèces les plus dominantes sont : *Sorbus aucuparia*, *Pinus sylvestris*, *Quercus robur* ...

Les fourrés de noisetiers doivent être considérés comme un faciès particulier des fourrés mésophiles au sein desquels le noisetier est dominant jusqu'à devenir parfois l'unique espèce.



Figure 57 : photographie d'un fourré à noisetiers – photo non prise sur le site (Sources : C. LABORDE)

➤ Fourrés mésophiles à mésohygrophiles à Bourdaine, riches en fougères

Code Corine biotope : 31.832

Code Eunis : F3.13

Surface : 3,05 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*

Ces fourrés mésophiles à mésohygrophiles, acidiphiles, sous influence atlantique, sont caractérisés par l'Ajonc d'Europe, la Ronce, la Bourdaine et le Genêt à balais (*Cytisus Scoparius*).

Ces fourrés se développent sur l'ancienne zone humide, en bord de chemin au nord du site, et sur la rupture de pente à l'Est du site, entre landes et forêts.



Figure 58 : photographie d'un fourré à Bourdaine (Sources : C. LABORDE)

d) Description des milieux ouverts secs

➤ Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée

Code Corine biotope : 31.22

Code Eunis : F4.226

Code natura 2000 : 4030

Surface : 1,22 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Calluno vulgaris-Ulicetea minoris*

Les landes ont des exigences écologiques assez similaires à celles des pelouses acidiphiles auxquelles elles succèdent dans les séquences dynamiques des végétations. Les landes sèches se développent sur des sols filtrants dont la profondeur peut être variable mais qui demeurent pauvres en éléments nutritifs. Tout comme les pelouses, ce sont des formations qui nécessitent beaucoup de lumière.

Ces formations sont constituées essentiellement de végétaux chaméphytes : Callune (*Calluna vulgaris*) et Genêt pileux (*Gesnista pilosa*) y sont dominants et marquent une dégradation du climat océanique vers le climat montagnard. Les espèces atlantiques comme la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) ou l'Ajonc nain sont bien présentes sur le Mont Gargan.

Dans les secteurs âgés des landes, elles ont quasiment disparu, atteignant les limites de leurs aptitudes écologiques ; elles ne résistent pas autres chaméphytes : callune (*Calluna vulgaris*), et Genêt pileux (*Genista pilosa*).

Des formations de landes dominées par la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) sont présentes très localement, plutôt en sous-bois. Les conditions écologiques plus montagnardes qu'affectionne cette espèce ne semblent pas assez marquées pour permettre son développement optimal.

Par leur composition floristique, les landes du Mont Gargan reflètent donc assez bien les gradients écologiques engendrés par la gestion opérées depuis 1999.



Figure 59 : photographie d'une lande à bruyères (Sources : C. LABORDE)

➤ Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée, faciès d'enfrichement à Fougère-Aigle

Code Corine biotope : 31.23

Code Eunis : F4.24

Code natura 2000 : 4030

Surface : 6,38 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Calluno vulgaris-Ulicetea minoris*

Ces landes sont majoritairement dégradées. Elles ne sont plus gérées (ni fauche, ni pâturage) et par conséquent les chaméphytes y sont vieillissants. Certaines sont déjà grandement colonisées par la Fougère aigle et des espèces pré-forestières à forestières (Sorbier des Oiseleurs, Bourdaine, Bouleau verruqueux ...).

L'abandon du pâturage a permis à la végétation de se densifier et avec le temps, les espèces ligneuses ont gagné du terrain.

Ces végétations évoluent et s'étendent en nappe sur les landes en déprises et les clairières. Elles donnent des formations mono spécifiques denses à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).



Figure 60 : photographie d'une lande à bruyère avec voile de fougères (Sources : C. LABORDE)

➤ Pelouse acidiphile subatlantique

Code Corine biotope : 35.11

Code Eunis : E1.71

Code natura 2000 : 6230

Surface : 0,59 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Nardetea strictae*

Les pelouses acidiphiles se développent sur des sols filtrants pauvres en éléments minéraux, dont la profondeur peut-être très variable. De façon générale, elles colonisent des sols-ocreux podzoliques. Ces pelouses se développent dans les mêmes conditions écologiques que les landes sèches.

La dynamique naturelle d'une pelouse acidiphile mène à la lande sèche à Ericacées, c'est pour cette raison que ces deux habitats peuvent être en mosaïque. Les pelouses acidiphiles à Nard raide sont intimement liées à une faiblesse trophique du sol, tout amendement enrichit le cortège floristique en espèces prairiales. Ces pelouses sont composées de graminées basses formant une végétation clairsemée en mélange avec d'autres hémicryptophytes.

La pelouse qui occupe le pourtour de la Chapelle fait l'objet d'une gestion relativement « intensive » (tonte, piétinement).

On y trouve *Potentilla erecta*, *Luzula multiflora*, *Festuca gr. Ovina*, *Centaurea gr nigra*, *Agrostis tenuis*, *Veronica officinalis*, *Danthonia decumbens*, *Potentilla erecta*, *Carex pilulifera*, *Polygala serpyllifolia*, *Agrostis capillaris* et *Galium saxatile*... des espèces typiques de la pelouse à Nard raide, cependant ce dernier n'a pas été observé. Nous la rattacherons malgré cela aux formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes de par la diversité végétale qui y est observée.



Figure 61 : photographie de la pelouse acidiphile (Sources : C. LABORDE)

➤ Prairies de fauche sub-montagnardes médio-Européennes

Code Corine biotope : 38.23

Code Eunis : E2.231

Surface : 1,44 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Arrhenatheretea elatioris*

Ces prairies permanentes mésophiles des collines médio-Européennes, sont localisées de part et d'autre du ruisseau, sur la partie aval, sur le site du Mont Gargan. On y trouve *Mentha arvensis*, *Sambucus nigra*, *Ranunculus repens*, *Lysimachia vulgaris*, *Poa trivialis*, *Valeriana dioica*, *Silybum marianum*, *Deschampsia flexuosa*, *Rumex acetosa* ou encore *Jacobaea vulgaris*.

Elles sont fauchées et / ou pâturées, mais marquées par un caractère permanent, contrairement à la majorité des prairies du site.



Figure 62 : photographie de la prairie de fauche (pâturée) sub-montagnarde (à gauche)
(Sources : C. LABORDE)

e) Description des milieux ouverts humides

➤ Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques

Code Corine biotope : 37.312

Code Eunis : E3.51

Code natura 2000 : 6410

Surface : 0,64 ha

Classification phytosociologique (BARDAT *et al.*, 2004) : *Molinio caeruleae-Juncetea acutiflori*

Le fond du vallon où s'écoule le ruisseau au nord du site, est occupé par un marais dominé par les joncs (*Juncus effusus*, *J. acutiflorus*) et les laïches.

Ce type de formation est très polymorphe et son cortège floristique varie en fonction des conditions stationnelles ; l'alimentation en eau et le niveau trophique semblent être les facteurs les plus importants. On y trouve *Juncus acutiflorus*, *Molinia caerulea*, *Carum verticillatum*, *Lotus pedunculatus*, *Agrostis canina*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Viola palustris*, *Wahlenbergia hederacea*, *Carex echinata*, *Carex panicea*...

Localement le long du ruisseau, où le niveau trophique diminue et où l'engorgement augmente, des faciès dominés par les espèces des milieux tourbeux se développent au sein de ces formations. Les espèces qui s'installent appartiennent aux groupements des tourbières actives. Les espèces sont représentées par : *Sphagnum Spp.*, *Polytrichum commune*, *Aulacomnium palustre*...

Ces formations de prairies paratourbeuses, sont devenues rares dans de nombreuses régions détruites par le drainage, la fertilisation et le surpâturage.



Figure 63 : photographie du bas-marais acidophile atlantique (Sources : C. LABORDE)

f) Autres milieux



landes à Genêt à balais



friches à Ronces et Ajoncs



prairies de fauche artificielle



prairie pâturée mésotrophe



taillis de châtaigniers



routes et chemins



fontaine



chapelle

Figure 64 : photographies des habitats naturels et semi-naturels de moindre valeur patrimoniale (Sources : C. LABORDE)

D'autres habitats naturels et semi-naturels ont été inventoriés et cartographiés sur le site, présentant un intérêt écologique moindre. Il s'agit :

- De landes à Genêt à balais (0,12 ha),
- De friches à Ronces et Ajoncs (0,73 ha),
- D'un fossé de drainage des eaux pluviales lié au captage (0,11 ha),
- De plantations adultes de résineux (en limite de site) (0,07 ha),
- De prairies de fauche artificielles à Dactyle aggloméré et Brome mou (26,62 ha),
- D'une prairie pâturée mésotrophe (0,08 ha),
- Des routes, chemins et zones de stationnement (2,26 ha),
- De la fontaine et de la chapelle.

g) Cartographie des habitats naturels



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan St Gilles Les Forêts (87) Cartographie des habitats naturels (symbologie simplifiée)



Cartographie des habitats 2017

- Aire de stationnement
- Boisement : parcelles acidiphiles à Pin sylvestre et/ou Bouleau verticillés, Syzofaciés à Bouleau verticillés
- Chapelle
- Chalet
- Chênaie acidobline
- Chênaie pédonculée acidiphile du collinaire inférieur à Cariche flexuose et Mélampyre des prés
- Chênaie pédonculée acidobline, xérofaciés à Châtaigner commun
- Fossé
- Fournil de reconnaissance à Noisetier ou Hêtre ou Frêne ou Chêne pédonculé
- Fournil hygrophile à Bourdaine, riche en fougères
- Friche à Fougères et Ajoncs
- Herbe
- Hétraie-densité acidiphile du collinaire inférieur à Cariche flexuose et Mélampyre des prés
- Lande à Genêt à balais
- Lande acidiphile à Callune, Genêt poilu et Bruyère cendrée, faciès à vide de Pinguicula agile
- Lande sèche acidiphile à Callune, Genêt poilu et Bruyère cendrée, faciès topographique
- Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée, faciès d'enrichissement à Pinguicula agile
- Pelouse acidiphile subalpine
- Plantation adulte de résineux
- Prairie de fauche artificielle, eutrophe à Dactyle agglomé et Bromes rous
- Prairie de fauche eutrophe
- Prairie montable eutrophe à Fensouche rampante et Juncus aequalis agilis
- Prairies mésophiles-mésotrophes pâturées acidoblines
- Prairies pâturées mésotrophes à eutrophes, mésophiles à mésohygrophiles
- Routes
- Sédiments artificiels maricaillonnés
- Urban

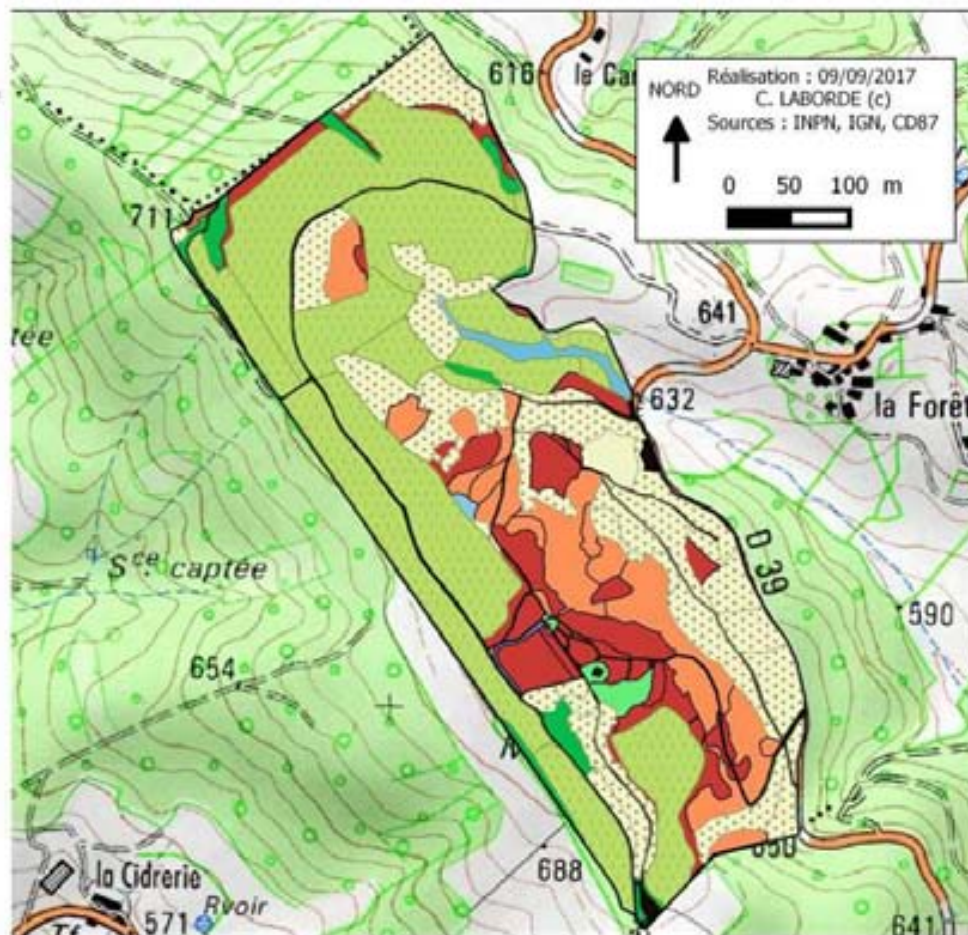


Figure 65 : cartographie des habitats naturels sur le Mont Gargan – symbologie simplifiée

3. Analyse des résultats et évaluation patrimoniale des habitats

L'évaluation patrimoniale des habitats a été faite sur la base de la Directive habitat faune flore et de la liste des habitats déterminants pour l'actualisation des ZNIEFF du Limousin (CBNMC, LNE, 2016).

Les habitats à forte valeur patrimoniale sur le Mont Gargan sont les landes, les pelouses, quelques boisements et la zone humide tourbeuse.

Les landes sèches à bruyères sur le site représentent 7,60 hectares, dont on peut considérer que seulement 1,22 ha est en bon état de conservation. En effet, plus de 6 hectares sont en cours de colonisation par la Fougère aigle et les ligneux.

Une pelouse acidiphile de 0,59 hectare est bien présente sur le site, aux abords de la Chapelle.

Un bas marais acidiphile de 0,64 hectare est également présent à proximité du ruisseau au Nord du site.

Des hêtraies chênaies acidiphiles sont également présentes çà et là sur le site pour une surface cumulée de 1,77 hectares.

Ces habitats ont une **valeur patrimoniale très forte**.

Les chênaies et les saulaies (14,15 et 0,16 ha), en tant qu'habitat d'espèces ont quant à eux une **valeur patrimoniale forte**.

Enfin, nous avons attribué une **valeur patrimoniale moyenne** à la prairie de fauche sub-montagnarde et à la prairie pâturée, de par leur rareté locale, à l'échelle du site en particulier.

Bilan patrimonial des habitats naturels sur le site							
Libellé de la végétation	Code Corine biotope	Code Eunis	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Surface (en m²)	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale
Hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Melampyre des prés	41.12	G1.62	9120	IC	17682	1,77	Très forte
Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée	31.22	F4.226	4030	IC	12170	1,22	Très forte
Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée, faciès d'enrichement à Fougère-Aigle	31.23	F4.24	4030	IC	63781	6,38	Très forte
Pelouse acidiphile subatlantique	35.11	E1.71	6230	IC	5860	0,59	Très forte
Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	37.312	E3.51	6410	IC	6351	0,64	Très forte
Boisement acidiphile humide à Bouleau verruqueux	41.B1	G1.92		Patrimonial	1990	0,20	Forte
Chênaie pédonculée acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Mélampyre des prés	41.52	G1.82		Patrimonial	77831	7,78	Forte
Chênaies pédonculées acidiclinales, Sylvofaciès à Châtaignier commun	41.5	G1.82		Patrimonial	63630	6,36	Forte
Saulaie arbustive marécageuse	44.92	F9.21		Patrimonial	1645	0,16	Forte
Prairie de fauche submontagnarde	38.23	E2.231			14351	1,44	Moyenne
Prairie pâturée mésotrophe	38.112	E2.111			768	0,08	Moyenne
Fourrés mésophiles à mésohygrophiles à Bourdaine, riche en fougères	31.832	F3.13			30521	3,05	Faible
Friche à Ronces et Ajoncs	31.8111	F3.11			7313	0,73	Faible
Haies et bosquets	84.2	F3.A			15958	1,60	Faible
Lande à Genêt à balais	31.841	F3.14			1195	0,12	Faible
Prairie de fauche artificielle, eutrophe à Dactyle aggloméré et Brome mou	38	E2.11			266192	26,62	Faible
Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé	31.8	F3.1			51354	5,14	Très faible
Plantation adulte de résineux	83.312	G3.F11			713	0,07	Très faible
Fossé	38.12	E2.12			1130	0,11	Très faible
Routes - chemins - stationnement	8	X25			22554	2,26	Très faible

Figure 66 : tableau récapitulatif des habitats naturels et semi naturels observés sur le site et de leur évaluation patrimoniale



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan St Gilles Les Forêts (87) Habitats naturels patrimoniaux

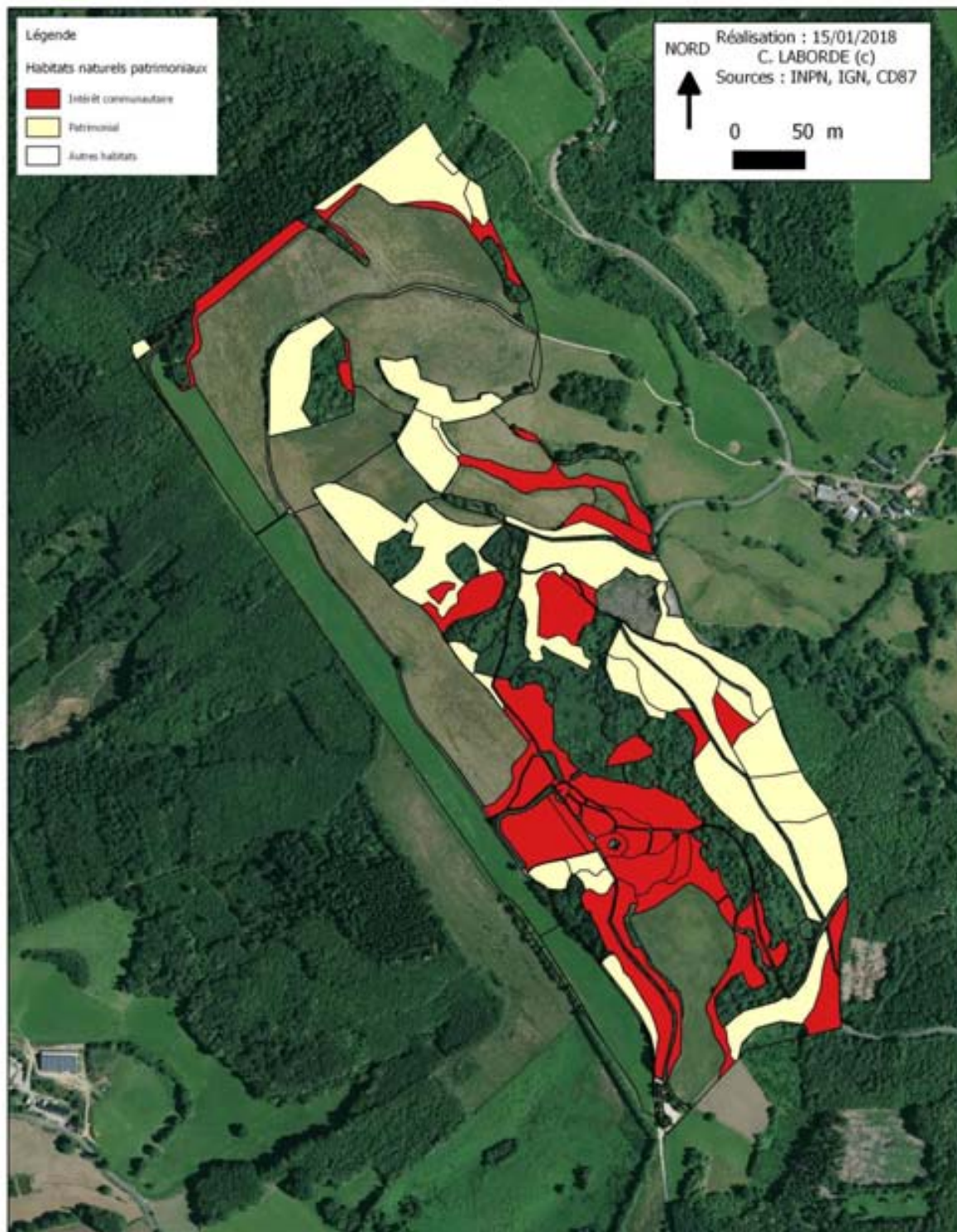


Figure 67 : cartographie des habitats naturels et de leur valeur patrimoniale

D. Diagnostic floristique sur le site

1. Matériel et méthode

L'ensemble des espèces végétales observées ont été notées. Les espèces remarquables et les espèces invasives ont été géo-localisées et référencées dans une base de données, et les stations décrites.

Une attention particulière a été portée sur **la recherche du Lycopode à massues** (*Lycopodium clavatum*) et sur les espèces remarquables observées précédemment sur le site.

2. Résultats

Une carte des espèces végétales remarquables actualisée est produite, ainsi qu'une base de données SIG répondant à la norme proposée par le MNHN (Tax-Ref).

a) Diversité végétale sur le site

Sur le site, nous avons observé 134 espèces / groupes d'espèces végétales appartenant à la flore vasculaire et à la fonge Limousine.

Aucune espèce végétale invasive n'a été observée. Cependant, notons une observation possible du **Raisin d'Amérique** (*Phytolacca americana*) par un encadrant technique du RIS lors de travaux entre 2014 et 2016. L'observation a été enregistrée dans la base de données, même si elle n'a pas été confirmée par le diagnostic 2017.

b) Flore remarquable sur le site

En 2017, le Lycopode en massue n'a pas été retrouvé sur le site. Le Capillaire blanc, présent dans la chapelle en 2008 (Symbiose Environnement), n'a pas été retrouvé. Les travaux réalisés sur cette dernière ont possiblement provoqué sa disparition.

Toutes les autres espèces patrimoniales observées en 2008 ont été retrouvées, et les stations cartographiées. Ces dernières sont présentées dans la figure n° 68.

Récapitulatif des espèces végétales remarquables observées sur le site							
Nom latin	Nom usuel	Nb. De stations 2017	Etat	Directive HFF	PN	PR	Statut ZNIEFF (2016)
<i>Cystopteris fragilis</i>	Capillaire blanc (non retrouvé en 2017)	Disparue ? (2017)	A rechercher			PR	
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue	Disparue (1969)	A rechercher			PR	DET
<i>Oreopteris limbosperma</i>	Polystic des montagnes	Assez répandue RD 39 et lisière ouest (13 stations)	Remblais partiel du fossé / entretien			PR	DET
<i>Phegopteris connectilis</i>	Phégopteris faux-polypode	2 stations, 5 et 7 pieds	Bon état			PR	DET
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	3 stations d'un m ²	Bon état				DET
<i>Arnoseris minima</i>	Arnoséris naine	Parcelle cultivée, > 5000 pieds	Bon état				DET
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie ossifrage	Disparue (1998)	A rechercher				DET
<i>Viola palustris</i>	Violette des marais	5 stations / vallon	Bon état				DET
<i>Erica vagans</i>	Bruyère vagabonde	Erreur (non présente)	Erreur			PR	DET
<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille sauvage	5 stations d'un m ²	Rare				
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	Wahlenbergie à feuilles de lierre	3 stations vallon + RD 39	Bon état, Remblais partiel du fossé / entretien				
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon commun	1 station autour de la fontaine - 15 pieds	Bon état				

Figure 68 : tableau récapitulatif des espèces végétales remarquables observées sur le site

*Arnica montana**Arnoseris minima* (Sources : Telabotanica)*Vaccinium myrtillus**Typha Sp.* – marqueur d'eutrophisation forte de la zone humide (à l'aval)



Blechnum spicant



Oreopteris limbosperma



Phegopteris connectilis



Wahlenbergia hederacea



Polygonatum multiflorum



Viola palustris



Lycopodium clavatum non revu
en 2017 (Sources : Telabotanica)



Cystopteris fragilis non revu dans la
Chapelle (Sources : Symbiose Environnement)

Figure 69 : photographies de quelques espèces remarquables observées sur le site (Sources : C. LABORDE sauf mention contraire)

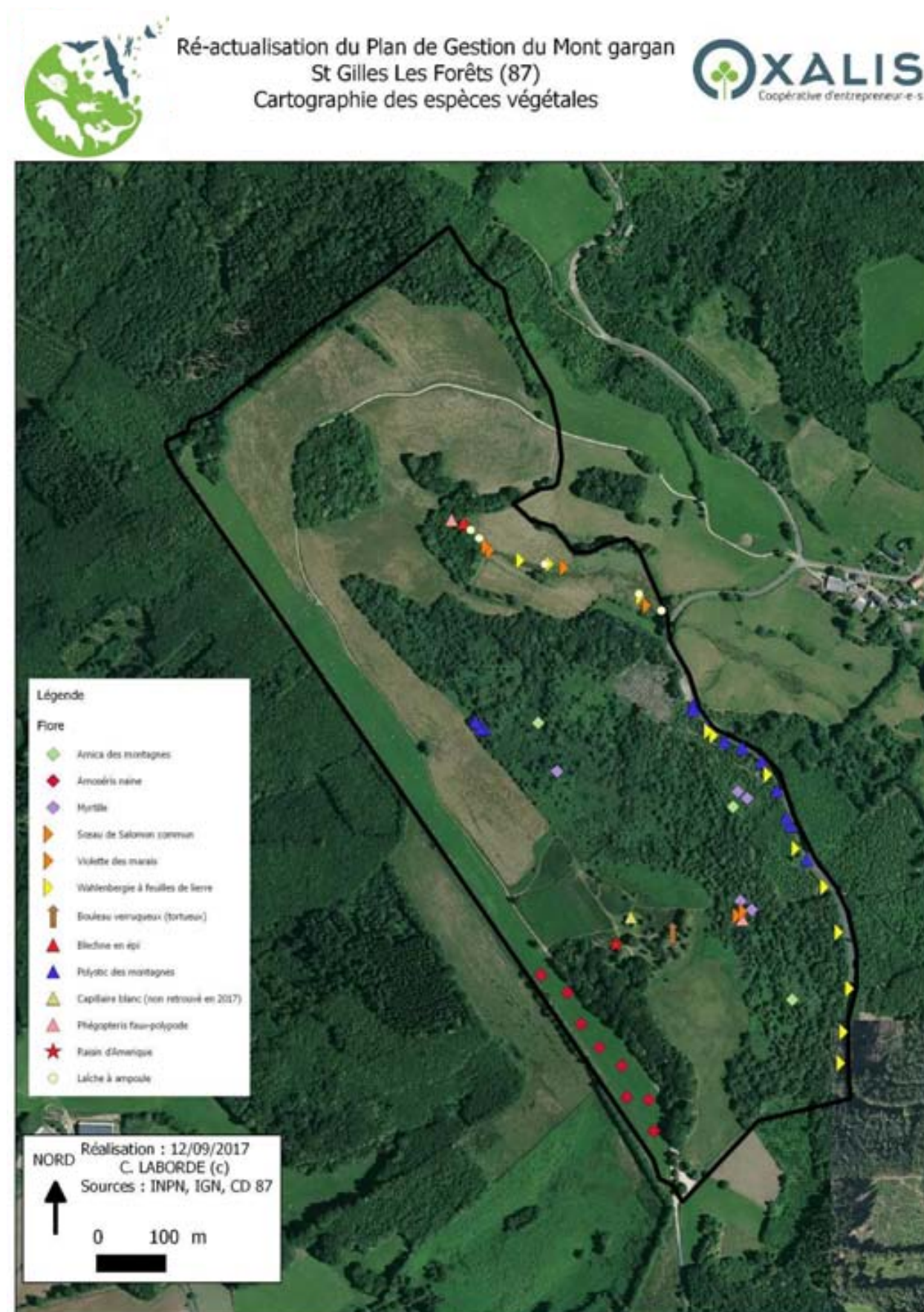


Figure 70 : cartographie des espèces végétales remarquables observées sur le site

3. Analyse des résultats, évaluation patrimoniale et évolution des stations

Sur la base des statuts de protections des différentes espèces et des espèces déterminantes pour la mise à jour des ZNIEFF (CBN MC, LNE, 2016), nous avons donné un indice de patrimonialité à chacune des espèces remarquables identifiées lors du diagnostic.

Evolution des stations et évaluation patrimoniale des espèces végétales remarquables entre 1998 et 2017										
Nom latin	Nom usuel	Observations 1998	Observations 2008	Observations 2017	Etat	Directive HFF	PN	PR	Statut ZNIEFF (2016)	Indice de patrimonialité
<i>Cystopteris fragilis</i>	Capillaire blanc (non retrouvé en 2017)	1 pied	10 pieds	Disparue ? (2017)	A rechercher			PR		Très fort
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue	Disparue (1969)	Disparue (1969)	Disparue (1969)	A rechercher			PR	DET	Très fort
<i>Oreopteris limbosperma</i>	Polystic des montagnes	Assez répandue	Assez répandue (RD 39)	Assez répandue RD 39 et lisière ouest (13 stations)	Remblais partiel du fossé / entretien			PR	DET	Très fort
<i>Phegopteris connectilis</i>	Phégopteris faux-polyode	(+/-) 10 pieds / 1 station	2 stations 10 pieds et 1 pied	stations, 5 et 7 pied	Bon état			PR	DET	Très fort
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	1 à 3 pieds	2 stations	3 stations d'un m ²	Bon état				DET	Fort
<i>Arnoseria minima</i>	Arnoséris naine		Parcelle cultivée (10000 pieds - CBN MC)	Parcelle cultivée, > 5000 pieds	Bon état				DET	Fort
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie ossifrage	1 station dense	Disparue (1998)	Disparue (1998)	A rechercher				DET	Fort
<i>Viola palustris</i>	Violette des marais		1 stations vallon	5 stations / vallon	Bon état				DET	Moyen
<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille sauvage	?	2 stations de 2 m ²	5 stations d'un m ²	Rare					Moyen
<i>Gallium saxatile</i>	Gaillet des rochers		Pelouse et landes, abondant	> 50 stations - landes et pelouses	Bon état					Faible
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	Wahlenbergie à feuilles de lierre		2 stations vallon + RD 39	3 stations vallon + RD 39	Bon état, Remblais partiel du fossé / entretien					Faible
<i>Blechnum spicans</i>	Blechnum en épi			5 pieds source / captage	Bon état					Très faible
<i>Carex rostrata</i>	Laïche à ampoule		1 stations vallon	Vallon (4 stations d'un m ²)	Bon état					Très faible
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon commun			1 station autour de la fontaine - 15 pieds	Bon état					Très faible

Figure 71 : évaluation patrimoniale et évolution des stations d'espèces végétales remarquables observées sur le site depuis 1998

Le Capillaire blanc, présent en 2008 dans la chapelle semble avoir disparu en 2017. La Chapelle ayant subi des travaux lourds (cristallisation, entretien), il serait intéressant de rechercher cette espèce dans les années à venir.

Notons également que le fossé de bord de route à l'Est du site (en bord de la RD 39) a été partiellement remblayé depuis le précédent plan de gestion, et que cette intervention semble avoir fait régresser la répartition d'une espèce patrimoniale : le Polystic des Montagnes.



Figure 72 : fossé en bord de RD 39 partiellement remblayé défavorable au Polystic des Montagnes (Sources : C. LABORDE)

E. Diagnostic faunistique sur le site

1. Matériel et méthode

➤ Etude avifaunistique – les oiseaux

A partir de la phase bibliographique et du précédent plan de gestion de 2009, pour les oiseaux, nous utiliserons une méthode de dénombrement semi-quantitatif qui est la technique dite des **Indices Ponctuels d'Abondance** (IPA) ou points d'écoute.

Elle permet d'estimer le nombre de couples d'oiseaux présents sur une surface donnée.

Des points d'écoute de 20 minutes sont effectués selon un quadrillage bien précis et dans une formation végétale homogène. Pendant ces 20 minutes, tous les contacts (observation, cri et chant) sont notés. Pour les oiseaux d'eau et les rapaces, les contacts se font souvent davantage par des observations directes.

Les points d'écoute sont généralement distants de 250 m. Néanmoins, en terrain découvert, ils sont plus espacés du fait de l'absence d'obstacles et d'une plus grande dispersion des sites favorables.

Nous avons réalisé 8 points d'écoute sur le site, le 11 juillet 2017, entre 6h30 et 10h, permettant ainsi de contacter un maximum d'espèces.

L'Engoulevent d'Europe a quant à lui été recherché en soirée le 17 juillet 2017 de 21h30 à minuit.

➤ Etude entomologique

Pour les insectes, les espèces sensibles et indicatrices des groupes principaux ont été recherchées prioritairement, même si toutes les observations ont été enregistrées :

- Les **Odonates** (libellules) sur l'ensemble du site, et leurs exuvies, sur les zones humides,
- Les **Orthoptères** (criquets et sauterelles) et **Rhopalocères** (papillons de jour) dans les landes et prairies (inventaires toutes espèces, et Moiré des fétuques en particulier),
- Les **Coléoptères** (Gand Capricorne, Pique-prune, Lucane cerf-volant ...) dans les zones boisées et semi-boisées.

Les observations ont été notées lors de chaque visite du site (29 juin 2017, 11, 17, 18 et 21 juillet 2017, 4, 16 et 30 septembre 2017) afin de couvrir les périodes d'émergence et de vols du plus grand nombre d'espèces.

➤ Etudes herpétologiques

Les lieux de reproduction potentiels des amphibiens (les milieux aquatiques) et leurs gîtes diurnes (pierres, bois mort,...) ont été explorés de manière systématique (cours d'eau et zones humides, fontaine...).

Une recherche spécifique des amphibiens a été réalisée en soirée le 17 juillet 2017 de 21h30 à minuit, pour déceler la présence des amphibiens, grâce notamment à des écoutes nocturnes qui permettent d'évaluer leur activité de reproduction pour les anoures, et à vue pour les urodèles.

Les reptiles ont été étudiés par la **pose de 5 plaques de thermorégulation** (d'un mètre carré), avec l'accord du Conseil Départemental, et par identification à vue ou sous les abris au sol, lors des journées ensoleillées.

Les plaques ont été posées le 21 juillet 2017, et relevées à 3 reprises, les 4, 16 et 30 septembre 2017. Malheureusement, la météo du mois de septembre 2017 a partiellement compromis le suivi.

➤ Etude mammalogique

Pour les mammifères, nous avons mis en place deux **pièges photographiques « Bushnell© »**, avec l'accord du Département sur **des lieux stratégiques** du site, à savoir l'amont et l'aval du ruisseau (Ragondin, Loutre, abreuvement...) et sur la parcelle cultivée en Sarrazin en 2017, jouxtant le périmètre du site du Mont Gargan au sud, très favorable à l'observation des grands mammifères. Ces pièges ont été mis en place du 4 au 30 septembre 2017 sur plusieurs points d'observation.

Nous basons également notre diagnostic sur la consultation des acteurs locaux (GMHL) et sur l'observation de traces et d'indices (empreintes, terriers, fèces, reliefs de repas...) notamment pour confirmer la présence de la **Loutre d'Europe et étudier le Ragondin**.

Pour les mammifères volants (chiroptères), une soirée de prospection au détecteur « Pettersson Elektronik AB D240x » (systèmes hétérodyne et expansion de temps à 3,4 sec. de mémoire avec enregistrement et analyse des ultrasons) a été réalisée le 17 juillet 2017 de 21h30 à minuit, le long d'un transect, afin d'une part d'inventorier les différentes espèces de chauves-souris présentes et d'autre part de localiser leurs gîtes et territoires de chasse.

Lors de tout déplacement, les chiroptères émettent des signaux ultrasonores dont l'écho leur permet d'obtenir les informations nécessaires à leur navigation et leur activité alimentaire. L'utilisation d'un détecteur d'ultrasons permet de transformer ces signaux en fréquences audibles, et d'interpréter leur structure et leur rythme dans un but d'identification spécifique et de diagnostic comportemental.

Pour l'analyse des sons (certaines espèces / groupes d'espèces ne pouvant être déterminés sur le terrain), nous avons utilisé le logiciel « Batsound v. 3.02 © » développé par Pettersson Elektronik AB. Ce logiciel permet la visualisation, la mesure et l'interprétation des ultrasons enregistrés en expansion de temps avec le détecteur, plus particulièrement pour les espèces délicates à l'identification (Murins, Oreillards, etc.).

➤ Cartographie des méthodes d'inventaires spécifiques

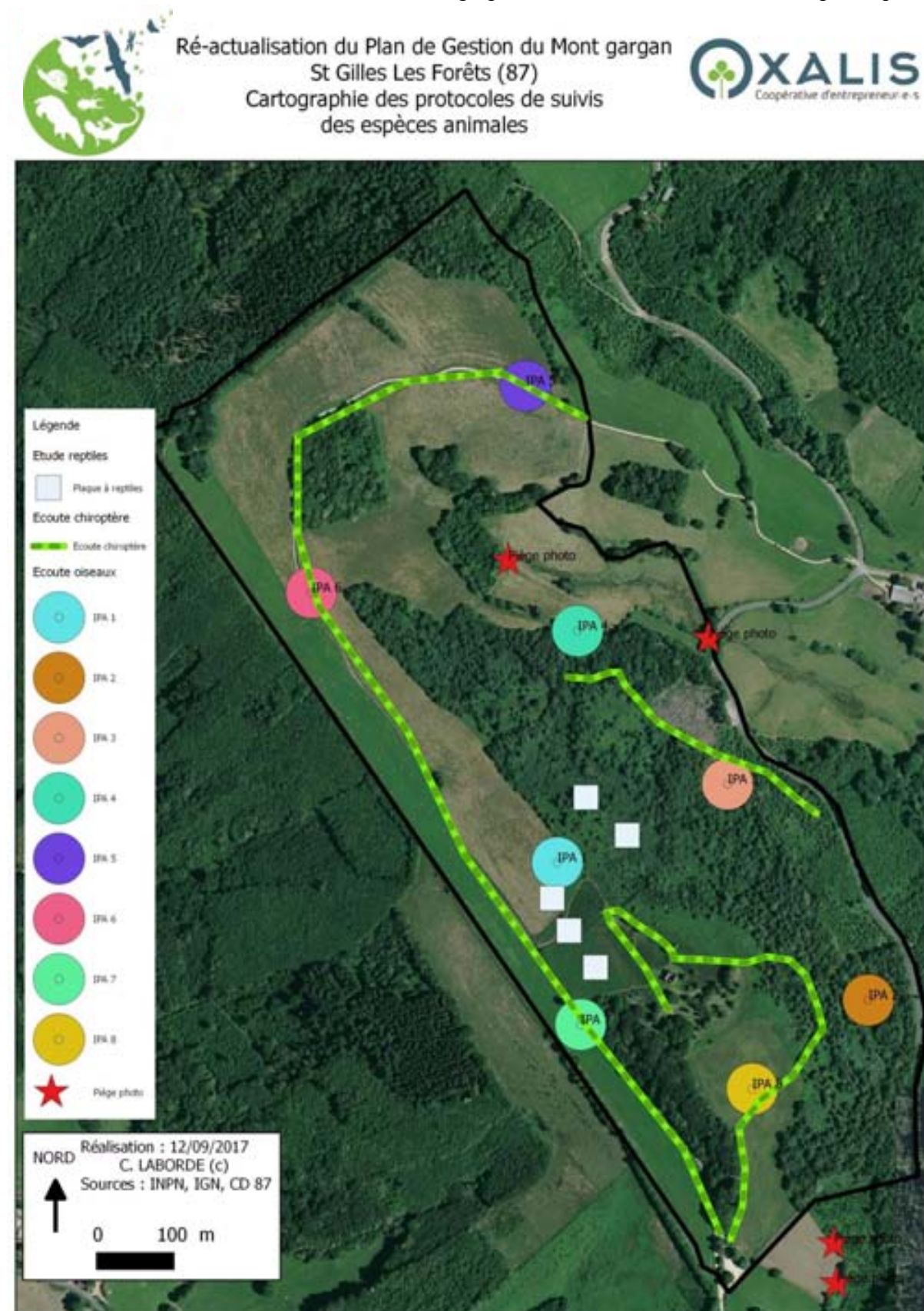


Figure 73 : cartographie des protocoles spécifiques mis en œuvre pour inventorier la faune du site

2. Résultats des inventaires naturalistes

➤ Etude avifaunistique – les oiseaux

Concernant les oiseaux, dans le cadre des IPA, nous avons observé entre 12 et 18 espèces par point d'écoute. Les milieux forestiers présentent les richesses spécifiques les plus élevées. Notons la présence d'espèces patrimoniales comme la Linotte mélodieuse, l'Alouette lulu, le Pic noir et le Pic épeiche.

Au total, 39 espèces ont été observées, répertoriées dans le tableau suivant.

IPA 1			IPA 2			IPA 3			IPA 4		
Espèce	Nb. De contacts	Statut	Espèce	Nb. De contacts	Statut	Espèce	Nb. De contacts	Statut	Espèce	Nb. De contacts	Statut
Accenteur mouchet	1	chante	Allouette lulu	1	chante	Bergeronnette grise	1	vol	Accenteur mouchet	1	chante
Bergeronnette grise	3	nidif.	Chardonneret élégant	1	vol	Bruant zizi	1	perché	Bergeronnette grise	2	nidif.
Bruant zizi	1	chante	Fauvette à tête noire	1	chante	Chardonneret élégant	2	nidif.	Bruant jaune	1	chante
Buse variable	1	vol	Fauvette grisette	1	perché	Fauvette des jardins	2	chante	Bruant zizi	1	vol
Chardonneret élégant	1	chante	Hypolaïs polyglotte	1	chante	Hirondelle rustique	3	vol	Chardonneret élégant	1	perché
Faucon crécerelle	1	vol	Mésange à longue queue	2	nidif.	Linotte mélodieuse	1	chante	Choucas des Tours	1	vol
Fauvette à tête noire	2	nidif.	Mésange charbonnière	2	nidif.	Mésange bleue	1	perché	Coucou gris	1	chante
Fauvette grisette	1	perché	Pouillot de Bonelli	1	chante	Mésange nonnette	1	chante	Faucon crécerelle	1	vol
Linotte mélodieuse	1	perché	Rougequeue noir	2	chante	Pinson des arbres	1	chante	Fauvette à tête noire	1	chante
Mésange à longue queue	3	chante	Troglodyte mignon	1	chante	Pouillot de Bonelli	1	vol	Fauvette des jardins	2	chante
Mésange charbonnière	1	nidif.	Bruant jaune	1	chante	Rossignol philomèle	2	nidif.	Hypolaïs polyglotte	1	chante
Pic épeiche	1	perché	Pigeon colombin	1	perché	Rougegorge familier	2	vol	Mésange à longue queue	2	nidif.
Pinson des arbres	3	nidif.				Pigeon colombin	1	perché	Mésange nonnette	1	chante
Rossignol philomèle	2	nidif.				Pic épeiche	1	perché	Tourterelle des bois	2	chante
Rougegorge familier	1	perché							Sitelle torchepot	1	chante
Bruant jaune	1	perché									
Pic noir	1	perché									
IPA 5			IPA 6			IPA 7			IPA 8		
Espèce	Nb. De contacts	Statut	Espèce	Nb. De contacts	Statut	Espèce	Nb. De contacts	Statut	Espèce	Nb. De contacts	Statut
Bergeronnette grise	1	nidif.	Bergeronnette grise	2	nidif.	Accenteur mouchet	1	chante	Bergeronnette grise	1	vol
Bruant zizi	1	chante	Bruant jaune	1	chante	Bruant jaune	2	nidif.	Bruant zizi	1	chante
Chardonneret élégant	2	nidif.	Chardonneret élégant	1	chante	Fauvette des jardins	1	chante	Chardonneret élégant	1	nidif.
Faucon crécerelle	1	vol	Fauvette des jardins	2	nidif.	Linotte mélodieuse	1	vol	Coucou gris	1	chante
Fauvette à tête noire	2	nidif.	Hirondelle rustique	2	chante	Martinet noir	2	chante	Faucon crécerelle	1	vol
Fauvette grisette	1	perché	Mésange bleue	1	perché	Mésange bleue	2	nidif.	Fauvette des jardins	1	chante
Hirondelle rustique	2	vol	Mésange nonnette	1	chante	Mésange nonnette	1	perché	Fauvette grisette	2	nidif.
Hypolaïs polyglotte	2	nidif.	Pic épeiche	1	chante	Pic vert	2	perché	Hirondelle rustique	1	vol
Locustelle tachetée	1	chante	Pinson des arbres	2	nidif.	Pouillot véloce	1	chante	Linotte mélodieuse	1	chante
Mésange à longue queue	1	chante	Pouillot véloce	2	nidif.	Rougegorge familier	2	nidif.	Mésange à longue queue	1	perché
Mésange bleue	1	chante	Rougegorge familier	1	perché	Traquet pâtre	1	chante	Mésange charbonnière	1	nidif.
Pic épeiche	1	vol	Troglodyte mignon	2	perché	Pic noir	1	perché	Pinson des arbres	1	chante
Pinson des arbres	2	nidif.	Roitelet à triple bandeaux	1	perché	Corneille noire	3	vol	Pouillot de Bonelli	1	vol
Pouillot de Bonelli	1	chante							Rossignol philomèle	2	chante
Pouillot véloce	2	nidif.							Traquet pâtre	1	chante
Rougegorge familier	1	chante							Bruant jaune	1	perché
Troglodyte mignon	1	chante							Pigeon colombin	1	perché
Sitelle torchepot	1	chante									

Figure 74 : résultats des points d'écoute ornithologiques réalisés sur le site

A ces observations s'ajoutent quatre autres espèces remarquables :

- L'Engoulement d'Europe observé sur le site le 17 juillet 2017 au soir,
- Le Milan noir observé le 16 octobre 2017 en migration,

Et :

- Le Busard Saint-Martin (SEPOL, com. Pers.)
- L'Accenteur alpin (SEPOL, com. Pers.)

➤ Etude entomologique

Au cours des passages sur le site, sept espèces d'orthoptères ont été observées à savoir :

- Le Criquet de Barbarie, *Calliptamus barbarus*,
- Le Criquet mélodieux, *Glyptobothrus biguttulus*,
- Le Grillon champêtre, *Gryllus campestris*,
- La Mante religieuse, *Mantis religiosa*,
- Le Criquet noir ébène, *Omocestus rufipes*,
- Le Phanéroptère commun, *Phaneroptera falcata*,
- Le Conocéphale gracieux, *Ruspolia nitidula*.

Huit espèces également d'odonates ont été observées à savoir :

- Le Caloptéryx vierge, *Calopteryx virgo*,
- L'Agrion jouvencelle, *Coenagrion puella*,
- L'Agrion élégant, *Ischnura elegans*,
- La Petite nymphe au corps de feu, *Pyrrhosoma nymphula*,
- Le Gomphe très commun, *Gomphus vulgatissimus*,
- Le Cordulégastre annelé, *Cordulegaster boltonii boltonii*,
- La Libellule à quatre tâches, *Libellula quadrimaculata*,
- L'Orthetrum bleuisant, *Orthetrum coerulescens*.

17 espèces de rhopalocères diurnes ont été observées, à savoir :

- La Petite tortue, *Aglais urticae*,
- Le Gazé, *Aporia crataegi*,
- Le Moiré des fétuques, *Erebia meolans*,
- Le Citron, *Gonepteryx rhamni*,
- La Mégère, *Lasiommata megera*,
- Le Myrtil, *Maniola jurtina*,
- Le Demi-deuil, *Melanargia galathea*,
- La Mélitée du Mélampyre, *Melicta athalia*,
- La Sylvaine, *Ochlodes venatus*,
- Le Tircis, *Pararge aegeria*,
- Le Piéride du navet, *Pieris napi*,
- Le Vulcain, *Vanessa atalanta*,
- Le Souci, *Colias crocea*,
- Le Petit Sylvain, *Limenitis camilla*,
- Le Paon-du-jour, *Inachis io*,
- La Mélitée des Centaurées, *Melitaea phoebe*,
- Le Thécla de la Ronce, *Callophrys rubi*.

Parmi ces groupes, seul le Moiré des fétuques (*Erebia meolans*) revêt un intérêt patrimonial particulier. Concernant les coléoptères, le Lucane cerf-volant a été observé sur le site, dans les parties boisées à l'Est du site.

➤ Etudes herpétologiques

5 espèces de reptiles ont été observées sur le site, à savoir la Couleuvre verte et jaune, la Vipère aspic, la Couleuvre à collier, le Lézard des murailles et le Lézard vert occidental.

Les résultats du suivi par plaque sont présentés dans la figure n°75.



Suivi 2017 plaque de thermorégulation - synthèse des observations						
Espèces	Observée hors protocole	Plaque 1	Plaque 2	Plaque 3	Plaque 4	Plaque 5
		Prairie	Lande à bruyère	Lande à bruyère	Fourré de bourdaine	Fougeraie
<i>Natrix natrix</i>	x	1				
<i>Hierophis viridiflavus</i>	x					
<i>Podarcis muralis</i>	x	1	3	1	2	1
<i>Lacerta bilineata</i>	x		1			
<i>Vipera aspis / Vipera Sp.</i>	x					1

Figure 75 : résultats des suivis herpétologiques par plaque de thermorégulation

➤ Etude mammalogique

Concernant les mammifères terrestres, entre les observations directes, les pièges photographiques et les traces et indices, nous avons pu répertorier 13 espèces de mammifères :

- Le Campagnol amphibie, *Arvicola sapidus*, protégé en France et bien présent sur la zone humide à l'aval du ruisseau,
- Le Ragondin, *Myocastor coypus*, espèce introduite bien présent sur la zone humide autour du ruisseau,
- Le Campagnol des champs, *Microtus arvalis*,
- Le Campagnol terrestre, *Arvicola terrestris*,
- Le Mulot sylvestre, *Apodemus sylvaticus*,
- Le Blaireau, *Meles meles*,
- Le Chevreuil, *Capreolus capreolus*,
- L'Ecureuil roux, *Sciurus vulgaris*,
- La Fouine, *Martes foina*,
- Le Hérisson d'Europe, *Erinaceus europaeus*,
- Le Lièvre d'Europe, *Lepus europaeus*,
- La Martre des pins, *Martes martes*,
- Le Sanglier, *Sus scrofa*,
- Le Renard roux, *Vulpes vulpes*.



Figure 76 : résultats des pièges photographiques mis en place sur le site (Sources : C. LABORDE)

Concernant les mammifères volants (chauves-souris), l'analyse des enregistrements a permis de dresser la liste d'espèces suivantes :

- Le Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*,
- Le Murin à oreille échancrée, *Myotis emarginatus*,
- La Noctule commune, *Nyctalus noctula*,
- Les Oreillards Sp., *Plecotus auritus / austriacus*,
- La Pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*,
- La Pipistrelle de Kuhl, *Pipistrellus kuhlii*.

Notons qu'un doute subsiste sur l'identification du Murin à oreilles échancrées.

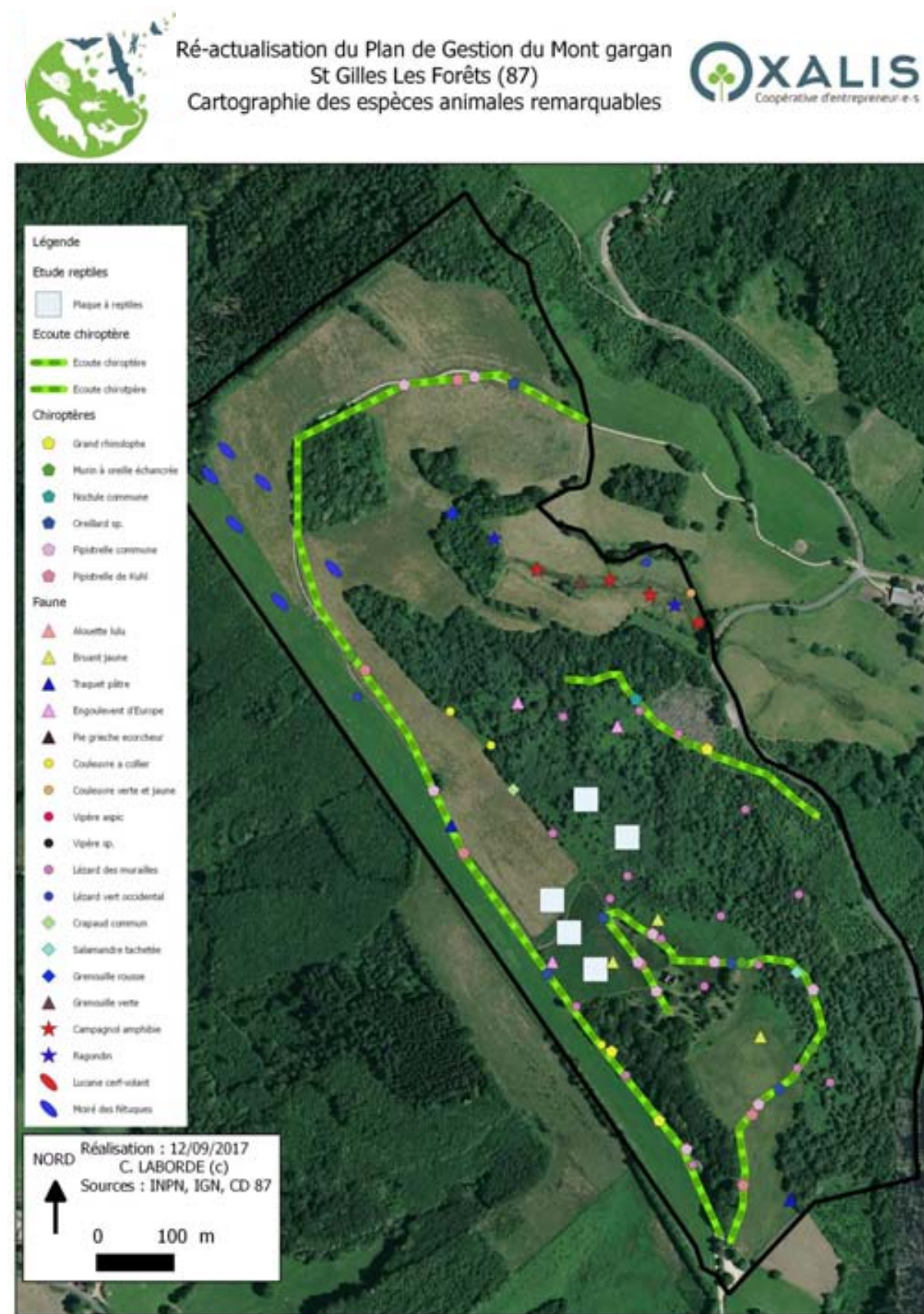


Figure 77 : cartographie des espèces animales remarquables observées sur le site

3. Analyse des résultats, évaluation patrimoniale et évolution des espèces animales

Sur la base de notre diagnostic, l'ensemble des données recueillies ont été hiérarchisées en fonction de plusieurs critères :

- La valeur patrimoniale locale d'après la liste des espèces déterminantes ZNIEFF Limousin (CBN MC, LNE, 2016),
- La sensibilité (fragilité intrinsèque aux modifications du milieu ou à la fréquentation humaine),
- Le degré de menace (listes rouges nationale et régionale),
- La nécessité d'une gestion pour en assurer la pérennité,
- Le statut de protection éventuel aux niveaux européen, national et régional,
- Le statut biologique (reproducteur, sédentaire, migrateur, occasionnel, nicheur, hivernant...).

Cette analyse nous permet d'attribuer un indice de patrimonialité (très forte, forte, moyenne et faible) à chaque espèce animale remarquable. Seuls les oiseaux à très faible valeur patrimoniale ont été repris dans ce tableau.

Evaluation patrimoniale des espèces animales observées sur le site								
Groupe	Nom usuel	Nom latin	Directive HFF	Directive Oiseaux	Protection nationale	Protection régionale	Statut ZNIEFF (2016)	Indice de patrimonialité
Oiseaux	Busard saint-martin	<i>Circus cyaneus</i>		Annexe I	PN		DET	Très fort
Insectes	Moiré des fêtuques	<i>Erebia meolans</i>						Tres fort
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Annexe II et IV		PN		DET	Très fort
Mammifères	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Annexe II		PN		DET	Très fort
Insectes	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Annexes II et IV					Fort
Mammifères	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>			PN		DET	Fort
Mammifères	Oreillard Sp.	<i>Plecotus auritus / austriacus</i>	Annexe II		PN			Fort
Mammifères	Murin à oreille échancrée	<i>Myotis emarginatus</i>	Annexe II et IV		PN		DET	Fort
Oiseaux	Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>			PN			Fort
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>		Annexe I	PN			Fort
Oiseaux	Engoulement d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		Annexe I	PN		DET	Fort
Oiseaux	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>		Annexe I	PN			Fort
Oiseaux	Pluvier Sp.	<i>Charadriinae</i>			PN			Fort
Mammifères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe II		PN			Moyen
Mammifères	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe II		PN			Moyen
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Annexe IV		PN			Moyen
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Annexe IV		PN			Moyen
Reptiles	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Annexe IV		PN			Moyen
Oiseaux	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>			PN		DET	Moyen
Oiseaux	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>			PN			Moyen
Oiseaux	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>			PN		DET	Moyen
Oiseaux	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		Annexe I	PN			Moyen
Oiseaux	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>			PN			Moyen
Oiseaux	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>			PN		DET	Moyen
Oiseaux	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>			PN			Moyen
Oiseaux	Traquet pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>			PN			Moyen
Amphibiens	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>			PN			Faible
Amphibiens	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>			PN			Faible
Amphibiens	Grenouille verte	<i>Rana Sp.</i>			PN			Faible
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			PN			Faible
Reptiles	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>			PN			Faible
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV		PN			Faible
Oiseaux	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>			PN			Faible
Oiseaux	Pic vert	<i>Picus viridis</i>			PN			Faible
Oiseaux	Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>			PN			Faible
Oiseaux	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>			PN			Faible
Oiseaux	Choucas des Tours	<i>Corvus monedula</i>			PN			Faible
Oiseaux	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>			PN			Faible
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>						Très faible
Oiseaux	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Martinot noir	<i>Apus apus</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>						Très faible
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Roitelet à triple bandeaux	<i>Regulus ignicapilla</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>			PN			Très faible
Oiseaux	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>						Très faible
Oiseaux	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>			PN			Très faible

Figure 78 : évaluation patrimoniale de la faune connue sur le site

IV. Evaluation du précédent plan de gestion 1999-2017

Le précédent plan a été réalisé en 2009, et mis en œuvre sur la période 2009-2013. La gestion du site s'est poursuivie de 2014 à 2017.

Nous **présentons ici l'évaluation des actions mises en œuvre durant ces 8 années**, en proposant un tableau de synthèse de type « opération-coût / méthode / réalisation » et une analyse de l'évaluation de ces actions en lien avec le diagnostic que nous avons réalisé.

A. Actions planifiées et niveau de réalisation

Le Plan de gestion précédent proposait 18 actions de gestion, pour un prévisionnel budgétaire de 196 500 euros validé par une délibération du Conseil Général du 23 octobre 2009. Certaines actions de gestion n'étaient pas budgétées dans ce dernier.

1. Présentation des principales réalisations

Sur le plan technique, la restauration des landes prévue initialement en 6 tranches « géographiques » n'a été réalisée que partiellement.

La gestion des landes (tranches 1 à 4) par débroussaillage sélectif manuel s'est déroulée de 2010 à 2017, avec un passage fin mai-début juin (1 semaine de travail par une équipe technique du RIS de Bujaleuf), et un autre en octobre-novembre (2 semaines d'intervention en moyenne, toujours réalisé par le RIS). Ponctuellement, un peu de bucheronnage a été réalisé, avec la contrainte de l'interdiction du stockage de bois sur le site.



Figure 79 : photographie d'une lande entretenue par débroussaillage (au second plan) avec point de vue sur la chapelle obstrué par la lisière (au premier plan), vue depuis le chemin (Sources : C. LABORDE)

Des expériences de bouturage de Callune ont également été menées par le RIS, en particulier sur la parcelle située au Nord-Ouest de la chapelle.

La pelouse quant à elle a été annuellement « tondue » début août.

Concernant l'Allée des hêtres, un diagnostic sanitaire de l'état des hêtres a été réalisé en 2010, et de jeunes plants de hêtres ont été maintenus en sous étage, afin de favoriser la régénération naturelle. Des glissières ont été installées en travers du cheminement, afin de limiter l'érosion du sol et la dégradation des racines des hêtres de l'allée.

Sur le plan de l'accueil et de la pédagogie, le parking principal a été aménagé (tables, poubelles, affichage), des panneaux ont été installés aux différents points d'entrée sur le site, et un sentier a été aménagé avec de petits cartouches répartis sur le site, et un livret de découverte mis à disposition dans 2 boîtes sur le site.



Figure 80 : aménagement de boîtes à « fiches » et zoom sur le livret du sentier de découverte

Le carrefour en bord de RD 39 a également été réaménagé, afin de faciliter l'accès au site par les cars.

La Chapelle a été cristallisée, des barreaux ont été installés et une porte grillagée a été scellée à l'entrée. La cloche de la chapelle, retrouvée et rachetée par l'association des Amis du Mont Gargan a été réinstallée sur un portique à l'intérieur de la chapelle, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et en lien avec le CAUE.



Figure 81 : photographies de la chapelle en phase restauration (Sources : Dragonfly, marque d'OXALIS), et vue sur la cloche et la plaque d'information à l'intérieur de cette dernière (Sources : C. LABORDE)

Enfin, les chemins sont entretenus annuellement, mais malgré cela, certains tronçons ont une tendance à se refermer de par l'abondance de la Fougère aigle, pouvant rendre difficile l'accès à la boucle du sentier découverte.



Figure 82 : photographies de divers cheminements sur le site (Sources : C. LABORDE)

2. Actions prévues non réalisées

Les landes cartographiées à l'Est du site (tranches 5 et 6) étant particulièrement boisées (déjà en 2010), le Département a fait le choix de concentrer les efforts de gestion sur les milieux encore suffisamment ouverts et les plus visibles par le public. Ces landes ont donc poursuivi leur dynamique de fermeture, progressant vers des boisements.

La restauration de la micro-tourbière n'a pas été entreprise, puisque cette dernière avait sans doute disparu (fortement régressé) entre 1998 et 2010. En 2017, le constat a été fait qu'il n'y a plus de zone humide tourbeuse (tourbière) sur le secteur concerné, hormis une petite saulaie à l'amont (côté ouest) et une bétulaie à l'emplacement de la tourbière.



Figure 83 : photographies de l'ancienne tourbière, avec présence d'espèces hygrophiles (laïches, Molinie) (Sources : C. LABORDE)

Les suivis faune flore prévus dans le plan de gestion n'ont pas été réalisés. Le Département a fait le choix d'attendre la réalisation du Plan de gestion suivant (présent document) pour assurer ces suivis.

Concernant l'accueil des visiteurs, le Département n'a pas développé d'action particulière au-delà de la création du sentier de découverte et des outils associés, mais il s'est appuyé sur les acteurs locaux (office de tourisme, associations...) qui assurent ces missions.

3. Bilan technique et financier

Le tableau présenté en figure 84 synthétise les actions prévues et réalisées, les périodes de réalisation et les coûts engendrés par chaque intervention.

Evaluation du Plan de Gestion 2009-2017 du Mont Gargan							Plan de gestion 2009-2013					Années sup. PDG	Actualisation du PDG
N° Action	Code	Intitulé fiche action	Opérations réalisées	Descriptif de l'opération	coût estimatif TTC	coût réel TTC	2009	2010	2011	2012	2013	2014-2016	2017
1	FONCIER	Maîtrise foncière en sectionnal	Maîtrise foncière des parcelles	Convention de gestion sur les parcelles non maîtrisées dans la perspective des travaux de restauration des	Non chiffré	Non chiffré			R R				
2	RESTMO	Maîtrise d'oeuvre des travaux de	MO suivi des travaux	Préparation et suivi des travaux de restauration des milieux et d'ouverture du panorama	6 000 €	10 000 €			R	R	R	R	R
3	RESTTOURB-1A	Restauration de la micro-tourbière	Restauration de la micro tourbière	Travaux de déboussaillage et d'abattage	2 000 €	1 915 €		R R R					
4	RESTLAND-1	Restauration des landes - Tranche 1	Restauration des landes 2010 - 3 ha	Travaux de déboussaillage et d'abattage	8 000 €	6 175 €		R R R					
4	RESTLAND-2	Restauration des landes - Tranche 2	Restauration des landes 2011 - 3ha	Travaux de déboussaillage et d'abattage	8 000 €	6 175 €			R R R				
4	RESTLAND-3	Restauration des landes - Tranche 3	Restauration des landes 2012 - 3ha	Travaux de déboussaillage et d'abattage	8 000 €	6 175 €				R R R			
4	RESTLAND-4	Restauration des landes - Tranche 4	Restauration des landes 2013 - 3ha	Travaux de déboussaillage et d'abattage	8 000 €	6 175 €					R R		
4	RESTLAND-5	Restauration des landes - Tranche 5			8 000 €	Non réalisé							
4	RESTLAND-6	Restauration des landes - Tranche 6			8 000 €	Non réalisé							
	Non prévu	Restauration des landes - hors PDG	Restauration des landes 2014-2017 -	Travaux de déboussaillage et d'abattage	Non prévu	24 700 €						R	R R
5	GESTLANDTOURB	Gestion des landes et micro-tourbière	Gestion de la micro tourbière	Travaux d'entretien à la suite des opérations de réouverture	9 000 €	9 115 €			R R R				
6	GESTPEL	Entretien de la pelouse	Entretien de la pelouse	Travaux sur les cheminements et les abords de la chapelle	7 000 €	7 180 €		R R	R	R R	R		
7	SUIVIFAUNE	Suivi faune	Suivi faune	Suivi scientifique de la faune remarquable	3 500 €	3 500 €	R R				R R		R R
8	SUIVIFLORE	Suivi flore	Suivi flore	Suivi scientifique de la flore remarquable	1 000 €	540 €	R R				R R		R R
9	GESTALLEE	Gestion de l'allée de hêtres	Gestion de l'allée de hêtres	Suivi sanitaire, protection des racines et intervention sur les arbres	6 000 €	5 920 €		R R R R					R R
10	PARKING	Aménagement du parking et de ses	Aménagement du parking et des	Amélioration de l'aire d'accueil par des ouvertures paysagères, le remplacement du mobilier, le recentrage	Non chiffré	Non chiffré		R R					
11	CARREFOUR	Aménagement du carrefour	Aménagement du carrefour	Travaux de sécurisation de l'accès et des manœuvres des véhicules sur le site depuis Surdoux	130 000 €	63 000 €				R R R R			
12	SENTIER01	Mise en place de panneaux	Création du sentier d'interprétation	Fabrication de la panneautique, du livret de découverte, création de l'assiette du cheminement	8 500 €	8 380 €		R R					
13	SENTIER02	Modification du tracé du circuit de			Non chiffré	Non réalisé							
14	GESTSENTIER03	Entretien du circuit de découverte	Entretien du sentier d'interprétation	Travaux d'entretien	1 500 €	1 450 €		R	R	R	R	R	R
15	CHAP01	Vitrification de la chapelle	Cristallisation de la Chapelle	Travaux de restauration et de consolidation de l'édifice	129 400 €	129 400 €			R R R R				
16	CHAP02	Installation de barreaux aux fenêtres	Pose de barreaux sur les ouvertures	Barreaux réalisés en acier, finition rouille et traitement au Rustol, avec scellement résine masquée	10 000 €	10 000 €			R R				
17	CHAP03	Réinstallation de la cloche	Installation de la cloche de la	Réalisation et installation d'un portique réalisation d'un portique en acier implanté à l'intérieur de la chapelle	25 000 €	18 000 €			R R				
18	ACCOM	Accueil des visiteurs	Accueil des visiteurs	Actions réalisées par les partenaires : OT, associations ...	Non chiffré	Non chiffré		R R R R	R	R	R	R	R
TOTAL					386 900 €	317 800 €							

Figure 84 : tableau récapitulatif d'évaluation du précédent plan de gestion (en rouge, actions réalisées dans le PDG initial, en bleu, en dehors)

Sur le plan financier (la gestion ayant duré 4 ans de plus que le plan de gestion), le Conseil Départemental a investi approximativement 317 800 euros, soit une réalisation au regard du prévisionnel (ajusté à la durée de la gestion) de 82 % sur 2009-2017.

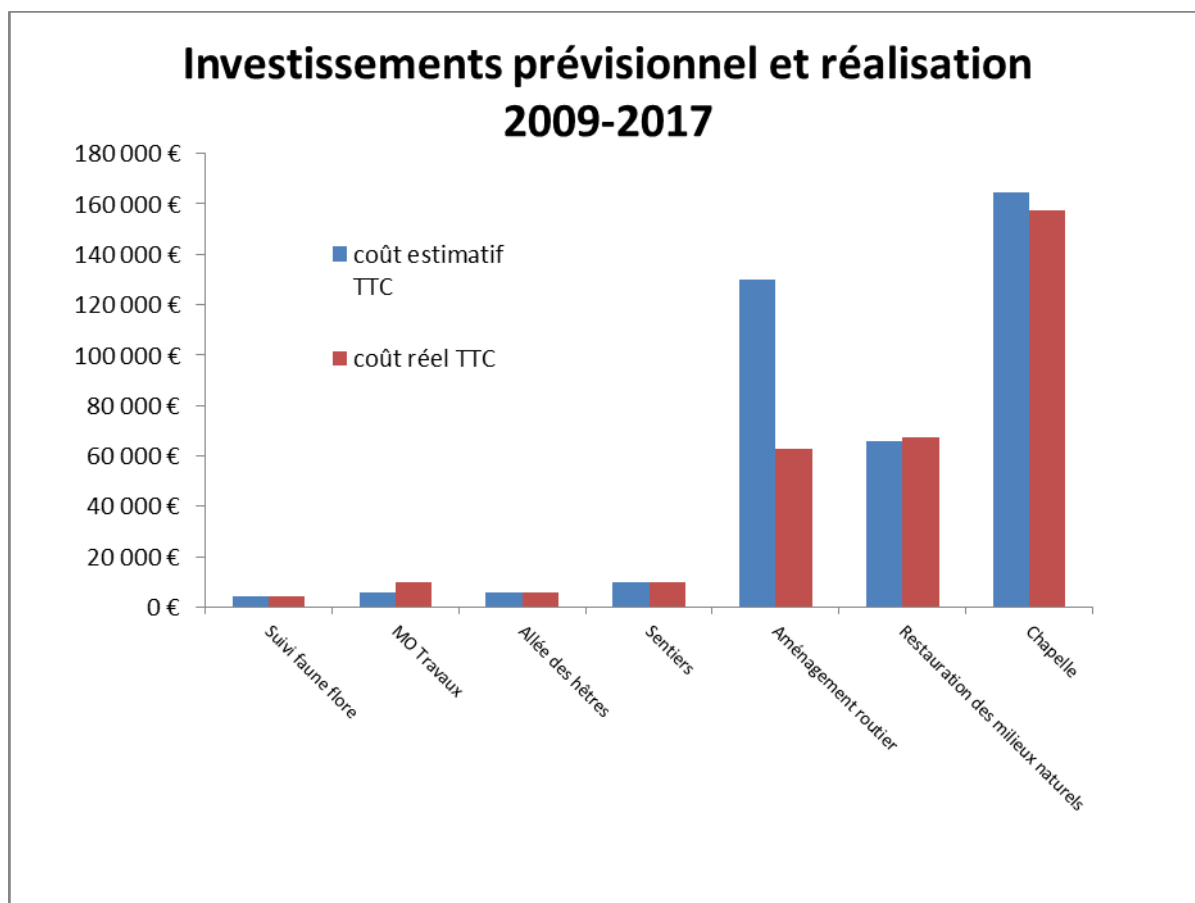


Figure 85 : investissement prévisionnel et réalisation du plan de gestion 2009-2017

B. Evaluation de la gestion des milieux naturels mise en œuvre

Nous avons étudié les photographies aériennes de l'IGN © et de Google ©, avec 3 clichés (2010-2014 et 2017). S'ajoute à cela la comparaison des cartographies d'habitats réalisées en 2017 et en 2008 (Symbiose Environnement – Atelier BUFFARD/ DASNIERE, 2009).

La cartographie des habitats réalisée en 2008 n'étant pas basée sur une méthodologie consensuelle (F-CBN- MNHN, 2007), et la cartographie d'habitats étant de manière générale soumise à de nombreux aléas (biais observateur, référentiel, échelle de travail, précision, type d'observation...), il apparaît délicat de réaliser une comparaison des deux cartographies.

Nous avons repris les données de 2008, qui se présentaient sous la forme d'un « shapefile » par habitat (soit 13 couches), et avons opéré différents traitements cartographiques, afin d'obtenir une couche SIG unique. En comparant cette couche à celle créée dans le cadre de la présente étude, nous présentons ci-dessous une analyse de l'évolution des milieux sur la base des surfaces et des habitats cartographiés.

Notons que pour chaque milieu, nous présentons en remarque la cohérence du jeu de données.

Libellé de la végétation	Code Eunis 27	Surface interprétée cartographiée en 2008	Surface observées en 2017	Remarques	Interprétation
Prés humide et bas-marais acidiphiles atlantiques	E3.51	0,67	0,64	Cohérent	Milieu humide stable et géré de façon régulière (agriculteur)
Hetraie-chenaie acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Melampyre des prés	G1.62	Non cité	1,77	Incohérent	Typologie des forêts complexes, classement 2017 litigieux
Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée	F4.226	2,04	1,22	Cohérent	Phénomène fermeture des milieux ?
Lande sèche atlantique à Ajonc nain et Bruyère cendrée, faciès d'enrichissement à Fougère-Aigle	F4.24	Non cité	6,38	Incohérent	Erreur de cartographie, des landes passées en fourré ?
Pelouse acidiphile subatlantique	E1.71	0,78	0,59	Cohérent	Fermeture des milieux, colonisation de la fougère.
Saulaie arbustive marécageuse	F2.9	Non cité	0,16	Cohérent	Erreur de cartographie en 2008, bétulaie / saulaie
Chênaie pédonculée acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Mélampyre des prés	G1.82	12,10	7,78	Incohérent	Erreur de cartographie en 2008 (chênaie / chataigneraie) ?
Chênaies pédonculées acidiphiles, Sylvofaciès à Châtaignier commun	G1.82	1,55	6,36	Incohérent	Erreur de cartographie des chataigneraies en 2008 ?
Prairie de fauche submontagnarde	E2.231	2,93	1,44	Cohérent	Typologie des prairies complexe
Prairie pâturée mésotrophe	E2.111	Non cité	0,08	Cohérent	Typologie des prairies complexe
Boisement pionnier acidiphile à Pin sylvestre et/ou Bouleau verruqueux. Sylvofaciès à Bouleau verruqueux	G1.92	0,81	0,20	Cohérent	Assèchement de la zone humide ? Ou bien erreur de cartographie (saulaie en 2017)
Fossé	E2.12	Non cité	0,11	Incohérent	Non cartographié en 2008.
Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé	F3.1	9,81	5,14	Cohérent	Phénomène fermeture des milieux ? Évolution vers la chênaie acidiphile ?
Fourrés mésophiles à mésohygrophiles à Bourdaine, riche en fougères	F3.13	2,67	3,05	Cohérent	Phénomène fermeture des milieux ?
Lande à Genêt à balais	F3.14	0,08	0,12	Cohérent	Phénomène fermeture des milieux ?
Friche à Ronces et Ajoncs	F3.11	0,38	0,73	Cohérent	Phénomène fermeture des milieux ?
Haie et bosquets	F3.A	Non cité	1,60	Incohérent	Non cartographié en 2008
Plantation adulte de résineux	G3.F11	0,87	0,07	Cohérent	Cohérent. Coupe rase effectuée au Nord du site depuis le précédent PDG
Prairie de fauche artificielle, eutrophe à Dactyle aggloméré et Bromes mou	E2.11	24,93	26,62	Cohérent	Cohérent. Culture en 2008 traitée en prairie en 2017
Routes - chemin - stationnement	X25	Non cité	2,26	Cohérent	Chemin et parking non cartographiés en 2008

Figure 86 : tableau comparatif des cartographies 2008 et 2017 des habitats naturels

Certains habitats ont probablement fait l'objet d'erreurs de détermination lors de la cartographie de 2008. Par exemple, des landes à bruyères relevant de la Directive ont été classées en fourrés divers en 2007.

Au niveau des boisements, les châtaigneraies ont été sous estimées dans la cartographie de 2008 par rapport à nos observations en 2017.

Concernant la chênaie-hêtraie acidiphile, celle-ci a été rattachée en 2017 aux hêtraies à houx, mais ce rattachement est discutable au regard de la physionomie des boisements. L'habitat n'est pas encore vraiment typique du 9120.

Ce qui est particulièrement notable malgré les différences de méthodes d'inventaire employées, c'est le phénomène **de fermeture progressive des milieux** entre 2008 et 2017.

En effet, sur le total des 20 habitats naturels décrits en 2017, nous avons sélectionné les 14 jeux de données cohérents.

Sur ces 14 jeux de données, près de la moitié des évolutions observées sont clairement dues à une fermeture des milieux par évolution naturelle selon la succession suivante :

(Prairies) → pelouses → landes → fougeraies → fourrés → boisements pionniers → chênaies

Au total, ce sont 6,45 hectares de milieux ouverts qui se sont à priori refermés entre 2008 et 2017, soit plus de 10 % de la surface totale du site, et 34 % des milieux ouverts (hors prairies).

Cette analyse chiffrée basée sur les cartographies d'habitats apparait cohérente avec le travail de photo interprétation, mais doit être relativisé au regard de la méthode :

- Méthode de cartographies 2008 et 2017 différentes,
- échelle de saisie 2008 non connue (épaisseur du trait),
- biais observateur inhérent à la cartographie des habitats.

V. Etat idéal, enjeux et objectifs sur le site

A. Approche de l'état idéal

Le site du Mont Gargan a été inscrit aux sites classés de par la présence d'un vaste ensemble de landes sèches à bruyères, au milieu duquel se trouve la chapelle. Aujourd'hui, les landes ne représentent plus que quelques hectares, le reste étant composé de fourrés voire de boisements.

Les points de repère et principes généraux suivants reflètent « l'état idéal » du site du Mont Gargan :

- restaurer les landes pour aller vers un meilleur équilibre « landes et forêt »,
- préserver, restaurer ou améliorer l'état de conservation des espèces remarquables,
- préserver le paysage, le caractère et le patrimoine du site,
- permettre l'accès du public au Mont Gargan,
- contribuer au développement durable,
- renforcer l'adhésion du public à la politique ENS du Département.



Figure 87 : carte postale ancienne offrant un aperçu de « l'état idéal » (Sources : M. Couegnas)

L'état idéal du site pourrait être celui d'une chapelle remarquable au sein d'une **vaste étendue de landes** à bruyères, entretenue **par pâturage** ovin.

Cette butte de landes **serait visible** depuis les bourgs et hameaux alentours, et permettrait un point de vue à 360 ° depuis la chapelle, sur le Plateau de Millevaches (Mont Bessou), les Monédières (Suc au May), mais également les Monts d'Auvergne (Sancy), et les contreforts Ouest du Mont Gargan.

Quelques bosquets et boisements permettraient l'accueil **d'une faune et d'une flore** spécifiques, tandis qu'un **cheminement adapté** permettrait au grand public de découvrir l'ensemble du site du Mont Gargan.

B. Définition des enjeux sur le site

Cette étape est essentielle car elle doit synthétiser les éléments de diagnostic recueillis précédemment et exposer concrètement les enjeux identifiés, ceux de la richesse et de la vulnérabilité des milieux, ceux des oppositions potentielles, ou des risques identifiés.

Aux termes du diagnostic et en lien avec le commanditaire et les partenaires, nous avons identifié et défini les trois enjeux suivants :

- **Enjeu 1 : entretenir le complexe "allée des Hêtres, landes et chapelle",**
- **Enjeu 2 : préserver le patrimoine naturel et paysager,**
- **Enjeu 3 : faire connaître le site.**

C. Définition des objectifs du plan de gestion

Les objectifs de gestion, reflets des enjeux du site, ont été dégagés et explicités en concertation avec le Département de la Haute-Vienne et les partenaires.

Nous distinguons les **objectifs prioritaires** (OP 1, OP 2... nécessitant une intervention rapide) des **objectifs secondaires** (OA 1, OA2, dits d'accompagnement) à moyen et long termes.

Les objectifs sont exprimés selon les cas en termes de maintien d'un équilibre, d'amélioration écologique possible, de restauration pour les milieux dégradés, de protection absolue de certaines espèces ou biotopes, en incluant la perspective de l'ouverture au public, ainsi que les usages du site.

Le **tout premier objectif** est celui qui permettra le **bon déroulement du plan de gestion** dans son ensemble, et l'**atteinte des objectifs** qui y sont décrit. Il s'agit de mobiliser du temps d'animation et de suivi du plan de gestion du Mont Gargan (OP 0). Nous estimons qu'un temps équivalent à 0,25 ETP est nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce document.

Les objectifs suivants doivent répondre à l'**enjeu d'entretien du complexe « allée des Hêtres, Landes et chapelle »**.

Ce complexe est l'objet même de l'inscription du Mont Gargan au réseau des sites classés. Pour ce faire, il s'agit de continuer le travail entrepris dans le précédent plan de gestion (gestion des landes et pelouses, régénération de l'allée des hêtres, entretien et valorisation de la chapelle).

Le second enjeu identifié est la **préservation du patrimoine naturel et paysager** sur le site. Pour ce faire, plusieurs objectifs complémentaires se dessinent incluant la restauration des landes enfrichées, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des boisements feuillus tout en veillant à l'approche paysagère par l'ouverture et la valorisation de points de vue par exemple.

Enfin, afin de **faire connaître le site** (enjeu 3) au grand public et les actions qui y sont entreprises, plusieurs objectifs ont été définis comme suit : aménager et valoriser le site et accueillir et informer le grand public et les scolaires.

Cet accès du public doit répondre à des soucis propres au site et à l'action générale du Département de la Haute-Vienne en termes de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'environnement. Cet accès doit également permettre l'atteinte des objectifs en termes de maintien de la biodiversité.

Objectifs retenus sur le site du Mont Gargan	
OP0	Animer et suivre le plan de gestion sur le plan technique comme administratif
Enjeu 1 - Entretien le complexe " allée des Hêtres, landes et chapelle"	
OP1	Gérer durablement l'allée des Hêtres
OP2	Gérer durablement les landes à bruyères et la pelouse
OP3	Entretien et valoriser la Chapelle
Enjeu 2 - Préserver le patrimoine naturel et paysager	
OP4	Restaurer les landes enfrichées
OP5	Valoriser les paysages
OA1	Augmenter la maîtrise foncière du Département
OA2	Favoriser la biodiversité sur le site
Enjeu 3 - Faire connaître le site	
OA3	Valoriser et aménager le site
OA4	Accueillir et informer le grand public et les scolaires

Figure 88 : tableau récapitulatif des objectifs retenus pour le plan de gestion

D. Usages et objectifs de gestion du site

Il s'agit de définir avec précision les différents usages et les facteurs influençant la gestion, et ce dans son environnement proche. Pour chaque usage, sont analysés les modalités passées, présentes ainsi que les projets en cours.

Parmi les facteurs influençant la gestion, nous pouvons citer :

- Les **facteurs naturels** relatifs aux processus naturels d'évolution des milieux,
- Les **facteurs humains** : activités humaines, aménagements, utilisations du site,
- Les **facteurs extérieurs** s'appliquant sur des zones plus ou moins éloignées du site et pouvant présenter des conséquences sur la gestion du site,
- Les **facteurs juridiques et réglementaires** : état du foncier, réglementations et protections du site.

L'aspect primordial de cette phase est de mettre en évidence les différents **conflits d'usages** qui peuvent exister sur ce site et d'évaluer les compatibilités qui peuvent exister entre les objectifs de préservation des patrimoines et le maintien ou l'accroissement des activités humaines.

Une synthèse est illustrée au moyen d'un tableau croisé qui permet d'identifier les incompatibilités repérées et les usages répondant aux objectifs de conservation et de gestion du site.

Activités humaines et objectifs de gestion du site du Mont Gargan											
Classe d'activité		Gérer durablement l'allée des Hêtres	Gérer durablement les landes à bruyères et la pelouse	Entretien et valoriser la Chapelle	Restaurer les landes enrichées	Valoriser les paysages	Augmenter la maîtrise foncière du Département	Favoriser la biodiversité sur le site	Valoriser et aménager le site	Accueillir le grand public	Communiquer sans dénaturer le site
Activités économiques	Usage Agricole	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Entretien par pâturage	Sans objet	Sans objet	Destruction lors de la fauche	Favorable	Sans objet	Sans objet
	Usage forestier	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Activités de loisirs	Chasse	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Favorable (réserve de chasse)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Parcours VTT	Erosion du sol / limitation de la régénération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Risque de dérangement / destruction	Sans objet	Favorable	Sans objet
	Projet Station Sport nature	Risque de dégradation selon les activités retenues	Risque de dégradation selon les activités retenues	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Risque de dégradation selon les activités retenues	Sans objet	Favorable	Sans objet
	Aménagements et équipements actuels sur le site	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Favorable	Sans objet	Sans objet	Favorable	Favorable	Favorable
	Randonnée pedestre	Erosion du sol / limitation de la régénération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Favorable	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Règlementation	Site classé	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Sans objet	Favorable	Aménagement limité	Favorable	Sans objet
	Circulation motorisée réglementée	Favorable	Favorable	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Favorable	Sans objet	Favorable	Favorable
	Contrôle de police de l'environnement	Favorable	Sans objet	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Sans objet	
	Règlementation des boisements	Favorable	Favorable	Sans objet	Favorable	Favorable	Sans objet	Sans objet	Favorable	Favorable	
	Captage d'eau potable	Sans objet	Limitation forte des possibilités de mise en pâturage	Sans objet	Limitation forte des possibilités de mise en pâturage	Sans objet	Sans objet	Favorable	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Activités de découverte et protection de la nature	CTMA Sources en actions	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
	Maîtrise du foncier CD 87	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Sans objet	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Circuit de découverte CD 87	Erosion du sol / limitation de la régénération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Favorable	Sans objet	Risque de dérangement / destruction	Favorable	Favorable	Favorable
	Mise en œuvre globale du PDG précédent	Travaux de gestion insuffisant	Favorable, mais travaux de gestion insuffisant	Favorable	Gestion manuelle très favorable	Favorable, mais travaux de gestion insuffisant	Favorable	Non gestion très favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Activités culturelles	Commemoration du 6 juin	Erosion du sol / limitation de la régénération	Erosion du sol - dégradation de la pelouse	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Risque de dérangement / destruction	Sans objet	Favorable	Favorable
	Festival folklorique du 15 août	Erosion du sol / limitation de la régénération	Erosion du sol - dégradation de la pelouse	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Risque de dérangement / destruction	Sans objet	Favorable	Favorable

Figure 89 : tableau croisé des usages et objectifs de gestion sur le site

Plusieurs problématiques apparaissent suite à cette analyse, qui constituent des points de vigilance permettant de construire un plan de gestion cohérent et réaliste :

- L'érosion des sols en lien avec les milieux remarquables,
- Certains usages (fréquentation, fauche) du site en lien avec le risque de dérangement des espèces,
- Les possibilités d'aménagements (infrastructures) et de gestion (pastoralisme en particulier) du site, limitées par son classement réglementaire.

VI. Mesures de gestion du site 2019-2028

A partir des résultats des étapes précédentes et de la connaissance acquise, nous avons établi un plan opérationnel pragmatique intégrant les interventions et les coûts d'investissement, et de fonctionnement.

Il s'agit de la partie opérationnelle du plan de gestion. Les différentes compétences nécessaires à la gestion du site y sont clairement identifiées et déclinées.

MO-CD 87 : Animer et suivre le plan de gestion sur le plan technique comme administratif										
<i>Enjeu poursuivi : tous</i>										
<i>Habitats et Espèces visés : tous</i>										
Niveau de priorité : Au cours du PDG			Action d'investissement				Maître d'ouvrage : CD 87			
Objectif visé : assurer la bonne conduite de la mise en œuvre du plan de gestion										
Indicateurs de résultats : atteinte des objectifs, réalisation du programme prévisionnel										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : il s'agit pour les agents du Conseil Départemental en charges de la politique Espaces Naturels Sensibles de suivre et d'animer le plan de gestion du Mont Gargan. Pour ce faire, nous estimons qu'un équivalent temps plein moyen de 0,25 ETP annuel sur 10 ans est nécessaire.</p> <p>Parmi les missions, nous pouvons citer de manière non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique ENS du département et périmètre d'intervention (site classé, propriété...), - Programmation des interventions, - Passation des marchés et prestations, - Encadrement des chantiers de gestion, - Animation de réunions, - Conventionnement, - Sensibilisation, communication, - Relation DREAL (inspecteur des sites), partenaires locaux (association, mairie, OT...). <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : Services eau et environnement et administratifs du CD 87</p>										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Liées à toutes les fiches actions du plan de gestion										
Estimation budgétaire : réalisée en interne										
0,25 ETP sur 10 ans										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x

A. Enjeu 1 - Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

1. Objectif prioritaire n ° 1 - Gérer durablement l'allée des Hêtres

OP1-A1 : canaliser le public et permettre une régénération naturelle de l'allée des hêtres

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

Habitats et Espèces visés : hêtraies, chiroptères

Niveau de priorité : urgent	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Objectif visé : assurer la pérennité de l'Allée des Hêtres malgré le vieillissement des alignements et limiter l'érosion des sols

Contraintes réglementaires : site classé

- toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

Contraintes techniques : fréquentation du public et aspect paysager

Indicateurs de résultats : succès de la régénération naturelle

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de définir et de matérialiser un cheminement (large de 3 à 5 mètres environ) dans l'allée des Hêtres, afin de limiter l'accès du public et son impact sur les abords de l'allée, et donc de permettre la régénération naturelle des hêtres de l'allée.

Etape 1 : définir un cheminement de 3 à 5 mètres de large environs depuis le parking jusqu'au sommet (320 mètres linéaires environ),

Etape 2 : matérialisation de ce cheminement par l'installation de « clôtures » basses (50 à 80 cm de hauteur) en bois non traité (par exemple du Douglas naturellement classe 3, ou un plessis de saules) afin de canaliser les usagers tout en préservant les points de vues, et la valeur paysagère de l'allée

Etape 3 : installation d'une information didactique sur le parking, afin d'expliciter la démarche et ses objectifs (régénération, érosion)

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise de réinsertion

Moyens techniques à mettre en œuvre : Construction bois/plessis de clôtures basses.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Contrôle de croissance de la régénération (2027). Etudier l'intérêt de l'apport de terre végétale / décompactage des sols de l'allée.

Estimation budgétaire : 6500 € H.T.

Clôture basse sur 640 mètres linéaires (4500 € H.T. environ), installation des clôtures (2000 € H.T. environ) soit approximativement 6500 € H.T.

Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x									
Etape 2 :		x								
Etape 3 :			x							

Illustrations de l'action :



Exemple de clôture haute (Sources : CAUE – M. FORH)



Exemple de clôture basse en plessis (Sources : Les Jardins du Loup)

OP1-A2 : Stopper l'érosion des sols

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle

Habitats visés : allée des hêtres

Niveau de priorité : urgent	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
<p>Objectif visé : stopper l'érosion des sols dans l'allée des Hêtres afin de protéger les hêtres.</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé et périmètres de protection des captages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de stockage des matériaux de coupe sur le site, - intervention en période favorable pour ne pas dégrader le sol, - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. <p>Contraintes techniques : ne pas dégrader les racines des hêtres lors de l'installation des goulottes Forte pente pour le paillage.</p> <p>Indicateurs de résultats : évolution de l'érosion des sols</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : installation de 4 goulottes d'écoulement supplémentaires (entre celles existantes) en travers de l'allée, et paillage avec du « mulch » des abords de l'allée, tous les 4 ans avec des copeaux de bois.</p> <p>Etape 1 : installer les 4 goulottes (tranchée à 20 cm, installation, remblais avec les matériaux extraits) par temps sec à l'automne 2018.</p> <p>Etape 2 : en accord avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine, et après demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne, pailler l'allée (de part et d'autre du cheminement central) avec des copeaux de bois (broyage forestier, bois énergie) apportés sur le site par camion (non broyé sur place pour éviter le dérangement) entre avril et juin 2019, puis entre avril et juin 2024 (si nécessaire).</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise de réinsertion, entreprise forestière</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mini pelle (1 J.H.), acquisition de 4 goulottes de 8 mètres linéaires, scie à métaux. - Récupération des broyats forestiers disponibles auprès des services des routes du Département (une vigilance forte doit être portée au regard des espèces invasives) ou achat d'environ 90 mètres cubes (par paillage) de copeaux de bois (960 m² x 10 cm). - Râteaux pour étaler les copeaux (2 J.H.). 		
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions		
Le paillage devra être idéalement réalisé après l'entretien des Hêtres centenaires (fiche OP1-A3).		
Estimation budgétaire : 8600 € H.T.		
4 goulottes de 8 mètres (23 € / ML), installation des goulottes avec une mini pelle (1000 € HT), achat du paillage (estimation à 6400 € HT pour 2 x 90 m ³), et installation du paillage (2 J.H. soit 1000 € HT), soit au total approximativement 8600 € H.T.		

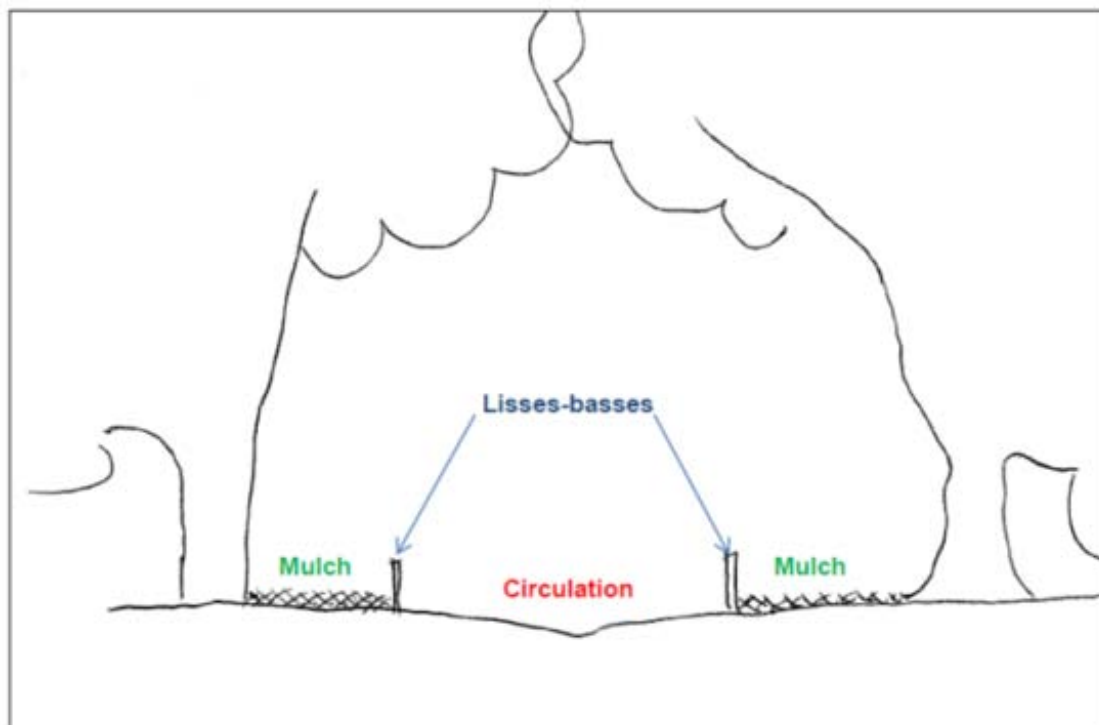
Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x									
Etape 2 :		x					x			

Illustrations de l'action :



Rigole acier permettant d'évacuer efficacement les eaux de surfaces sur des chemins à forte pente
(Sources : journal La Montagne)



Paillage des abords de l'allée avec des copeaux de bois (Sources : Cabinet Riboulet)

OP1-A3 : Sécurisation et suivi des hêtres centenaires*Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle**Habitats et espèces visés : allée des hêtres, l'être humain*

Niveau de priorité : urgent	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87								
<p>Objectifs visés : sécuriser l'accès au public suite au diagnostic mécanique et sanitaire 2018 et poursuivre le suivi des arbres afin de pérenniser les alignements remarquables</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé et périmètres de protection des captages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de stockage des matériaux de coupe sur le site, - intervention en période favorable pour ne pas dégrader le sol - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. <p>Contraintes techniques : intervention en période sèche, entre septembre et mars</p> <p>Indicateurs de résultats : branches sénescents tombées au sol, mort de Hêtres centenaires</p>										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : l'allée des Hêtres étant composées d'arbres centenaires, un suivi et une gestion adaptée doivent être réalisés afin d'assurer la sécurité des usagers du site et la pérennité des alignements.</p> <p>Etape 1 : en suivant les recommandations du diagnostic mécanique et sanitaire 2018, ou encore lors d'interventions d'urgence liées à des événements climatiques (tempêtes,...), il peut être nécessaire d'intervenir pour éliminer des branches mortes ou cassées, et ce préférentiellement entre septembre et mars. Les rémanents devront être broyés sur place, et à défaut, évacués hors du site classé.</p> <p>Etape 2 : l'expertise mécanique et sanitaire des hêtres 2018 sera renouvelée en 2025 de façon à suivre l'évolution de leur état.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise spécialisée « arbres d'agrément »</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élagueur grimpeur, tronçonneuses, - expertise arbres d'agrément. 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
La sécurisation des Hêtres devra idéalement être réalisée avant le paillage de l'allée (fiche action OP-A2).										
Estimation budgétaire : 4500 € H.T.										
500 € H.T. par intervention ponctuelle. 2000 € H.T. par expertise mécanique et sanitaire. Soit au total 4500 € H.T. environ sur 9 ans.										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x		x		x		x		x	
Etape 2 :	x						x			

Illustrations de l'action :



Exemples de dégâts occasionnés par la tempête du printemps 2018 (Sources : L. TINLOT, CD87)



Exemples de travaux de sécurisation de l'Allée des Hêtres mis en œuvre en novembre 2018
(Sources : L. TINLOT, CD87)

2. Objectif prioritaire n ° 2 - Gérer durablement les landes à bruyères et la pelouse

OP2-A1 : Expérimenter la mise en pâturage des landes à bruyères

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

Habitats visés : landes à bruyères

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
---	-------------------------	-----------------------------

Objectifs visés : expérimenter le pâturage des landes à bruyères en contexte touristique et entretenir durablement les landes à bruyères.

Contraintes réglementaires : périmètres de protection des captages :

- utilisation de produits phytosanitaires ou de désherbants interdite,
- affouragement permanent ou occasionnel du bétail interdit,
- installation d'abreuvoirs fixes ou mobiles interdit,
- activité de pacage limitée à 10 ovins et 6 bovins à l'hectare

Contraintes techniques :

- peu ou pas de cheptel ovin dans le secteur,
- absence de point d'eau naturel sur le sommet.

Indicateurs de résultats : analyse des ratios gestion pastorale / gestion mécanique et suivi écologique

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de tester la faisabilité technique et d'analyser le résultat écologique de la gestion par pâturage ovin ou bovin d'une lande à bruyère en cours de fermeture (ligneux et fougères) d'une surface de 6500 m². Pour ce faire, une convention de gestion devra être signée avec un agriculteur (par exemple, celui qui exploite le sectionnal). Ensuite, un pâturage partiel de la parcelle sera réalisé sur une saison, afin de comparer l'état de la parcelle avec (5000 m²) ou sans pâturage (1500 m² de zone témoin).

Etape 1 : rechercher un éleveur ovin intéressé par le projet, à défaut conventionner avec l'éleveur bovin local (convention de pâturage avec définition des clauses spécifiques : 1 semaine de pâturage en juin, et une semaine en septembre, avec 3 vaches ou 6 moutons, sur 5000 m² environ).

Etape 2 : mise en œuvre du pâturage (pose / dépose des 300 ML de clôtures (1 fils électrifié + piquet), tonne à eau, électrification solaire avec antivol) et information du public par un affichage léger (pancarte A4 ou A3 à l'entrée du site).

Etape 3 : analyse et comparaison de l'état de la végétation par des relevés floristiques sur les surfaces pâturées (5000 m²) et sur la zone témoin (1500 m²). Une attention particulière sera portée sur l'état du sol sur la zone pâturée (érosion) ainsi que sur l'état des pieds de callunes et de bruyères (risque de déchaussement).

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : éleveur local ovin, ou à défaut bovin

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- Conventionnement avec un agriculteur local,
- pose / dépose des clôtures, électrificateur, tonne à eaux,
- relevé floristique et analyse état de conservation des milieux.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Un lien avec la fiche action OA2-A5 (suivi faune flore habitats).

Si les résultats constatés par l'écologue sont satisfaisants en terme de conservation de la lande, et que la fréquentation du site ne nuit pas à l'opération, elle pourra être reconduite à l'identique (pâturage / témoin) d'année en année. Cela permettra d'avoir une expérimentation sur plusieurs années et de pouvoir comparer la gestion pastorale à la gestion mécanique (fiche action OP2-A2), sur le plan écologique comme financier.

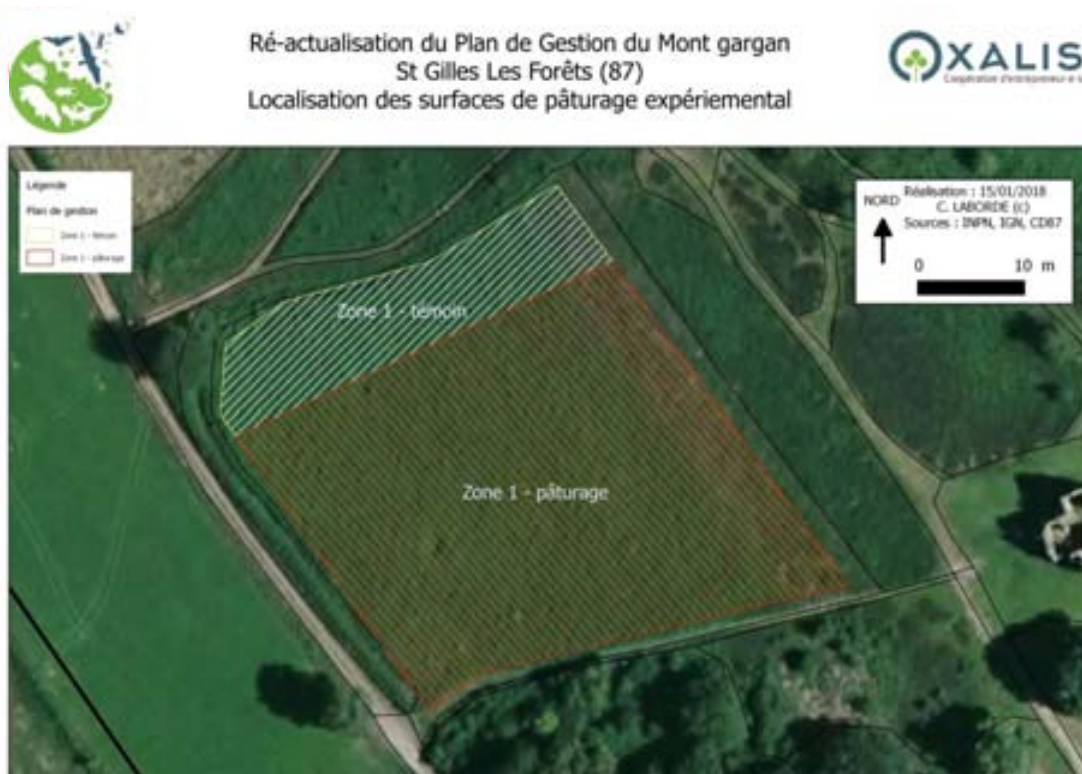
Estimation budgétaire : 750 € H.T. environ en année test, 4750 € H.T. sur 9 ans

Conventionnement et défraiement de l'éleveur (pour la mise à disposition du matériel et des animaux : 500 € H.T. / ha, renouvelable tous les ans), expertise écologique (500 € H.T.), renouvelable tous les 2 ans), soit approximativement 750 € H.T. en année 1 (sur 5000 m²) et potentiellement 4750 € H.T. sur 9 ans.

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x	(x)							
Etape 2 :		x	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Etape 3 :			x	(x)		(x)		(x)		(x)

Illustrations de l'action :



Cartographie d'une zone test possible accessible et relativement sécurisée vis-à-vis du public pour la mise en œuvre du pâturage des landes à bruyères sur le site



Exemple de mise en pâturage mixte ovin et bovin de landes à bruyères en Corrèze (Sources : C. LABORDE)

OP2-A2 : Entretien mécanique des landes à bruyères

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

Habitats visés : landes à bruyères en bon état de conservation

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
<p>Objectif visé : maintenir les landes à bruyères périphériques à la chapelle en bon état de conservation par un entretien mécanique avec export de la matière organique.</p> <p>Contraintes réglementaires : périmètres de protection des captages et réglementation espèces protégées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de stockage prolongé du bois coupé sur le site, - débardage autorisé après avis du Maire, - intervention en période favorable pour couper le bois afin ne pas dégrader le sol, - interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces. <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès sur les secteurs de forte pente près du sommet, - utilisation d'huile biodégradable pour les engins, - intervention entre début septembre et fin février, par temps sec. <p>Indicateurs de résultats : évolution 2017-2027 des cartographies d'habitats, suivi écologique</p>		

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de maintenir l'effort engagé dans le précédent plan de gestion par l'entretien des landes périphériques à la chapelle, peu envahies par les arbustes et les fougères. Pour ce faire, plusieurs techniques complémentaires peuvent être mises en œuvre : arasage de bruyères sur de petites placettes de régénération de la lande, , débroussaillage et bûcheronnage léger, voir gyrobroyage et export.

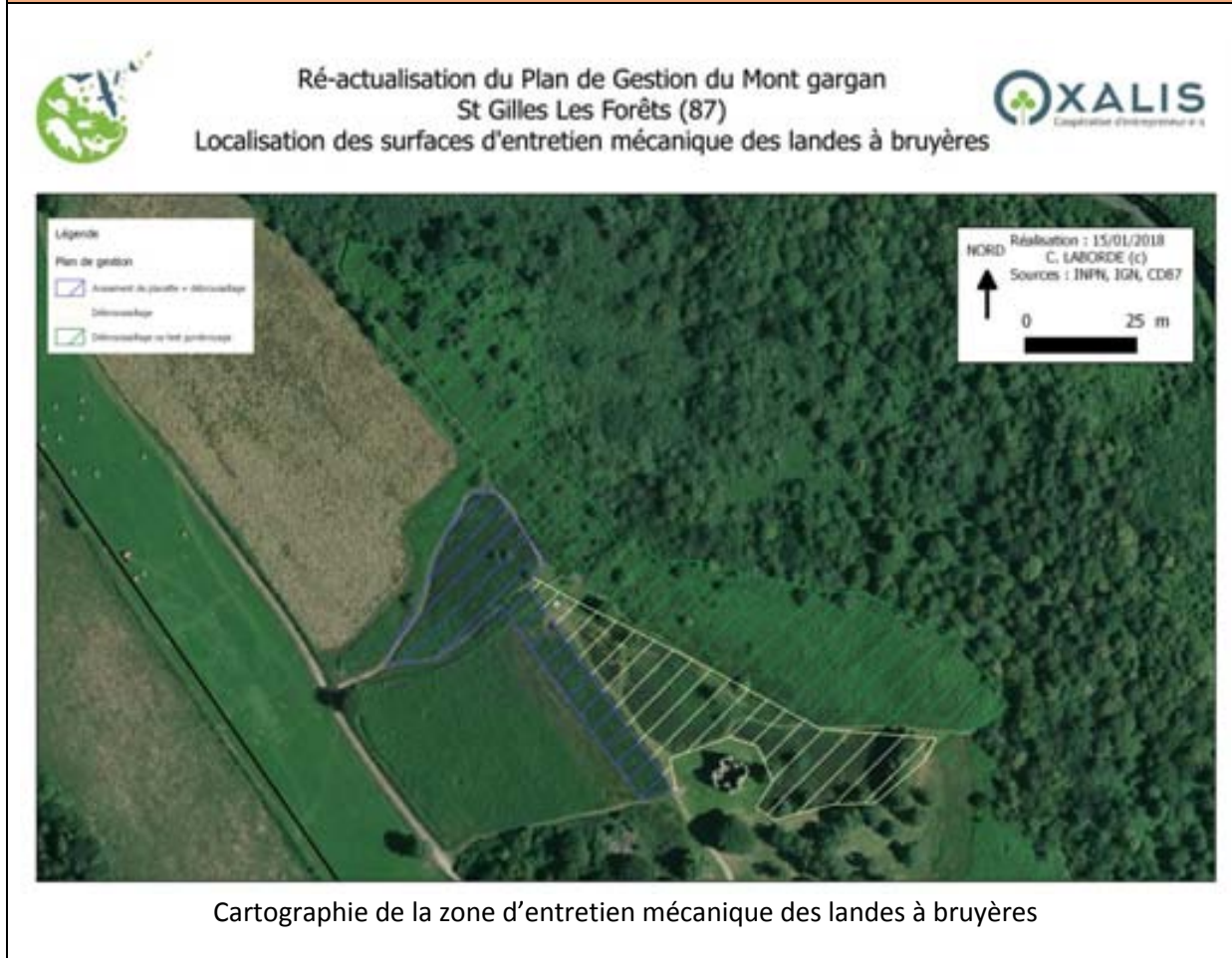
Etape 1 : identification et délimitation des zones à traiter (entre mai et juillet) entre le Département et le prestataire (espèces protégées, priorisation en fonction de l'état des végétations) ainsi que des méthodes de traitement (bûcheronnage, débroussaillage ras, débroussaillage à 30 cm, export...). L'expérimentation du gyrobroyage pourra être envisagée, en ne traitant jamais plus de 5000 m² d'un seul tenant. Les travaux devront être étalés dans le temps. Cette étape annuelle donnera lieu à l'élaboration d'un cahier des charges contractuel et au repérage physique des interventions (piquetage, marquage des arbustes à éliminer). Demande d'avis du Maire pour l'export.

Etape 2 : intervention d'entretien mécanique en période sèche, entre septembre et décembre, suivant le cahier des charges retenu. Le prestataire utilisera du petit matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, outillage manuel), des huiles biodégradables, et veillera à la préservation des stations d'espèces protégées. Les rémanents seront mis en tas entre 2 et 6 semaines, afin de les sécher.

Etape 3 : gestion de la matière organique. Afin de rajeunir les landes, l'export d'une partie des rémanents est fortement préconisé. Après quelques semaines de séchage en tas, il pourra se faire avec un petit engin de type quad ou tracteur (en interdisant le passage des engins par l'allée des Hêtres), afin d'évacuer la matière organique vers le parking. Une attention particulière sera portée aux sols lors de cette opération (érosions, espèces protégées). Les rémanents pourront être utilisés par les acteurs locaux, ou mis en déchetterie par le prestataire.

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise de réinsertion, agriculteurs locaux										
Moyens techniques à mettre en œuvre :										
<ul style="list-style-type: none"> - piquets, rubalises, bombes de peinture, élaboration annuelle d'un cahier des charges, - tronçonneuses, débroussailleuses, petit outillage manuel, - petit tracteur, quad avec remorques, camionnette-benne. 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Un lien avec la fiche action OA2-A5 (suivi faune flore habitats).										
La visite de site avec le prestataire et l'élaboration du cahier des charges pourra être menée conjointement avec la fiche action OP4-A1 concernant la restauration des landes enrichies.										
Si les expérimentations de pâturage (fiches action OP2-A1 et OP4-A2) sont concluantes, cet entretien mécanique pourra être réduit.										
Estimation budgétaire : 49500 € H.T.										
Elaboration du cahier des charges avec le prestataire (1 J.H. prestataire soit 500 € H.T. par an). Mise en œuvre des travaux (5000 € H.T. environ par an) soit approximativement 49500 € H.T.										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Etape 2 :	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Etape 3 :		x	x	x	x	x	x	x	x	x

Cartographie de l'action :



OP2-A3 : Gestion différenciée de la pelouse

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

Habitats visés : pelouse sommitale

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action de fonctionnement	Maître d'ouvrage : CD 87								
<p>Objectifs visés : entretenir la pelouse de manière différenciée afin de restaurer partiellement la pelouse à Nard (habitat d'intérêt communautaire) et de favoriser l'entomofaune, tout en permettant l'accueil du public.</p> <p>Contraintes réglementaires : néant</p> <p>Contraintes techniques : fréquentation touristique et manifestation du 15 août</p> <p>Indicateurs de résultats : suivi écologique de la pelouse et du cortège d'insectes</p>										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : il s'agit de poursuivre la gestion de la pelouse et du parc arboré par tonte (entre fin juin et le 15 août), mais ce de manière différenciée, en laissant des zones de pelouses non tondues à cette période, qui pourront être entretenues à l'automne. Cela permettra de restaurer la pelouse à Nard, qui est un habitat naturel à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Etape 1 : identification et délimitation des zones à traiter par tonte ou débroussaillage (entre juin juillet) entre le Département et le prestataire (espèces protégées, priorisation en fonction de l'état des végétations). Cette étape annuelle donnera lieu au repérage physique des interventions (piquetage, cartographie).</p> <p>Etape 2 : tonte et / ou fauche estivale entre fin juin et le 15 août des zones de pelouses identifiées et création de « cheminements » dans les zones de pelouses laissées libres.</p> <p>Etape 3 : un an sur deux, tonte et / ou fauche automnale entre début septembre et fin octobre des zones de pelouses identifiées.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise de réinsertion</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tondeuse autoportée et / ou débroussailleuses 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
<p>Une adaptation de l'action sera réalisée d'année en année en fonction de l'évolution des milieux et de l'adaptation de la mesure à la fréquentation. Un lien existe avec la fiche action OA2-A5 concernant les suivis faunistique et floristique, qui devront permettre d'évaluer l'évolution de l'état de conservation de la pelouse.</p>										
Estimation budgétaire : 10000 € H.T.										
<p>Elaboration du cahier des charges avec le prestataire (déjà chiffré dans la fiche OP2-A2). Mise en œuvre des travaux (1000 € H.T. environ par an) soit approximativement 10000 € H.T.</p>										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etape 2 :	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etape 3 :		x		x		x		x		x

Cartographie de l'action :



Cartographie des mesures de gestion de la pelouse par tonte et / ou fauche

3. Objectif prioritaire n ° 3 - Entretien et valoriser la chapelle et ses abords

OP3-A1 : Entretien de la chapelle, et du petit patrimoine

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

Habitats visés : bâti

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action de fonctionnement	Maître d'ouvrage : CD 87
---	--------------------------	-----------------------------

Objectif visé : assurer l'entretien courant de la chapelle et du petit patrimoine (pierre de mémoire, stèle, fontaine...) afin de valoriser au mieux le site.

Contraintes réglementaires : site classé, espèces protégées et périmètres de protection des captages :

- présente d'espèces protégées dans la chapelle et dans la fontaine,
- utilisation de produits phytosanitaires ou de désherbants interdite,
- toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun,
- interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces.

Contraintes techniques : néant

Indicateurs de résultats : état de conservation du patrimoine

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de diverses opérations de gestion et d'entretien courant du patrimoine et de la signalétique présente sur le site.

Etape 1 : chapelle : un démoussage est prévu à court terme (2018-2019), et un second sera probablement à prévoir d'ici la fin du plan de gestion (2027). Dans ce cadre, il sera important de veiller au respect de la réglementation sur les espèces protégées, le Capillaire blanc (*Cystopteris fragilis*) ayant été observé en 2008 sur « un arc de cercle d'une dizaine de mètres le long du mur sud » (PDG 2008). Suite aux travaux de cristallisation, l'espèce n'a pas été revue en 2017. Cependant un diagnostic au printemps précédent l'opération de démoussage sera à prévoir. Enfin, le démoussage devra être réalisé par des techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou aux désherbants (brulage thermique, grattage et arrachage manuel...).

Etape 2 : concernant les tables d'orientation, les panneaux d'information, les stèles et les pierres de mémoire, un nettoyage sera à prévoir tous les 5 ans avec des produits d'entretien naturels (savon noir). Il sera également nécessaire de repeindre les lettrines des pierres tous les 5 ans.

Etape 3 : concernant la fontaine, un entretien du muret sera également à prévoir au cours du plan de gestion. Pour cela, le mur sera partiellement démonté puis remonté sans mortier (mur de pierres sèches). Si un apport de pierres est nécessaire, ces dernières seront récupérées sur le site (pas d'apport de matériaux extérieur). L'opération se fera hors période de reproduction des espèces protégées observées dans le point d'eau (Salamandre tachetée), à savoir entre début septembre et février. Une attention particulière sera portée afin de ne pas impacter le milieu aquatique ou le talus et sa végétation (espèces protégées : Phégoptéris faux-polypode (*Phegopteris connectilis*), aucune intervention sur ce milieu ne devra avoir lieu en phase travaux.

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise spécialisée, entreprise de réinsertion										
Moyens techniques à mettre en œuvre :										
<ul style="list-style-type: none"> - méthode de démoissage sans produit chimique (brulage thermique, grattage et arrachage manuel...), échafaudage, - méthodes naturelles de nettoyage du petit patrimoine (savon noir et brosse), - chantier de maçonnerie traditionnelle « pierre sèche ». 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Liste des éléments à entretenir à revoir en lien avec les actions OP5-A1, OP5-A2, OP5-A4, OA3-A1.										
Estimation budgétaire : 9000 € H.T.										
Opérations de démoissage en 2018-2019 (3000 € H.T.) puis 2026-2027 (3000 € H.T.). Entretien et nettoyage des tables d'orientation, panneaux, pierres de mémoires et stèles 2018-2019 (1000 € H.T.) puis 2026-2027 (1000 € H.T.) et entretien de la maçonnerie de la fontaine (1000 € H.T.) soit approximativement 9000 € H.T..										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x							x	x
Etape 2 :	x	x							x	x
Etape 3 :					x	x				

Illustrations de l'action :



Photographies d'éléments nécessitant un entretien adapté (Sources : C. LABORDE)

OP3-A2 : Information didactique sur la chapelle

Enjeu poursuivi : Entretien le complexe « allée des Hêtres, landes et chapelle »

Habitats visés : chapelle

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87								
<p>Objectif visé : permettre un accès aisé pour le public à de l'information didactique concernant la chapelle et son histoire.</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir un type et un format de support de communication compatible avec le caractère pittoresque du site, objet de son classement <p>Indicateurs de résultats : mise en place de l'information</p>										
<p>Cahier des charges de l'action :</p> <p>Description : il s'agit de créer et installer un panneau d'information concernant la chapelle à proximité de cette dernière. Un panneau existant peu visible (plexiglass avec un court texte) est disposé à l'intérieur de la chapelle. Un projet de panneau est également porté par l' « association du souvenir Français » plus orienté sur le thème de la résistance.</p> <p>Etape 1 : définition du format du support et validation de son lieu d'implantation avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne.</p> <p>Etape 2 : création du support</p> <p>Etape 3 : installation du support avec maçonnerie des fondations</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : service communication du CD 87, entreprise de réinsertion</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - infographie, reprographie, maçonnerie légère. 										
<p>Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions</p> <p>Une cohérence globale devra être recherchée au niveau de la panneautique, en lien avec la fiche action OA3-A1.</p>										
<p>Estimation budgétaire : 2000 € H.T.</p>										
<p>Création et reprographie du support (1500 € H.T.) et installation (500 € H.T.) soit environ 2000 € H.T.</p>										
<p>Planning de mise en œuvre :</p>										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x								
Etape 2 :		x								
Etape 3 :			x							

Cartographie de l'action :



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Localisations pressenties pour le panneau d'information sur la chapelle



Cartographie des localisations pressenties pour l'installation du panneau d'information concernant la chapelle

B. Enjeu 2 - Préserver le patrimoine naturel et paysager

1. Objectif prioritaire n° 4 - Restaurer les landes enfrichées

OP4-A1 : Restauration mécanique des landes enfrichées

Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager

Habitats et espèces visés : landes enfrichées et fourrés, engoulement, Busard Saint Martin

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
<p>Objectifs visés : restaurer les landes à bruyères enfrichées (arbustes, fougères) et certains fourrés par un entretien mécanique avec export de la matière organique, afin de restaurer des landes à bruyères et ré-ouvrir les paysages.</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé, périmètres de protection des captages et réglementation des espèces protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun, - pas de stockage prolongé du bois coupé sur le site, - débardage autorisé après avis du Maire, - intervention en période favorable pour couper le bois afin ne pas dégrader le sol. - intervention en période favorable pour ne pas détruire des espèces protégées (Engoulement d'Europe, reptiles). <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès sur les secteurs de forte pente avec quelques rochers affleurants, - utilisation d'huile biodégradable pour les engins, - intervention entre début septembre et fin février, par temps sec. <p>Indicateurs de résultats : augmentation des surfaces de milieux ouverts (2017-2027)</p>		
<p>Cahier des charges de l'action :</p>		
<p>Description : il s'agit de restaurer les landes en mauvais état de conservation fortement envahies par les arbustes et les fougères ainsi que certains fourrés. Pour ce faire, plusieurs techniques complémentaires peuvent être mises en œuvre : broyage, bûcheronnage et export.</p> <p>Etape 1 : préparation de l'opération de réouverture des milieux avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine et un écologue.</p> <p>Identification et délimitation des zones à traiter (entre mai et juillet) entre le Département et le prestataire (espèces protégées, priorisation en fonction de l'état des végétations) ainsi que des méthodes de traitement (broyage à 30 cm, bûcheronnage, export...). Cette étape donnera lieu à l'élaboration d'un cahier des charges contractuel et au repérage physique des interventions (piquetage, marquage des zones à traiter, des zones à préserver...). Le broyage ne sera jamais réalisé sur plus de 5000 m² d'un seul tenant (travaux à étaler sur plusieurs années).</p> <p>Demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne et demande d'avis du Maire pour débardage.</p>		

Etape 2 : intervention lourde de restauration avec un gyrobroyeur ou un broyeur forestier (tracteur + broyeur), complétée si besoin par un bûcheron en période sèche, entre septembre et décembre, suivant le cahier des charges retenu. Le prestataire utilisera des huiles biodégradables, et veillera à la préservation des stations d'espèces protégées. Les rémanents seront réunis autant que possible tout en veillant à ne pas dégrader les sols (érosion, espèces protégées) et mis en tas entre 2 et 6 semaines, afin de les sécher.

Etape 3 : gestion de la matière organique. Afin d'éviter d'enrichir le sol en matière organique, l'export des rémanents est fortement préconisé. Après quelques semaines de séchage en tas, les rémanents seront ramassés à la mini pelle (en interdisant le passage des engins par l'allée des Hêtres), afin d'évacuer la matière organique vers le parking. Une attention particulière sera portée aux sols lors de cette opération (érosions, espèces protégées). Les rémanents pourront être utilisés par les acteurs locaux, valorisés en bois énergie, ou mis en déchetterie par le prestataire.

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise forestière, agriculteurs locaux

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- piquets, rubalises, bombes de peinture, élaboration d'un cahier des charges,
- tracteur et broyeur forestier, tronçonneuse, mini pelle et camionnette-benne.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Un lien avec la fiche action OA2-A5 (suivi faune flore habitats).

La visite de site avec le prestataire et l'élaboration du cahier des charges pourra être menée conjointement avec la fiche action OP2-A2 concernant l'entretien mécanique des landes à bruyères.

Cette restauration devra être suivie d'un entretien par pâturage (OP4-A2) ou mécanique (OP2-A2).

Estimation budgétaire : 2000 € H.T. + 4000 € H.T. / hectare (soit possiblement 26400 € H.T.)

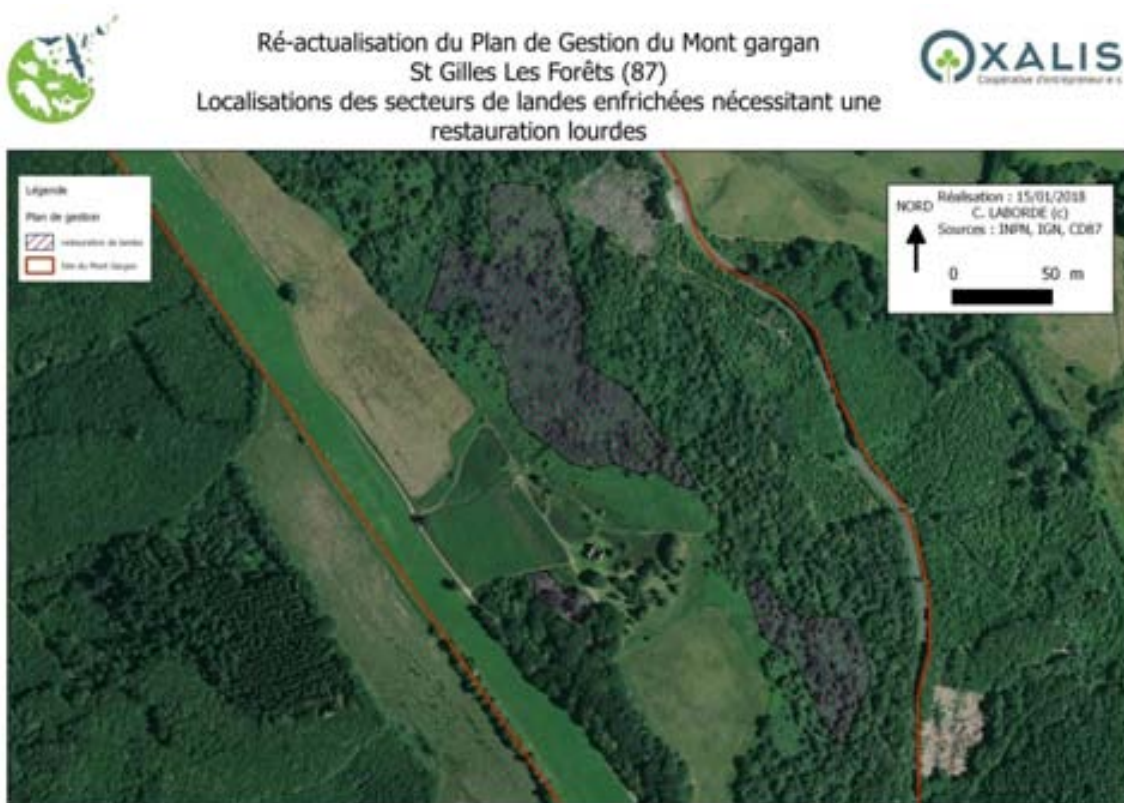
Préparation de la mission avec un écologue et les services de l'état (2000 € H.T.), mise en œuvre des travaux lourds de broyages (2000 € H.T. / hectare) et export (2000 € H.T. / hectare).

Au total : possiblement 4,4 hectares à traiter en gestion CD 87.

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :		x								
Etape 2 :			x			x			x	
Etape 3 :				x			x			x

Illustrations de l'action :



Cartographie des zones de landes enrichies à restaurer



Photographie d'un broyeur forestier en action (Sources : C. LABORDE)

OP4-A2 : Expérimenter la mise en pâturage des landes enfrichées

Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager

Habitats visés : landes enfrichées et fourrés

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
<p>Objectifs visés : expérimenter le pâturage des landes enfrichées en contexte touristique, pour restaurer et entretenir durablement les landes à bruyères.</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé et périmètres de protection des captages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation de produits phytosanitaires ou de désherbants interdite, - affouragement permanent ou occasionnel du bétail interdit, - installation d'abreuvoirs fixes ou mobiles interdit, - activité de pacage limitée à 10 ovins et 6 bovins à l'hectare <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peu ou pas de cheptel ovin dans le secteur, - absence de point d'eau naturel sur le sommet. <p>Indicateurs de résultats : ratio de coûts de gestion pastorale / gestion mécanique et suivi écologique</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : il s'agit, suite à la restauration des landes enfrichées (fiche action OP4-A1) de tester la faisabilité technique et d'analyser le résultat écologique de la gestion par pâturage ovin ou bovin de ces landes d'une surface potentielle de 5,8 hectares. Pour ce faire, une convention de gestion devra être signée avec un agriculteur (par exemple, celui qui exploite le sectionnal). Ensuite, un pâturage partiel des terrains sera réalisé sur une saison, afin de comparer l'état de la parcelle avec ou sans pâturage.</p> <p>Etape 1 : rechercher un éleveur ovin intéressé par le projet, à défaut conventionner avec l'éleveur bovin local (convention de pâturage avec définition des clauses spécifiques : 2 semaines de pâturage en juin, et 2 semaine en septembre, avec 6 vaches ou 10 moutons à l'hectare).</p> <p>Etape 2 : mise en œuvre du pâturage (pose / dépose de clôtures (1 fils électrifié + piquet), tonne à eau, électrification solaire avec antivol) et information du public par un affichage léger (pancarte A4 ou A3 à l'entrée du site).</p> <p>Etape 3 : analyse et comparaison de l'état de la végétation par des relevés floristiques sur les surfaces pâturées et sur les zones témoins par un écologue. Une attention particulière sera portée sur l'état du sol sur la zone pâturée (érosion) ainsi que sur l'état des pieds de callunes et de bruyères (risque de déchaussement).</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : éleveur local ovin, ou à défaut bovin, entreprise spécialisée (écologue)</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventionnement avec un agriculteur local, - pose / dépose des clôtures, électrificateur, tonne à eaux, - relevé floristique et analyse état de conservation des milieux. 		

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Un lien avec la fiche action OA2-A5 (suivi faune flore habitats).

Si les résultats constatés par l'écologie sont satisfaisants en terme de restauration de la lande, et que la fréquentation du site ne nuit pas à l'opération, elle pourra être reconduite à l'identique (pâturage / témoin) d'année en année. Cela permettra d'avoir une expérimentation sur plusieurs années et de pouvoir comparer la gestion pastorale à la gestion mécanique (fiche action OP4-A1), sur le plan écologique comme financier.

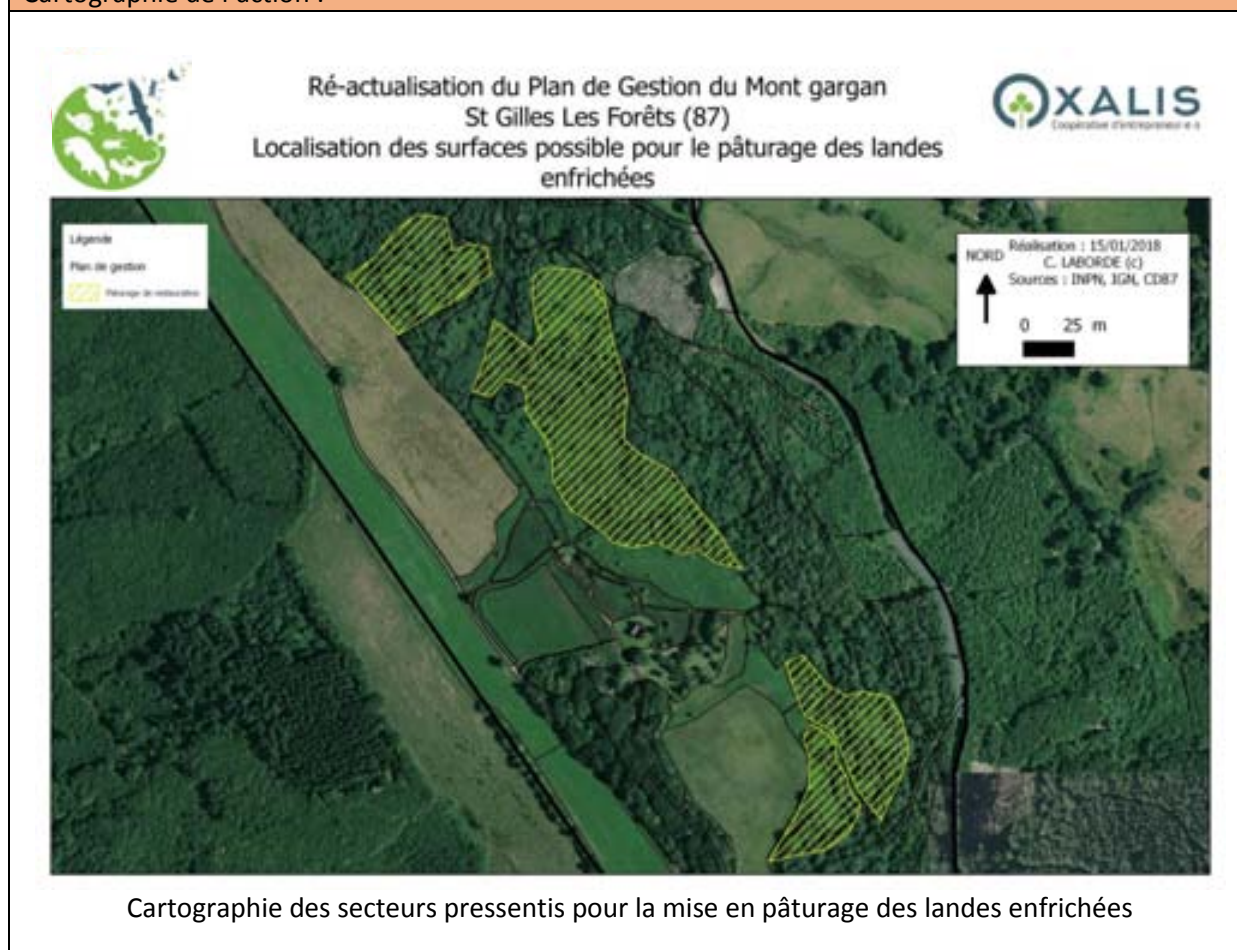
Estimation budgétaire : 3900 € H.T. en année 1, et potentiellement 24300 € H.T. sur 7 ans

Conventionnement et défraiement de l'éleveur (pour la mise à disposition du matériel et des animaux : 500 € H.T. / ha, renouvelable tous les ans), expertise écologique (1000 € H.T.), renouvelable tous les 2 ans), soit pour traiter 5,8 ha, approximativement 3900 € H.T. en année 1 et potentiellement 24300 € H.T. sur 7 ans.

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :			x	x	(x)					
Etape 2 :				x	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Etape 3 :				x		(x)		(x)		(x)

Cartographie de l'action :



2. Objectif prioritaire n ° 5 - Valoriser les paysages

OP5-A1 : Ouverture, entretien et valorisation de points de vue*Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager**Espèces visées : l'être humain*

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
<p>Objectif visé : permettre un accès aisé pour le public à des points de vue remarquables.</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé, périmètres de protection des captages</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun, - pas de stockage prolongé du bois coupé sur le site, - intervention en période favorable pour couper le bois afin ne pas dégrader le sol. <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir un type et un format de support de communication compatible avec le caractère pittoresque du site, objet de son classement – travail de conception - entretien des points de vue créés <p>Indicateurs de résultats : nombre de points de vue ouverts et entretenus</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : il s'agit de valoriser des points de vue existants, d'en créer de nouveaux par débroussaillage léger, et d'installer des cadres « point de vue ».</p> <p>Etape 1 : définition du format du support avec un paysagiste et validation des lieux d'implantation avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne.</p> <p>Etape 2 : création des supports et débroussaillage léger (en mai-juin) des lieux d'accueil.</p> <p>Etape 3 : installation des supports avec maçonnerie des fondations.</p> <p>Etape 4 : Entretien annuel des points de vue par débroussaillage léger en mai-juin de chaque année.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : service communication du CD 87, paysagiste, entreprise spécialisée, entreprise de réinsertion</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création artistique, production, maçonnerie légère. 		
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions		
Une cohérence globale devra être recherchée au niveau de la panneautique, en lien avec la fiche action OA3-A1.		

Estimation budgétaire : 10000 € H.T.										
Création et production des supports (5000 € H.T.), débroussaillage d'ouverture des points de vue fermés (500 € H.T.), installation des supports (1000 € H.T.) et entretien annuel des points de vue (500 € H.T. / an) soit environ 10000 € H.T.										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :		x								
Etape 2 :			x							
Etape 3 :			x							
Etape 4 :				x	x	x	x	x	x	x

Illustrations de l'action :



Exemples de cadres « points de vue » (Sources : à droite, commission culture de la Commune d'Aragon, à gauche, J.F. MARC)



Ré-actualisation du Plan de Gestion du Mont gargan
St Gilles Les Forêts (87)
Localisation des points de vue identifiés



Cartographie des points de vue identifiés à valoriser

OP5-A2 : Aménagement d'un platelage d'observation du paysage*Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager**Espèces visées : l'être humain*

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87								
Objectif visé : valoriser un point de vue remarquable exceptionnel dans une ambiance originale.										
Contraintes réglementaires : site classé <ul style="list-style-type: none"> - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun, 										
Contraintes techniques : <ul style="list-style-type: none"> - définir un aménagement compatible avec le caractère pittoresque du site, objet de son classement - ne pas dégrader la pelouse à Nard 										
Indicateurs de résultats : réalisation de l'aménagement										
Cahier des charges de l'action :										
Description : il s'agit de réaliser un aménagement léger et sobre de type « terrasse » ou « caillebotis » permettant de valoriser le belvédère offrant un point de vue exceptionnel situé au Sud du parc arboré de la chapelle. Ce platelage, situé à la rupture de pente pour souligner l'effet belvédère, permettrait aussi d'offrir, regroupés sur un même équipement, des assises ainsi qu'un mobilier de lecture du paysage et de découverte du site.										
Etape 1 : définition de l'aménagement avec une forte prise en compte de l'intégration paysagère (simulation 3D, paysagiste) et validation du lieu d'implantation avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne.										
Etape 2 : construction d'un caillebotis sur pilotis (sans fondation) en Douglas local (naturellement résistant aux conditions climatiques) d'environ 10 m x 3 m à la limite entre la pelouse et la lande à fougères située à proximité de la table d'orientation Sud entre septembre et février.										
Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : paysagiste, entreprise de menuiserie										
Moyens techniques à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - menuisier - charpentier. 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Une cohérence globale devra être recherchée au niveau des cheminements, en lien avec les fiches actions OP5-A3 et OA3-A1. Lors de la création de cette plateforme, la table d'orientation située à proximité pourrait être déplacée à proximité de cet aménagement ou intégrée à ce dernier (au sol - fiche action OP5-A4).										
Estimation budgétaire : 7000 € H.T.										
Paysagiste (2000 € H.T.) et création et installation du caillebotis : 5000 € H.T..										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :				x						
Etape 2 :					x					

Illustrations de l'action :



Photographie de la localisation pressentie du projet de plateforme d'observation du paysage vue depuis le parc arboré (Sources : C. LABORDE)



Photographie de la localisation pressentie du projet de plateforme d'observation du paysage vue depuis la lande à fougères (Sources : C. LABORDE)

OP5-A3 : Aménagement de circuits paysagers adaptés aux différents publics

Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager

Espèces visées : l'être humain

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
---	-------------------------	-----------------------------

Objectifs visés : valoriser les paysages et l'ensemble du site classé du Mont Gargan, au-delà de la partie sommitale en proposant l'accès à diverses boucles sur le site et en prolongeant l'expérience du public.

Contraintes réglementaires : néant

Contraintes techniques : passage sur la RD 39 sur environ 270 mètres.

Indicateurs de résultats : augmentation de la fréquentation, temps passé sur le site

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de mettre en valeur un chemin communal existant mais très peu fréquenté (par manque d'indication) par la création d'une « grande boucle », ainsi que de valoriser une « petite boucle » sur le sommet, en complément du sentier de découverte du site. La grande boucle offre des points de vue remarquables et complémentaires à ceux du sommet, en lien avec l'activité agricole sur le site et les paysages en faisant le tour du sommet par le Nord-Ouest. Cela permettrait de proposer un circuit de découverte du site d'environ 4,5 km, intermédiaire aux circuits existants de 2,2 km (sentier découverte) et de 19 km (PDIPR « le tour du Mont Gargan », au départ de La Croisille sur Briançe) ainsi qu'une petite boucle pour les personnes les moins adeptes de la randonnée.

Etape 1 : sécuriser le tronçon routier (RD 39) sur 270 mètres avec deux panneaux de circulation routière « attention, passage de randonneurs », et la mise en place d'une limitation de la circulation à 50 km / h.

Etape 2 : intégrer la boucle de 4,5 km au PDIPR et dans la mise à jour globale des panneaux d'information du site (fiche action OA3-A1).

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : services eau et environnement et tourisme du CD 87, Commune

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- aménagement de signalétique routière,
- réduction de la vitesse de circulation sur 500 mètres de 90 à 50 km/h.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

La valorisation des 3 boucles sera intégrée à la fiche action OA3-A1.

Estimation budgétaire :

Gestion en interne CD 87.

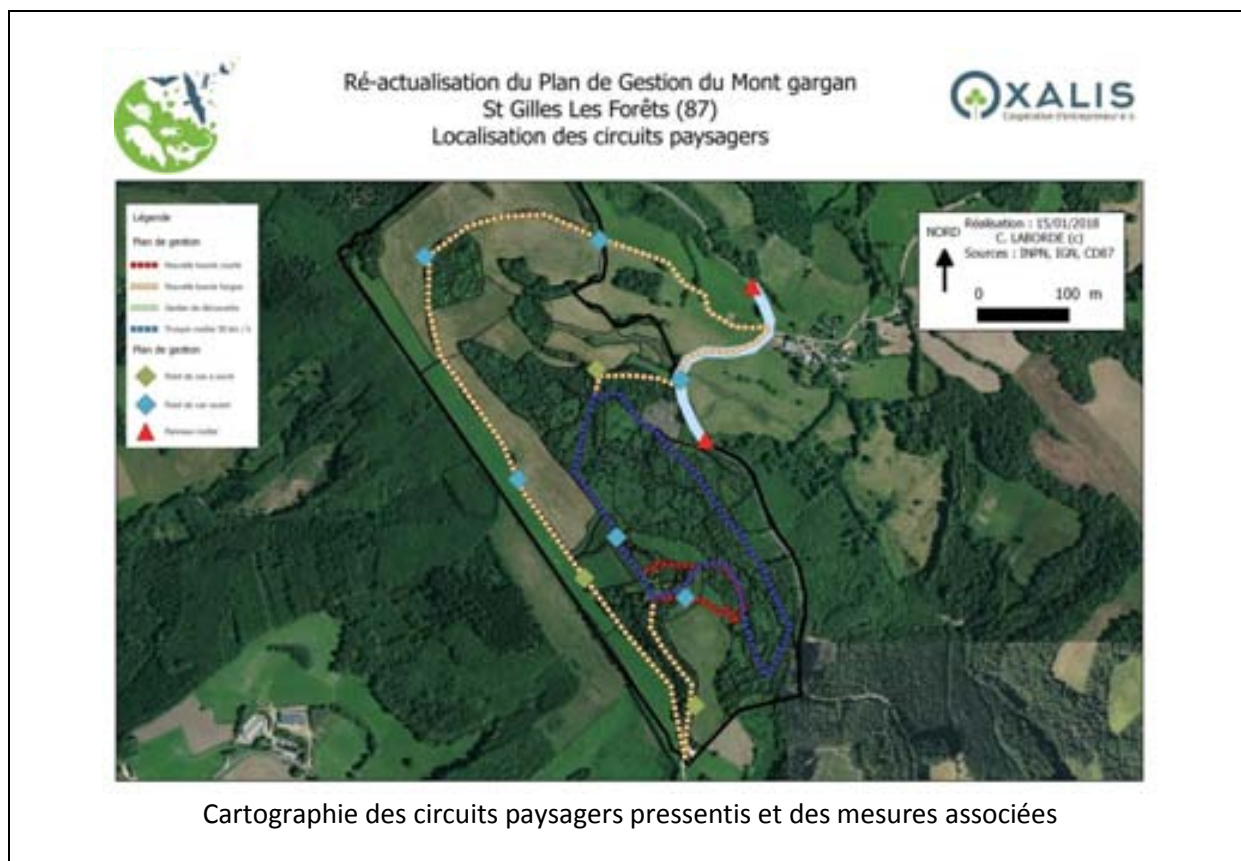
Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x								
Etape 2 :			x	x						

Illustrations de l'action :



Photographies de différents points de vue depuis la boucle de 4,5 km (Sources : C. LABORDE)



OP5-A4 : Remise en état des tables d'orientation

Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager

Espèces visées : l'être humain

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87								
<p>Objectif visé : permettre aux visiteurs une lecture de paysages grâce aux tables d'orientation présentes sur le site</p> <p>Contraintes réglementaires : périmètres de protection des captages : - utilisation de produits phytosanitaires ou de désherbants interdite,</p> <p>Contraintes techniques : - néant</p> <p>Indicateurs de résultats : état du mobilier</p>										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : il s'agit d'assurer si besoin la remise en état des tables d'orientation du site</p> <p>Etape 1 : le démoussage devra être réalisé par des techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou aux désherbants (brulage thermique, grattage et arrachage manuel...). Un nettoyage sera à prévoir tous les 5 ans avec des produits d'entretien naturels (savon noir).</p> <p>Etape 2 : en cas de besoin, une rénovation de la maçonnerie pourra être réalisée par une entreprise spécialisée, en poursuivant l'objectif de conserver l'aspect esthétique des tables telles qu'elles ont été créées.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise de réinsertion, entreprise de maçonnerie</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - méthode de démoussage sans produit chimique (brulage thermique, grattage et arrachage manuel...), échafaudage, - méthodes naturelles de nettoyage du petit patrimoine (savon noir et brosse), - chantier de maçonnerie traditionnelle. 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Envisager le déplacement de la table Sud, en lien avec la fiche action OP5-A2 (plateforme d'observation du paysage). Démoussage et nettoyage en lien avec la fiche action OP3-A1.										
Estimation budgétaire : 2000 € H.T.										
Opérations de démoussage et de nettoyage (500 € H.T.), opération de maçonnerie et déplacement de la table Sud (1500 € H.T.).										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :				x						
Etape 2 :									x	

Illustrations de l'action :



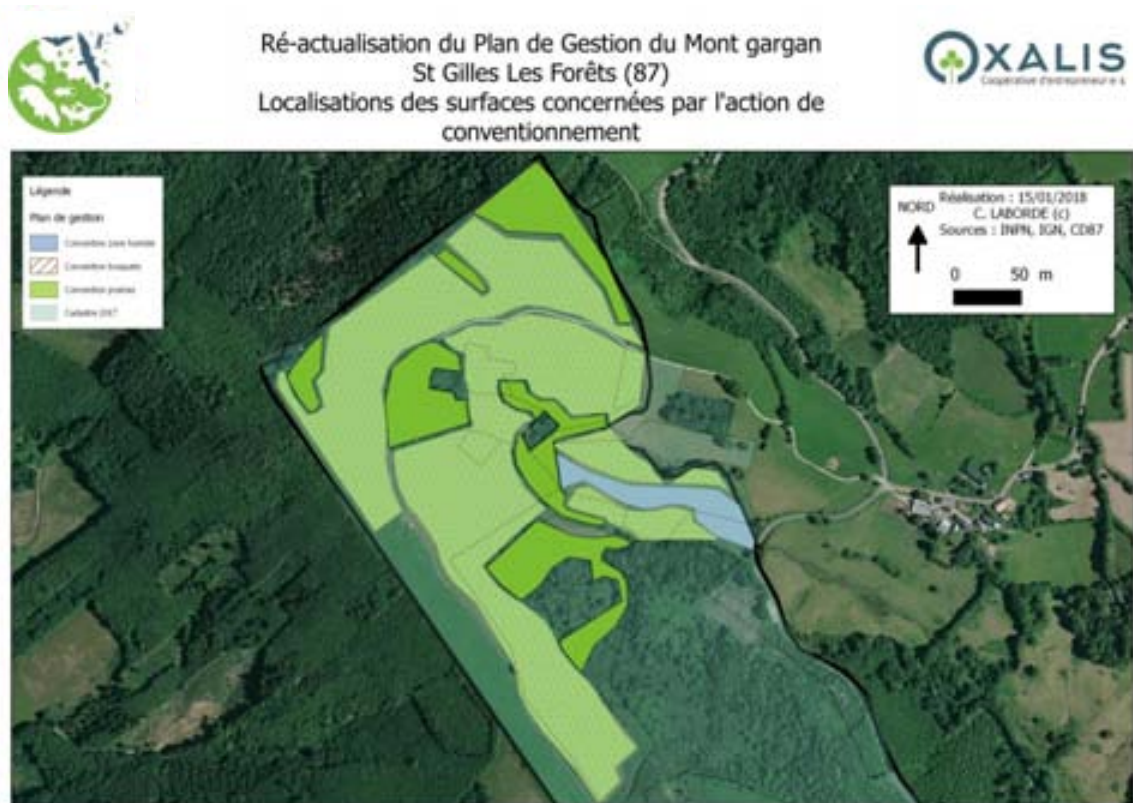
Photographies des tables d'orientation (Sources : C. LABORDE)

3. Objectif d'accompagnement n ° 1 - Améliorer la maîtrise d'usage du Département

OA1-A1 : Conventonnement avec l'exploitant agricole du sectionnal		
<i>Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager</i>		
<i>Espèces et habitats visés : Arnoséris naine, Moiré des fétuques, prairies, zone humide tourbeuse</i>		
Niveau de priorité : en cours de PDG	Action de fonctionnement	Maître d'ouvrage : CEN L
<p>Objectifs visés : améliorer la maîtrise d'usage du site classé par le CD 87, ainsi que la gestion et la conservation des habitats et espèces patrimoniales.</p> <p>Contraintes réglementaires : bien de section géré par la Commune appartenant au domaine privé (absence de commission syndicale prévue par le L2411-3 du CGCT au 1^{er} janvier 2018) et loué à l'exploitant agricole.</p> <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat à créer entre le CEN Limousin, la Commune de St Gilles Les Forêts et l'exploitant agricole. <p>Indicateurs de résultats : convention avec le CEN Limousin</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : il s'agit d'établir conjointement avec la Mairie et l'exploitant agricole une convention de partenariat. Cette convention fixera les actions de gestion spécifiques à mettre en œuvre sur la partie du sectionnal confiée à l'exploitant agricole, ainsi que les modalités et les engagements de chacun.</p> <p>Etape 1 : préparation de la convention avec les parties prenantes. Travail conjoint sur le contenu avec un écologue (gestion des bosquets et ilots boisés, gestion de la zone humide tourbeuse et du cours d'eau, gestion des prairies par fauche tardive en faveur du Moiré des Fétuques). Définition des engagements techniques et financiers de chaque partie.</p> <p>Etape 2 : signature de la convention</p> <p>Etape 3 : mise en œuvre et animation de la convention</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : CEN Limousin</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de travail, écologue 		
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions		
Lien avec les fiches actions OA2-A2 (gestion forestière), OA2-A1 (fauche tardive) et OA2-A4 (gestion de la zone humide et du cours d'eau).		
Estimation budgétaire : 5000 € H.T. (non reprise dans le chiffrage global, M.O. externe au CD 87)		
Elaboration de la convention avec un écologue (1500 € H.T.). Rémunération du manque à gagner pour la non gestion des bosquets (500 € / an)		

Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :			x x x							
Etape 2 :				x						
Etape 3 :				x	x	x	x	x	x	x

Illustrations de l'action :



Cartographie des surfaces potentiellement concernées par le conventionnement



Exemples de pratiques pouvant être encadrées par le conventionnement (Sources : C. LABORDE)

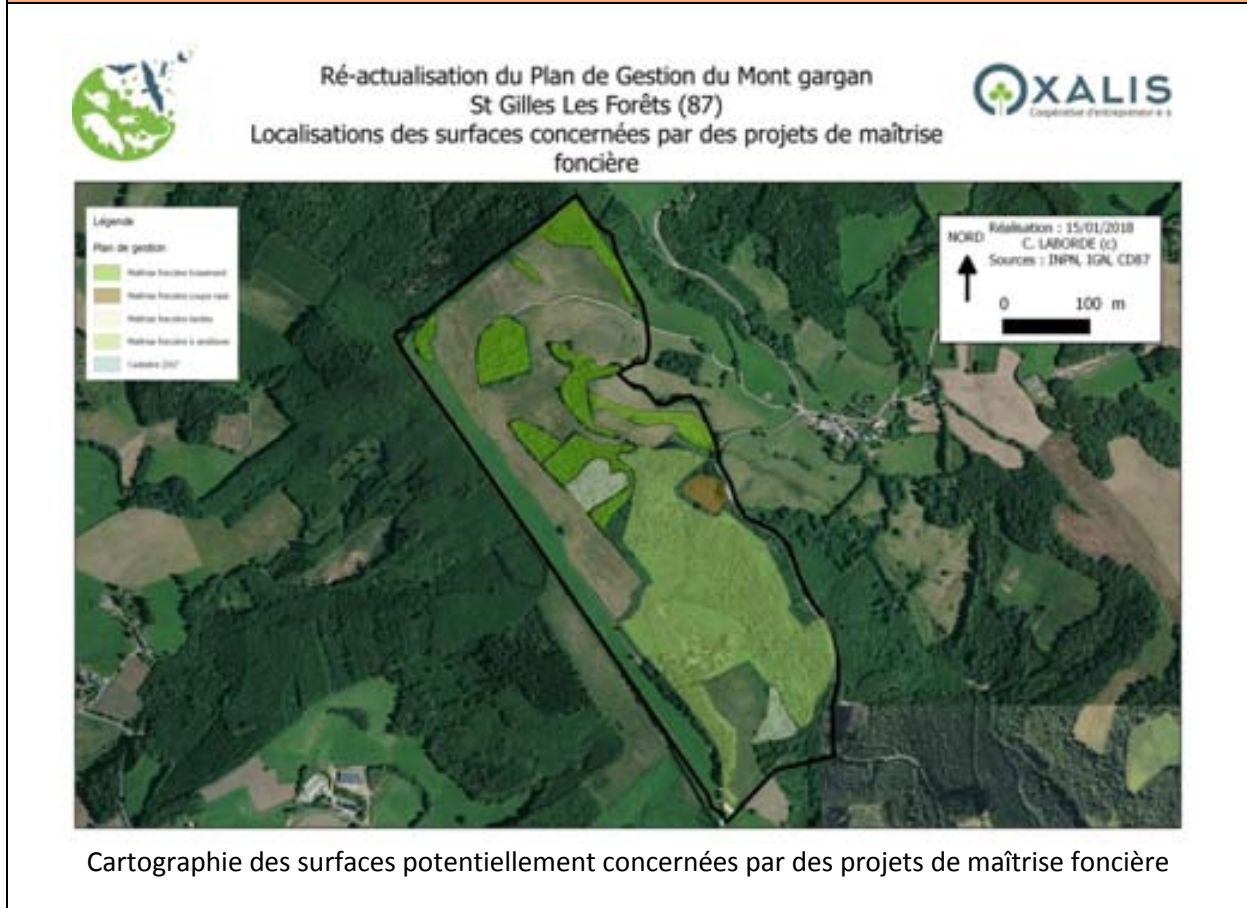
OA1-A2 : Améliorer la maîtrise foncière*Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager**Habitats visés : landes à bruyères, zone humide tourbeuse, milieux boisés*

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
<p>Objectifs visés : pérenniser et augmenter la maîtrise foncière du département sur le site classé du Mont Gargan. Améliorer la gestion et la conservation des habitats et espèces patrimoniales sur le site.</p> <p>Contraintes réglementaires : bien de section géré par la Commune appartenant au domaine privé (absence de commission syndicale prévue par le L2411-3 du CGCT au 1^{er} janvier 2018) loué à l'exploitant agricole, bail civil en cours entre le CD 87 et la Commune sur 2013-2025 avec pacte de préférence, quelques parcelles privées.</p> <p>Contraintes techniques : néant</p> <p>Indicateurs de résultats : augmentation de la maîtrise foncière</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : il s'agit d'une action visant à pérenniser et acquérir du foncier sur le site classé du Mont Gargan afin d'augmenter la maîtrise foncière et d'usage sur le site, et ce prioritairement sur les habitats et habitats d'espèces à enjeux (landes à bruyères, zone humide, coupe rase...).</p> <p>Etape 1 : une étude des contrats possibles sera conduite avec la Mairie et en particulier du « bail emphytéotique civil » permettant de pérenniser la gestion des landes, en remplacement du bail civil actuel 2013-2025.</p> <p>Etape 2 : veille, prospection foncière et négociation avec les propriétaires concernant l'aval de la zone humide et les milieux boisés (la parcelle de coupe rase en particulier).</p> <p>Etape 3 : en lien avec la fiche action OA1-A1, une négociation avec l'exploitant agricole et la Commune sera conduite avec pour objectif l'amélioration de la gestion de la zone humide tourbeuse et des bosquets. Un changement de bailleur pourrait être envisagé sur ces surfaces, voire leur acquisition.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : CD 87, CEN Limousin</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille et prospection foncière, - Conseil juridique, - Conventonnement avec l'exploitant agricole et la Commune (OA1-A1) 		
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions		
Lien avec la fiche action OA1-A1.		
Estimation budgétaire : 20 000 €		
Acquisition boisement et coupe rase (1000 à 2000 € / ha + frais de notaire), acquisition zone humide (700 € / ha + frais de notaire), acquisition landes à bruyères et fourré (500 € / ha + frais de notaire).		

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :		x								
Etape 2 :		x	x x x							
Etape 3 :			x	x	x	x	x	x	x	x

Cartographie de l'action :



4. Objectif d'accompagnement n ° 2 - Favoriser la biodiversité sur le site

OA2-A1 : Fauche tardive des prairies en faveur de l'entomofaune <i>Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager</i> <i>Habitats et Espèces visés : prairies Nord-Ouest, Moiré des fétuques</i>		
Niveau de priorité : optionnel	Action de fonctionnement	Maître d'ouvrage : CEN L
<p>Objectif visé : assurer la conservation de la population de Moiré des fétuques, espèce à forte valeur patrimoniale sur le site.</p> <p>Contraintes réglementaires : bien de section géré par la Commune appartenant au domaine privé (absence de commission syndicale prévue par le L2411-3 du CGCT au 1^{er} janvier 2018) loué à l'exploitant agricole</p> <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat tripartite à créer entre le CEN L, la Commune de St Gilles Les Forêts et l'exploitant agricole. <p>Indicateurs de résultats : développement de la population de Moiré des fétuques</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : Il s'agit de la mise en place d'une fauche tardive sur quelques secteurs de prairies (1 ha environ par an), afin de permettre la conservation du Moiré des fétuques, et de l'entomofaune en général (orthoptères, rhopalocères...).</p> <p>Etape 1 : élaborer avec un écologue les grandes lignes de l'action, à intégrer dans la convention tripartite (fiche action OA1-A1) avec l'accord de l'exploitant agricole et de la Commune. Le cahier des charges présentera notamment les surfaces concernées, la méthode de fauche et la méthode de suivi de population de Moiré des fétuques afin d'évaluer l'action, sur la base d'un diagnostic terrain. L'objectif visé sera celui d'une première fauche idéalement mi-août, afin de permettre à l'espèce de réaliser son cycle biologique complet.</p> <p>Etape 2 : définir avec l'exploitant agricole et marquer (piquetage) les zones de fauches tardives retenues (1 ha environ par an).</p> <p>Etape 3 : fauche tardive des surfaces retenues, avec une hauteur de coupe d'au minimum 10 cm, afin de protéger les œufs du Moiré des fétuques.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : exploitant agricole du sectionnal</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic terrain et suivi de population Moiré des fétuques, - Convention tripartite et cahier des charges, - Piquetage des zones de fauches tardives, - Fauche avec une hauteur de coupe d'au moins 10 cm. 		
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions		
En lien avec les fiches actions OA1-A1 et OA2-A5.		

Estimation budgétaire : 4200 € H.T. (non reprise dans le chiffrage global, M.O. externe au CD 87)

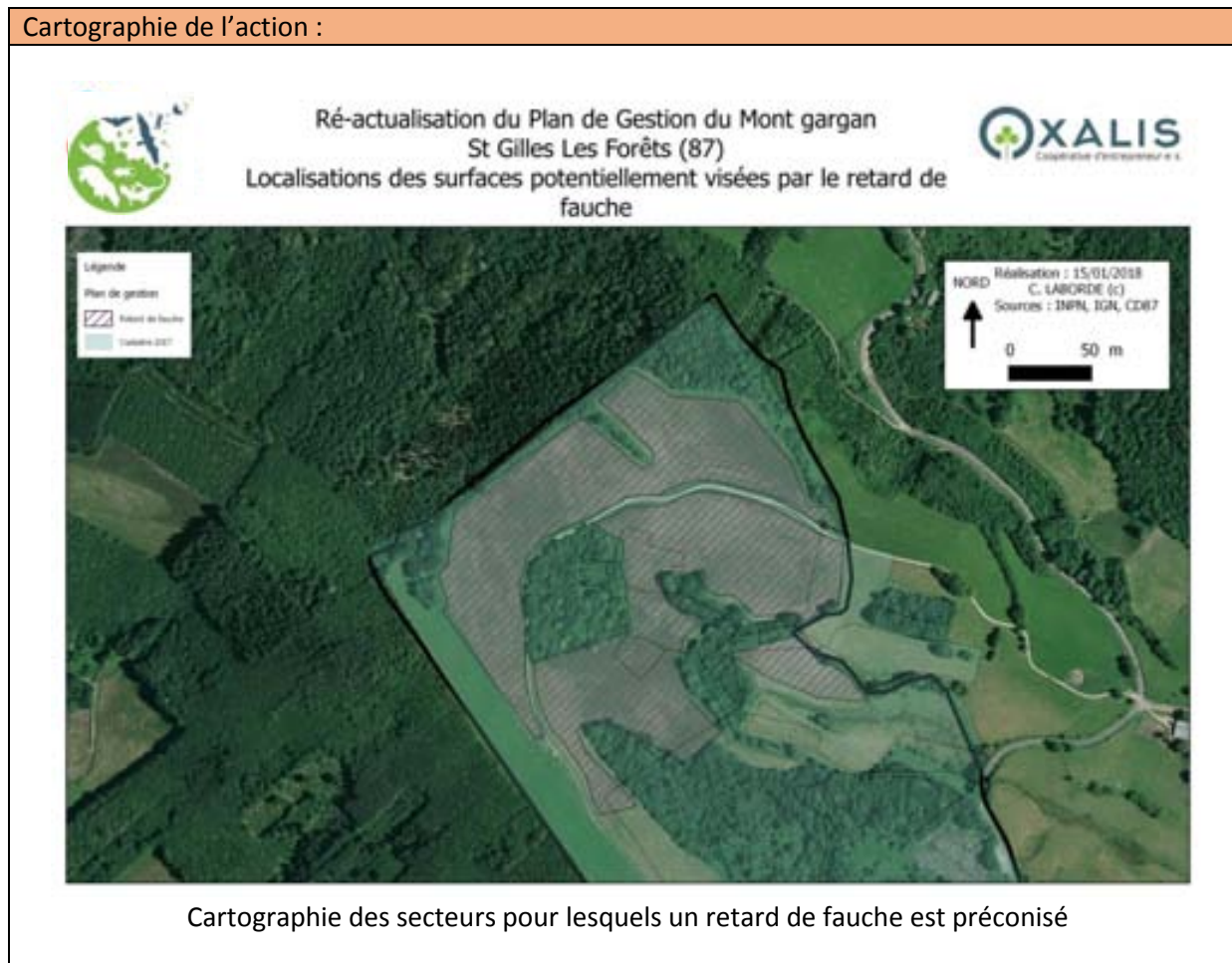
Intervention d'un écologue pour élaborer le cahier des charges (500 € H.T.). et le suivi de population (1000 € H.T./ suivi) soit pour 3 suivis : 3500 € H.T..

Dédommagement du manque à gagner en production de foin pour l'exploitant (100 € / ha / an).

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :			x x x			x x x			x x x	
Etape 2 :				x	x	x	x	x	x	x
Etape 3 :				x	x	x	x	x	x	x

Cartographie de l'action :



OA2-A2 : promouvoir une gestion douce des boisements

Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager

Habitats et Espèces visés : boisements feuillus, chiroptères, oiseaux

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches
<p>Objectifs visés : préserver les milieux forestiers et la faune associée sur le site et préserver les paysages.</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé, périmètres de protection des captages</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun, - pas de stockage prolongé du bois coupé sur le site, - intervention en période favorable pour couper le bois afin ne pas dégrader le sol <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propriétaires privés, - sectionnal en partie géré par l'exploitant agricole du site, - sécurité du public <p>Indicateurs de résultats : maintien des alignements d'arbres et des bosquets feuillus</p>		
<p>Cahier des charges de l'action :</p> <p>Description : depuis 2008, plusieurs coupes forestières sur des parcelles privées ont été réalisées sur le site du Mont Gargan (coupe rase, alignement d'arbres). Il s'agit ici de promouvoir une gestion durable des boisements sur le site, en évitant les coupes rases et favorisant des pratiques de gestion forestière durable. Le site du Mont Gargan étant classé en Site d'Intérêt Ecologique Majeur dans la charte du PNR de Millevaches en Limousin, ce dernier peut mobiliser des outils d'aide à la gestion forestière auprès des propriétaires privés et en lien des experts forestiers.</p> <p>Etape 1 : une information écrite pourra être réalisée annuellement auprès des différents propriétaires privés ainsi qu'auprès de la Mairie (gestionnaire d'une partie du bien de section, en l'absence de commission syndicale prévue par le L2411-3 du CGCT au 1^{er} janvier 2018). Cette information pourra également permettre au CD 87 et au PNR d'être informé en cas de vente ou de projet d'exploitation forestière.</p> <p>Etape 2 : en cas de projet d'exploitation forestière, un accompagnement spécifique pourra être mis en place, via des outils territoriaux visant la gestion durable de la forêt, comme l'OPAFE (animée par le PNR de Millevaches en Limousin avec le soutien de Région Nouvelle Aquitaine (contrat de Parc 2018-2020 et de l'Europe - FEADER)), ou encore en proposant une acquisition foncière par le CD 87 (fiche action OA1-A2). Un rappel de la réglementation propre au site (site classé, protection des captages) pourra également être réalisé.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : PNR de Millevaches en Limousin sur le site classé, hors propriété du CD 87, en lien avec des experts forestiers.</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - courrier / plaquette d'information, - accompagnement de projet d'exploitation forestière porté par des privés. 		

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Lien avec les fiches actions OA1-A1 et OA1-A2.

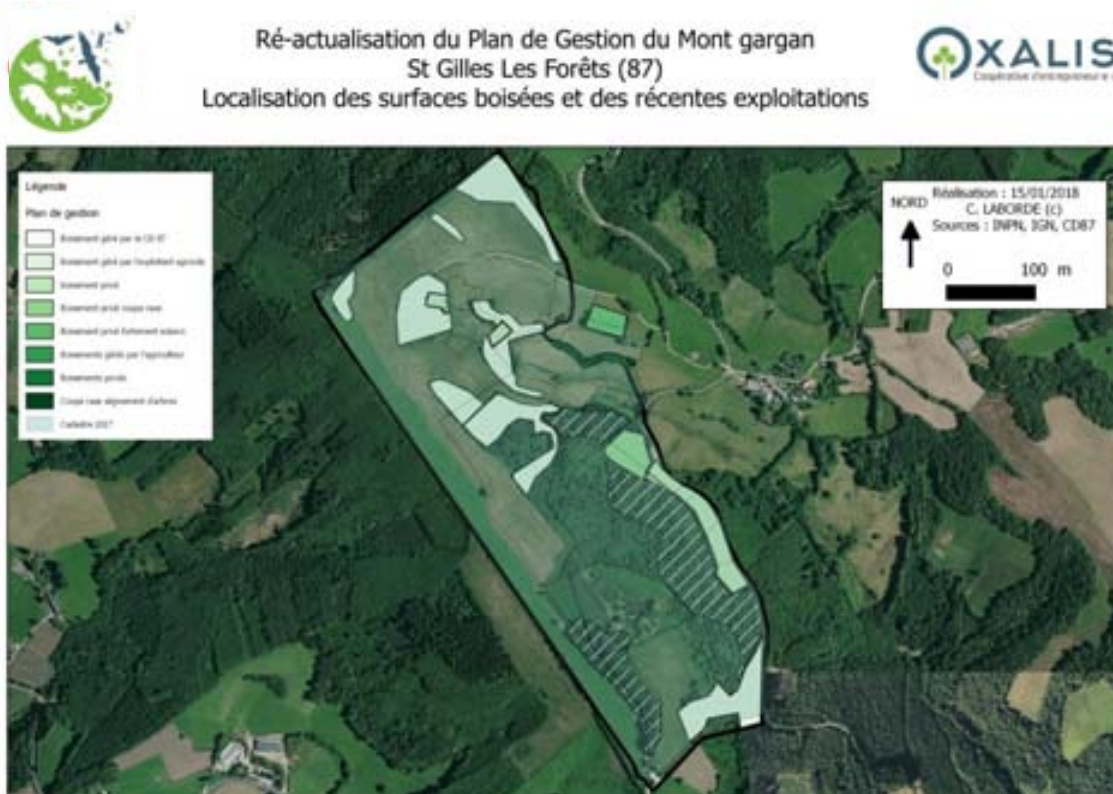
Estimation budgétaire : 300 € H.T. (non reprise dans le chiffrage global, M.O. externe au CD 87)

Courriers annuels (10 x 30 €), accompagnement de projets + animation OPAGE (non chiffrable).

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Etape 2 :	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)

Illustrations de l'action :



Cartographie des boisements devant faire l'objet d'une vigilance en termes d'exploitation forestière



Photographie de la coupe d'un alignement d'arbres sur le site (au centre, présent en 2010), et l'exploitation partielle d'un boisement (hors site) en arrière-plan (Sources : C. LABORDE)

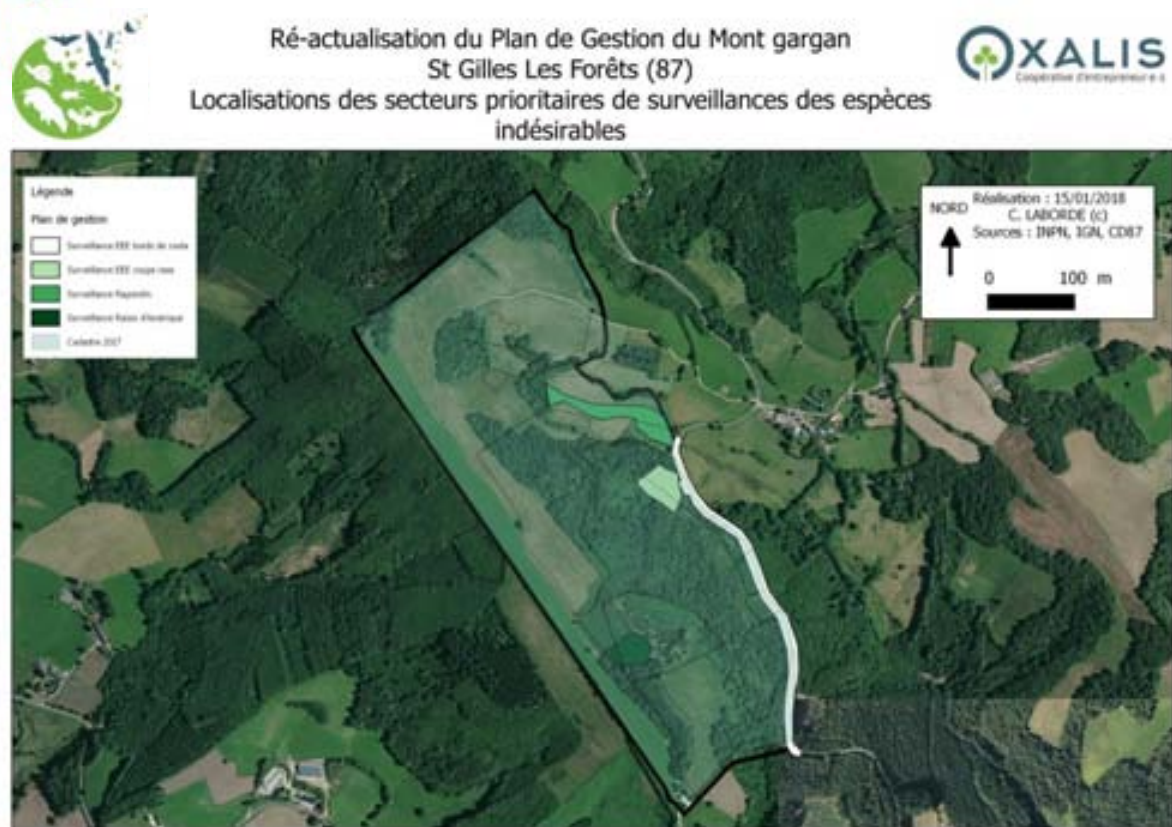


Photographie de la coupe rase de 8000 m² à gauche, et de la place de dépôt à droite (Sources : C. LABORDE)

OA2-A3 : Prévenir la colonisation des espèces indésirables*Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager**Espèces visées : espèces exotiques envahissantes (EEE) et espèces indésirables*

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87								
<p>Objectif visé : assurer une surveillance des espèces indésirables afin d'intervenir rapidement en cas d'installation sur le site.</p> <p>Contraintes réglementaires : néant</p> <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas d'observation, mise en place d'un protocole adapté <p>Indicateurs de résultats : non apparition d'espèces indésirables</p>										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : il s'agit d'assurer une surveillance des espèces présentes (Ragondin), des espèces possiblement présentes (Raisin d'Amérique) et des espèces indésirables (dont les espèces exotiques envahissantes) animales comme végétales qui pourraient s'installer sur le site. En effet, les espèces exotiques envahissantes sont la 2^{ème} cause mondiale de perte de biodiversité, après l'urbanisation. Ces espèces affectionnent tout particulièrement les milieux remaniés (parking, bords de route, coupe rase).</p> <p>Etape 1 : avec l'appui d'un écologue, réaliser tous les 2 ans un diagnostic des espèces indésirables (dont EEE) sur le site, et une évaluation de la nécessité de réaliser une intervention spécifique de limitation ou d'élimination.</p> <p>Etape 2 : en cas de nécessité, mettre en œuvre un programme pluriannuel de limitation / d'élimination des espèces cibles, selon un cahier des charges établi par un écologue, intégrant une évaluation de ce dernier</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise spécialisée (écologue), CBN MC</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écologue faune flore, - arrachage, piégeage... 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Lien avec la fiche action OA2-A5.										
Estimation budgétaire : 2000 € H.T. + gestion EEE										
Diagnostic faune flore indésirables (500 € H.T. / diagnostic). Programme de gestion fortement dépendant de l'espèce et de sa dynamique de colonisation.										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :		x		x			x			x
Etape 2 :		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)

Illustrations de l'action :



Cartographie des secteurs prioritaires de surveillance des espèces indésirables



Photographies du Ragondin, observé sur le site, et du Raison d'Amérique, suspecté sur le site (Sources : C. LABORDE)

OA2-A4 : Amélioration de l'état de conservation du cours d'eau*Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager**Habitats et espèces visés : zone humide tourbeuse, Campagnol amphibie*

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : PETR
<p>Objectif visé : améliorer l'état de conservation de la zone humide tourbeuse et du cours d'eau.</p> <p>Contraintes réglementaires : loi sur l'eau, SAGE Vienne, site classé et périmètres de protection des captages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction des rejets de MES dans les milieux aquatiques, - continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau, - atteinte du bon état écologique des cours d'eau, - utilisation de produits phytosanitaires ou de désherbants interdite, - affouragement permanent ou occasionnel du bétail interdit, - installation d'abreuvoirs fixes ou mobiles interdit (seule la partie amont du cours d'eau est dans le périmètre), - activité de pacage limitée à 10 ovins et 6 bovins à l'hectare. <p>Contraintes techniques : Parcelle privée, louée à l'exploitant agricole du site.</p> <p>Indicateurs de résultats : amélioration de l'hydro morphologie du cours d'eau</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : le cours d'eau présent au Nord du site constitue un ruisseau de tête de bassin versant, prenant sa source sur le Mont Gargan. Ce ruisseau est fortement impacté (érosion, sur piétinement) par l'activité agricole : passage d'engins, passage du bétail. Il s'agit de mettre en défend une partie de la zone humide et le cours d'eau par la pose d'une clôture et la mise en place d'un dispositif de franchissement (passage pour le bétail / tracteur) en créant une passerelle ou bien un pont cadre sur le cours d'eau. Un abreuvoir pourra également être installé en dehors du périmètre de protection rapproché du captage.</p> <p>Etape 1 : conventionner avec l'exploitant agricole</p> <p>Etape 2 : Pose de clôture (piquet + fil électrique sur environ 600 mètres) sur chaque rive du cours d'eau</p> <p>Etape 3 : installation d'un à deux franchissements permettant de respecter la Loi sur l'eau (buse carré, pont cadre ou PEHD, non soumis à déclaration ou autorisation Loi sur l'eau), assorti d'un abreuvoir de type pompe à museau (par exemple) sur l'aval du cours d'eau.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : PETR Monts et Barrages</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventionnement, - piquets, fils électriques, électrificateurs, - Pont cadre / buse carré ou tube PEHD, minipelle. 		
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions		
Néant.		

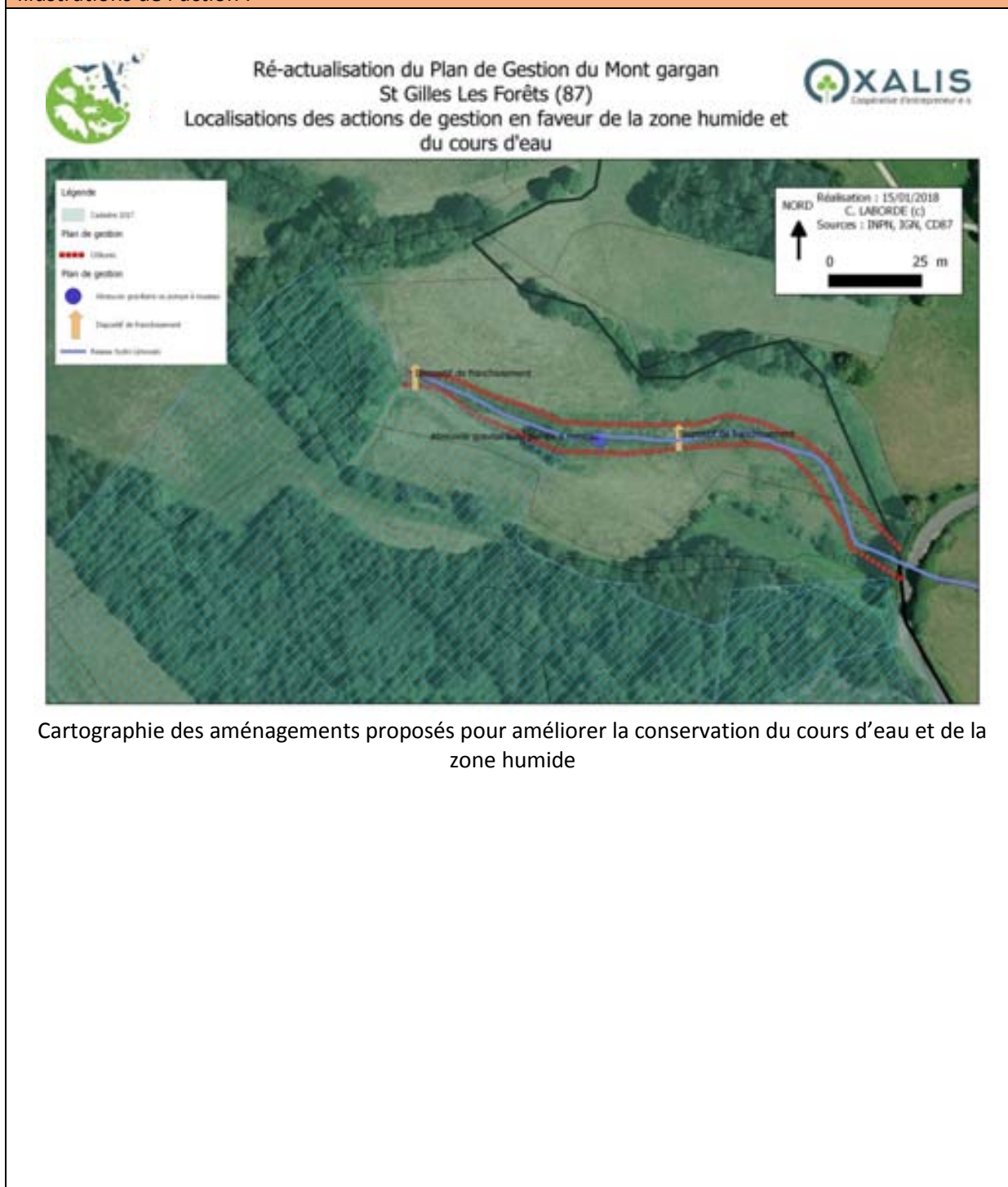
Estimation budgétaire : 5100 € H.T. (non reprise dans le chiffrage global, M.O. externe au CD 87)

Clôture fixe sur 600 ML (600 € H.T.), franchissement de type PEHD (2000 € H.T. / franchissement), installation d'un abreuvoir de type pompe à museau (500 € H.T.).

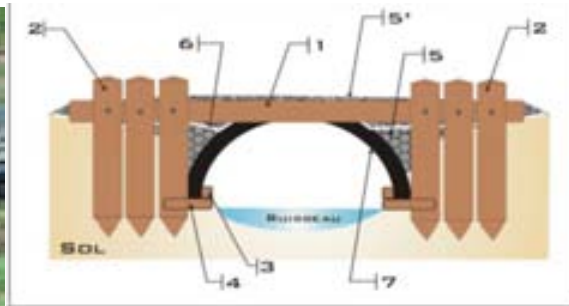
Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :			x x x							
Etape 2 :				x						
Etape 3 :			x	x						

Illustrations de l'action :



Cartographie des aménagements proposés pour améliorer la conservation du cours d'eau et de la zone humide



- 1. Barre de saut en cailloux de calibre de charpoint de 3 m de longueur (Ø100/100 cm) - Hauteur totale 14/150.
- 2. Pavé en cailloux de 15 cm (15/15) cm, 200 cm de longueur.
- 3. Litrage en 1 mètre (2/4 cm).
- 4. Plaque en 1 mètre (2/4 cm).
- 5. Banchette - tout venant grossier (200/200).
- 5'. Banchette - tout venant (20/20).
- 6. Caisson.
- 7. Hydrofuge (Ø 200) coulé sur le caillou dans le sens de la banchette (Ø 100).



Illustrations de l'installation d'un dispositif de franchissement de type PEHD (Sources : CEN L et Syndicat Mixte du BV de la Touques) et d'une pompe à museau (Sources : Syndicat Mixte du Trégor)

OA2-A5 : Suivis faunistique, floristique et milieux naturels*Enjeu poursuivi : Préserver le patrimoine naturel et paysager**Espèces visées : toutes espèces à valeur patrimoniale moyenne à très forte*Niveau de priorité :
au cours du PDG

Action d'investissement

Maître d'ouvrage :
CD 87

Objectifs visés : s'assurer de la pérennité des habitats et espèces remarquables identifiés sur le site en lien avec les opérations de gestion mises en œuvre et la fréquentation du site. Adapter si besoin les mesures de gestion mises en œuvre.

Contraintes réglementaires : réglementation espèces protégées

- interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces

Contraintes techniques :

- intervenir aux bonnes périodes pour chaque milieu et espèce visés

Indicateurs de résultats : maintien des espèces patrimoniales sur le site 2017-2027

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de réaliser régulièrement des suivis faune flore et habitat naturel, sur la base des observations 2017 et passées, afin de suivre l'évolution des milieux et des populations remarquables sur le Mont Gargan, et d'évaluer la pertinence des actions de gestion mises en œuvre.

Etape 1 : concernant les espèces animales, faire intervenir un écologue entre mai et août, afin de réaliser les différents suivis. A minima, huit « points d'écoutes oiseaux » (IPA) seront réalisés entre mai et mi-juin, une soirée de recherche de l'Engoulevent d'Europe et d'observation des amphibiens (notamment par écoute active) sera réalisée entre avril et juin, ainsi que la recherche du Moiré des fétuques dans les prairies et du Campagnol amphibie dans la zone humide entre mi-juillet et mi-août.

Etape 2 : concernant les espèces végétales, faire intervenir un écologue entre mai et juillet, afin de contrôler les stations d'espèces protégées (*Cystopteris fragilis*, *Lycopodium clavatum*, *Oreopteris limbosperma*, *Phegopteris connectilis*) et les stations d'espèces remarquables (*Arnica montana*, *Arnoseris minima*, *Viola palustris*, *Vaccinium myrtillus*). Une attention particulière sera portée à la recherche de *Cystopteris fragilis* dans la chapelle (non observée en 2017) et à *Lycopodium clavatum*, espèce non revue depuis 1969, à très forte valeur patrimoniale. Ce diagnostic intégrera si nécessaire des préconisations quant aux opérations de gestion prévues ou mises en œuvre.

Etape 3 : concernant les habitats naturels, un suivi des végétations sera réalisé par un écologue sur les parcelles faisant l'objet d'opérations de gestion entre mai et juillet (pâturage, débroussaillage, gyro-broyage...). Pour ce faire, des relevés phytosociologiques seront réalisés et comparés aux relevés réalisés en 2017, ainsi qu'une évaluation de l'état de conservation des milieux.

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise spécialisée (écologie)

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- jumelle, filet à papillon, loupe de terrain.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

En lien avec les fiches action « gestion » : OP2-A1, OP2-A2, OP2-A3, OP4-A1, OP4-A2, OA2-A1, OA2-A4 et la fiche espèces indésirables OA2-A3 (économie d'échelle).

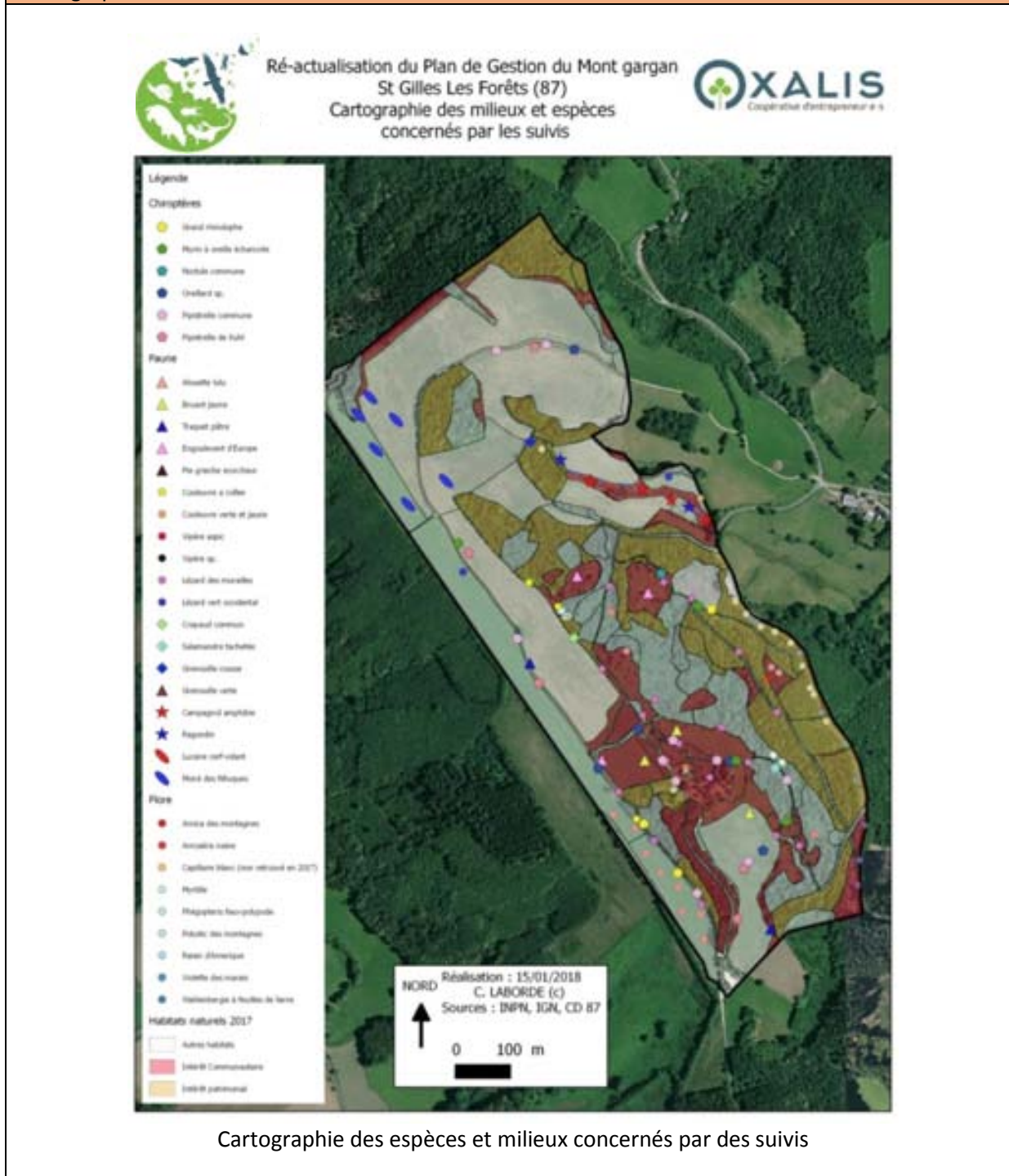
Estimation budgétaire : 5000 € H.T.

Suivi floristique (1000 € H.T. / suivi), faunistique (2000 € H.T. / suivi) et suivi des milieux naturels (2000 € H.T. / suivi) soit approximativement 5000 € H.T. par suivi (le suivi 2027 est intégré dans le plan de gestion suivant).

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :					X					X
Etape 2 :					X					X
Etape 3 :					X					X

Cartographie de l'action :



C. Enjeu 3 - Faire connaître le site

1. Objectif d'accompagnement n° 3 - Valoriser et aménager le site

OA3-A1 : Mise à jour complète des panneaux d'informations et de la signalétique

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Habitats et Espèces visés : tous milieux, toutes espèces, l'être humain

Niveau de priorité : urgent	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87
--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Objectifs visés : orienter et communiquer efficacement auprès du public sur le site.

Contraintes réglementaires : site classé

- toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun,

Contraintes techniques :

- définir un aménagement compatible avec le caractère pittoresque du site, objet de son classement

Indicateurs de résultats : augmentation du nombre de visiteurs

Cahier des charges de l'action :

Description : partant du constat d'une grande disparité dans les outils de communication existants, amenant parfois des difficultés pour les visiteurs à se repérer sur le site, il s'agit d'opérer une refonte complète des panneaux d'information et de la signalétique en lien avec les aménagements existants et à créer sur le site.

Une réflexion devra également avoir lieu en lien avec l'accès à internet sur smartphone qui se généralise (réseau 3G sur le site), via les « QR code » par exemple.

Nous préconisons 4 types de supports.

Un premier support d'information de type « RIS » sur les 2 parkings devra permettre aux visiteurs d'avoir une vision globale du site en présentant une carte, la signalétique et les cheminements possibles ainsi les règles d'usage sur le site.

Des panneaux d'entrée de site de taille modeste, rappelant les règles d'usages pourront être créés.

Des panneaux d'informations thématiques, tout au long des cheminements (allée des hêtres, chapelle, lande, biodiversité, paysages, gestion forestière, élevage...) reprenant « l'esprit » du sentier découverte existant mais à l'échelle de l'ensemble du site classé. Le livret du sentier de découverte pourra également être mis jour.

Enfin, une signalétique propre au site (par points multi directionnels) devra être mise en place en complétant l'existant, afin de permettre l'accès aisé aux différentes boucles par les visiteurs.

Etape 1 : définition de la charte graphique, des formats des supports et validation des lieux d'implantation avec un prestataire spécialisé (travail de conception), et en lien avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne.

Etape 2 : création des supports

Etape 3 : suppression des anciens supports (PMR, cartouches, panneaux d'entrée de site, et indications directionnelles) et installation des nouveaux supports avec maçonnerie des fondations

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : service communication du CD 87, entreprise spécialisée, LNE

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- infographie, reprographie, maçonnerie légère.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Une cohérence globale devra être recherchée au niveau de la panneautique, en lien avec la fiche action OP3-A2 notamment.

Estimation budgétaire : 9800 € H.T. environ

Création d'un nouveau panneau d'accueil « RIS » pour le parking Nord (1500 € H.T.). Création de 5 panneaux d'entrée de site (1000 € H.T.). Création de 10 à 12 panneaux thématiques et du livret de découverte associé (5000 € H.T.). Création de 15 panneaux environ de signalétique directionnelle (300 € H.T.). Pose des panneaux et de la signalétique multi directionnelle (2000 € H.T.). Création et pose de la signalétique routière (5 panneaux).

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :		x	x							
Etape 2 :			x							
Etape 3 :				x						

Illustrations de l'action :



Cartographie des emplacements préconisés pour les panneaux et la signalétique sur le site



Exemples de signalétiques routières à remplacer (Sources : C. LABORDE)



Exemples de panneaux d'information à supprimer (Sources : C. LABORDE)



Exemples de panneaux à améliorer à gauche et au centre (Sources : C. LABORDE) et à droite, signalétique multi directionnelle, plus efficiente qu'une signalétique uni directionnelle (Sources : CD du Doubs)

OA3-A2 : Entretien des sentiers et recalibrage de certains tronçons

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Espèces visés : l'être humain

Niveau de priorité : en cours de PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87 / Commune
<p>Objectifs visés : faciliter l'accès au site des différentes catégories de public de manière sécurisée. Faciliter l'entretien des sentiers.</p> <p>Contraintes réglementaires : périmètres de protection des captages, réglementation espèces protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de stockage prolongé du bois coupé sur le site, - intervention en période favorable pour couper le bois afin ne pas dégrader le sol, - interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès complexe sur certains tronçons <p>Indicateurs de résultats : état des sentiers</p>		
Cahier des charges de l'action :		
<p>Description : certains tronçons du sentier découverte ont une assiette d'environ 50 cm de large, et sont fortement enfougérés. Il s'agit de recalibrer ces tronçons en élargissant ces derniers (1 mètre à 1,5 mètres de large) et au besoin en les aplanissant. Cela permettra un accès plus aisé au sentier de découverte pour le public, un entretien facilité des chemins, et un gain de sécurité, notamment au regard de l'abondance de tiques sur le site. La fiche action prévoit également l'entretien courant des cheminements sur le site et des équipements associés (barrière, escaliers...).</p> <p>Etape 1 : définir et délimiter les zones d'intervention avec le prestataire via un cahier des charges précisant les dimensions du calibrage par tronçon, les dates, les méthodes et les lieux d'intervention. Une attention particulière sera portée aux espèces protégées et aux habitats patrimoniaux en bord de chemin (landes à bruyères, arbres remarquables).</p> <p>Etape 2 : réalisation des opérations de recalibrage entre mi-septembre et mi-février, par temps sec. Entretien et élargissement de l'assiette, débroussaillage et / ou bucheronnage léger selon les tronçons. Export des bois de coupe hors du site.</p> <p>Etape 3 : entretien courant des sentiers et chemins sur le site, entre mi-septembre et mi-février par temps sec. Techniques de débroussaillage et ou bûcheronnage léger ainsi que d'aménagement de barrières et escaliers. L'entretien du chemin communal serait également à envisager en lien avec la Mairie, de par le ravinement qu'il subit sur certains secteurs.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : entreprise de réinsertion</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges précis avec le prestataire, - Bûcheronnage, débroussaillage, petits aménagements bois (barrières, escaliers), - Outillage manuel (pelle, pioche...), petit compacteur. 		

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

A réaliser en lien avec les actions OP5-A3 (cheminement) et OA3-A1 (panneautique).

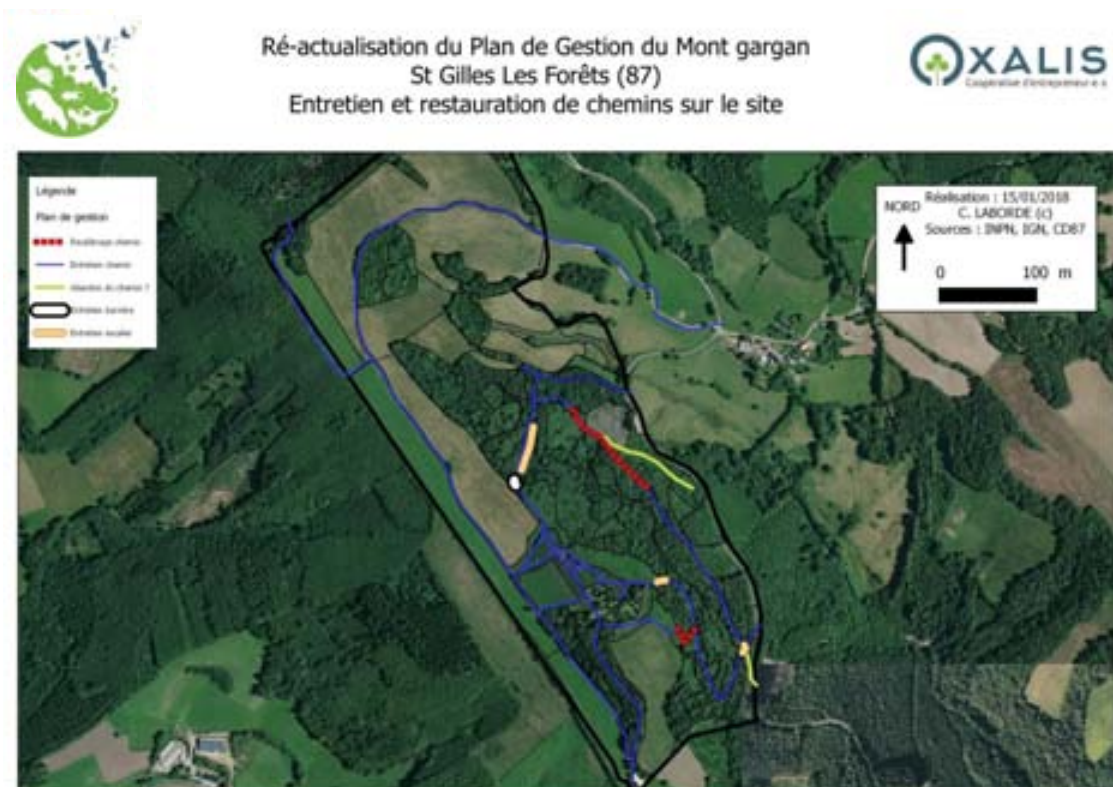
Estimation budgétaire : 16000 € H.T.

Bûcheronnage, débroussaillage d'entretien (1000 € H.T. / an). Réfection de la barrière (800 € H.T.) et entretien des escaliers (2000 € H.T.). Recalibrage de chemin (1500 € H.T. / 100 ML).

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :		x	x							
Etape 2 :			x	x						
Etape 3 :	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Illustrations de l'action :



Cartographie des chemins à entretenir ou à restaurer



Exemples de tronçons à recalibrer (à gauche) et à droite, lande à bruyères à préserver lors du recalibrage (Sources : C. LABORDE)



Exemples de barrières et escaliers à entretenir sur le site (Sources : C. LABORDE)



Chemin communal présentant des signes précurseurs de ravinement (Sources : C. LABORDE)

OA3-A3 : Communiquer via les outils numériques

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Espèces visés : l'être humain

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87 / OT Briance-Combade								
Objectifs visés : promouvoir le site, informer et faire venir les visiteurs.										
Contraintes réglementaires : néant										
Contraintes techniques : néant										
Indicateurs de résultats : augmentation du nombre de visiteurs										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : il s'agit de démultiplier la communication et l'information sur le Mont Gargan en mobilisant les outils numériques (les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)) : Géo-caching, QR Code, internet « responsive », application mobile, clip vidéo en ligne, réseaux sociaux... Ces outils permettront de toucher de nouveaux publics pour les faire venir sur le site, mais aussi d'accompagner la découverte du site, via les réseaux mobiles (3G en 2017) permettant d'avoir accès à internet.</p> <p>Etape 1 : définir une stratégie de communication et les moyens associés</p> <p>Etape 2 : réaliser des outils de valorisation du site : clip vidéo dont imagerie de drone, création d'une application propre au Mont Gargan (ou aux ENS de Haute-Vienne) ou d'un système de QR code sur les panneaux d'information avec des pages web « responsive » (/ site web) dédiées au Mont Gargan apportant plus d'informations, des jeux de type quiz en ligne, des caches de géo-caching (Terra aventura).</p> <p>Etape 3 : communiquer sur les temps forts liés au Mont Gargan (les sorties organisées par l'OT et les associations, les manifestations culturelles, les expositions...) via les outils en place (site internet, réseau sociaux..) ou à créer (applications, flux WMS...).</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : service communication du CD 87, entreprise spécialisée</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infographie, développeur Web, cinéaste... 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
A développer en amont/en cohérence avec la fiche action OA3-A1.										
Estimation budgétaire : 10000 € H.T.										
Site web / pages web dédiées (2000 € H.T.), vidéoclip avec imagerie drone et Licence musicale (2000 € H.T.), application mobile dédiée (5000 € H.T.). Jeux en ligne (1000 € H.T.).										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x									
Etape 2 :		x x x	x							
Etape 3 :			x	x	x	x	x	x	x	x

Illustrations de l'action :



Le Mont Gargan, un site exceptionnel se prêtant particulièrement à la prise de vue aérienne
(Sources : Dragonfly production, une marque d'oxalis)

La bataille du Mont Gargan

Poiz : Zonelib
Thème du parcours : Résistance
Difficulté de la cache : 2/5
Terrain : 3/5
Durée du parcours : 1h-2h
Taille de la cache : bouteille
Distance à parcourir : 5.00

terra aventura
GEOCACHING NOUVELLE-AQUITAINE

L'outil Terra aventura : un dispositif complet et opérationnel pour découvrir une cache, mais pas que... concours photos, quiz sur le territoire... (Sources : Terra aventura)

Ressource :

Dragonfly production (OXALIS), vidéo réalisée sur le Mont Gargan : <https://vimeo.com/128591668>

Espaces naturels n°43 - juillet 2013 – article sur les NTIC dans les espaces naturels de Charles DUMOULIN. <http://www.espaces-naturels.info/outils-innovants-pour-site-naturel>

Application Android de découverte des espaces naturels de Midi Pyrénées
<http://www.le64.fr/environnement/environnement/nature-64.html>

Terra aventura Géo-caching Nouvelle Aquitaine <https://www.terra-aventura.fr/>

2. Objectif d'accompagnement n ° 4 - Accueillir et informer le grand public et les scolaires

OA4-A1 : Organiser et coordonner l'offre de découverte du site

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Habitats et Espèces visés : tous milieux, toutes espèces, l'être humain

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action de fonctionnement	Maître d'ouvrage : CD 87 et OT Briançonnais-Combade
<p>Objectifs visés : informer le public, coordonner et valoriser les sorties et événements organisés sur le site par les différents partenaires.</p> <p>Contraintes réglementaires : réglementation espèces protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces <p>Contraintes techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination complexe <p>Indicateurs de résultats : amélioration de la lisibilité et bilan annuel</p>		
<p>Cahier des charges de l'action :</p> <p>Description : de nombreux acteurs (associations environnementales, FFRP, clubs sportifs locaux) et partenaires (Projet de station Sport Nature de la Communauté de Communes, Office de Tourisme Briançonnais-Combade, ANARC, Musée de la Résistance, Amis du Mont Gargan...) organisent des manifestations et des sorties thématiques sur le site du Mont Gargan. Il s'agit de mettre en commun autant que possible ces « rendez-vous » dans un calendrier unique coordonné par le CD 87, afin d'informer le public, tout en veillant à leur compatibilité avec les enjeux et objectifs de gestion de l'Espace Naturel Sensible.</p> <p>Une attention particulière devra être portée sur le projet de station Sport Nature (en cours d'élaboration) afin de vérifier la compatibilité des activités de loisirs retenus sur le Mont Gargan avec les enjeux et objectifs du plan de gestion.</p> <p>Etape 1 : organisation d'une réunion annuelle entre novembre et février, avec les acteurs et partenaires afin de lister les projets et d'évaluer si besoin, les ajustements au regard du plan de gestion.</p> <p>Etape 2 : élaboration d'un calendrier des sorties et manifestations prévues sur le site, en mars de chaque année, diffusé dans les divers médias (outils numériques, info-limousin, journaux locaux...).</p> <p>Etape 3 : évaluation des sorties et manifestations : public présent, impacts éventuels sur les milieux et espèces, entre octobre et novembre de chaque année.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : service eau et environnement du CD 87 et OT Briançonnais-Combade</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination, réunions de concertation - Diffusion d'information 		

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Lien avec la fiche action OA3-A3 (communiquer via les outils numériques) et OA4-A2 (scolaire). Compatibilité des sorties et manifestations à vérifier en lien avec les enjeux et objectifs, ainsi que les opérations de gestion (OP2-A2, OP4-A1, OA2-A4...).										
Estimation budgétaire : néant										
Réaliser en interne.										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :			x	x	x	x	x	x	x	x
Etape 2 :				x	x	x	x	x	x	x
Etape 3 :				x	x	x	x	x	x	x

OA4-A2 : Favoriser l'accueil des scolaires avec un projet pédagogique adapté

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Espèces visés : l'être humain

Niveau de priorité : au cours de PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87 / Canopé / Rectorat
---	-------------------------	---

Objectifs visés : développer l'accueil des scolaires sur le site. Sensibiliser les générations futures aux patrimoines culturel, paysager et naturel.

Contraintes réglementaires : réglementation espèces protégées

- interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces

Contraintes techniques :

- Développer un projet et des outils pédagogiques adaptés
- Coût de transport des élèves sur le site élevé.

Indicateurs de résultats : augmentation du nombre de visiteurs scolaires

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit de développer un projet pédagogique et des outils associés (livre, livret, jeux, malle pédagogique...) en lien avec le Rectorat et Canopé (anciennement CDDP). Ce projet devra être adapté aux programmes scolaires des publics cibles (élèves de niveau élémentaire, de niveau collège...). Ces outils devront permettre aux enseignants de faire découvrir le Mont Gargan à leurs élèves en mobilisant les outils mis à disposition.

Etape 1 : rencontrer le Rectorat et Canopé afin de préparer conjointement le cahier des charges des outils à créer.

Etape 2 : Créer les différents outils avec des prestataires spécialisés.

Etape 3 : Communiquer et faire venir annuellement des classes sur le site. Le Département peut financer les transports scolaire sur les sites dont il a la gestion.

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : service communication et Direction des Collèges du CD 87, Canopé, entreprise spécialisée, LNE

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- Conventionnement,
- Prestation de services,
- Communication et promotion des outils

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Lien avec la fiche action OA3-A3 (communiquer via les outils numériques) et OA4-A1 (coordination de l'offre) et OA4-A4 (exposition).

Compatibilité des sorties et manifestations à vérifier en lien avec les enjeux et objectifs, ainsi que les opérations de gestion (OP2-A2, OP4-A1, OA2-A4...).

Estimation budgétaire : 15500 € H.T.

Création d'un livre (7000 € H.T.), d'un livret pédagogique (1500 € H.T.), d'un jeu de type « jeu de piste » avec une plaquette (1000 € H.T.), d'une malle pédagogique (5000 € H.T.), mise en œuvre d'un projet Land Art (1000 € H.T.). Soit au total 15500 € H.T.

Planning de mise en œuvre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :				X X X						
Etape 2 :					X X X					
Etape 3 :						X X X	X	X	X	X

Illustrations de l'action :



Exemple d'outils pédagogique mis en place pour les enfants (6-12 ans) sur le Domaine de Sédières par le CD 19



Exemples de mallettes pédagogiques sur la faune et la flore (Sources : Pôle lagune, et BiodivCité)



Exemple d'exposition itinérante avec quiz interactif réalisée par le CEN Haute-Savoie

OA4-A3 : Acquisition et mise à disposition de "Joëlette" pour les P.M.R.

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Espèces visés : l'être humain

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CC Briance-Combade / Commune
-----------------------------------	-------------------------	--

Objectif visé : permettre l'accès des personnes à mobilité réduite au sommet et aux sentiers.

Contraintes réglementaires : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Seuls les chemins publics, les ERP et IOP sont soumis à la réglementation d'accessibilité PMR. Les espaces naturels ne sont pas considérés comme des ERP ou des IOP en dehors des bâtiments d'accueil.

Contraintes techniques :

- Lieu de stockage des Joëlettes distant du site (transport de la Joëlette)
- L'utilisation d'une Joëlette reste complexe, nécessitant 3 personnes valides pour accompagner la P.M.R., avec un temps d'information des accompagnants pour éviter les chutes (Sources : CEN Limousin, Tourbière de Dauges)

Indicateurs de résultats : utilisation du matériel

Cahier des charges de l'action :

Description : il s'agit d'acquérir 1 à 2 Joëlettes à assistance électriques et de les mettre à disposition (sous convention) à la Mairie de St Gilles Les Forêts ou à l'office de Tourisme de Briance-Combade.

Etape 1 : définition avec les partenaires locaux de l'usage (condition d'usage : prêt, location, à la journée, plus long...) et des sites d'utilisation (Mont Gargan, Commune de St Gilles, Communauté de Communes...)

Etape 2 : acquisition des Joëlettes à assistance électriques

Etape 3 : élaboration d'un outil de gestion des joëlettes (réservation...) et communication sur la mise à disposition de ces Joëlettes à assistance électriques

Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : CC Briance-Combade / Commune

Moyens techniques à mettre en œuvre :

- Conventonnement,
- Outils informatiques,
- Communication.

Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions

Mettre à jour la panneautique avec les mentions P.M.R. (fiche action OA3-A1).

Estimation budgétaire : 3200 à 6400 € H.T.

Acquisition de Joëlettes classiques (3200 € H.T. / l'une).

Acquisition de Joëlettes à assistance électriques (5400 € H.T. / l'une).

Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x	x								
Etape 2 :			x							
Etape 3 :			x x x	x x x	x x x	x x x	xx x	xx x	xx x	xx x

Illustrations de l'action :



Utilisation d'une Joëlette en milieux naturels (Sources : Joëlette And Co)




Joëlettes disponibles à la
Mairie de St Gilles Les
Forêts (2 km)
05. XX . XX . XX . XX

Exemples de signalétiques adaptées

OA4-A4 : Expositions ponctuelles en salle comme en extérieur

Enjeu poursuivi : Faire connaître le site

Espèces visés : l'être humain

Niveau de priorité : au cours du PDG	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87 / acteurs locaux
<p>Objectifs visés : faire venir des publics cibles sur le site, et leur permettre de découvrir le Mont Gargan sous l'angle de l'Art</p> <p>Contraintes réglementaires : site classé et réglementation espèces protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction de capture, dérangement ou destruction des espèces protégées, et de leurs milieux de vie pour certaines espèces - toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun, <p>Contraintes techniques : néant</p> <p>Indicateurs de résultats : nombre d'évènementiels sur le site</p>		
<p>Cahier des charges de l'action :</p> <p>Description : il s'agit de proposer des expositions artistiques sous divers formats (expositions de peintures, de textes sur les poètes et troubadour Limousin, de Land Art...) en salle (Salle de la Visitation, Mairie de St Gilles Les Forêts) comme en extérieur (Allée des Hêtres, Land Art sur les parties sommitales...).</p> <p>Etape 1 : définition des projets et / ou des aménagements artistiques (sous la forme d'appel à projet ?) avec une forte prise en compte de l'intégration paysagère (paysagiste) et environnementale (milieux naturels, espèces protégées) puis validation des lieux d'implantation avec l'inspecteur des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Demande d'autorisation spéciale auprès du Préfet de la Haute-Vienne.</p> <p>Etape 2 : communication grand public et publics cibles</p> <p>Etape 3 : installation puis retrait des expositions.</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : CD 87, acteurs locaux, artistes et entreprise spécialisée</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création artistique (exposition, Land Art...), - soutien aux projets d'acteurs locaux (ANARC, Amis du Mont Gargan) : exposition des poètes et troubadour Limousin... - concertation et conventionnement, - communication. 		
<p>Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions</p> <p>Lien avec la fiche action OA3-A3 (communiquer via les outils numériques) et OA4-A1 (coordination de l'offre) ainsi que OA4-A2 (projet pédagogique).</p> <p>Compatibilité des expositions à vérifier en lien avec les enjeux et objectifs, ainsi que les opérations de gestion (OP2-A2, OP4-A1, OA2-A4...).</p>		

Estimation budgétaire : 4500 € H.T.										
Projet de Land Art avec le jeune public (1000 € H.T. / journée)										
Soutien aux projets des acteurs locaux (500 € H.T. / projet)										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x x x				x x x				x x x	
Etape 2 :		x				x				x
Etape 3 :		x x				x x				x x

Illustrations de l'action :



Exemples d'exposition Land Art réalisée avec des enfants sur la base des éléments naturels récoltés sur le site (Sources : Hélène CAUSSE, Oxalis SCOP SA)



Exemple d'aménagement artistique permanent sur Millevaches (Sources : PNR de Millevaches en Limousin)

OA4-A5 : Permettre l'accès aux commodités*Enjeu poursuivi : Faire connaître le site**Espèces visés : l'être humain*

Niveau de priorité : optionnel	Action d'investissement	Maître d'ouvrage : CD 87 / Commune								
Objectif visé : faciliter l'accès du public aux commodités										
Contraintes réglementaires : néant										
Contraintes techniques :										
<ul style="list-style-type: none"> - vérifier la comptabilité des sanitaires de la Mairie de St Gilles Les Forêts avec le nombre de visiteurs potentiellement concernés 										
Indicateurs de résultats : quantité de déchets sur le site										
Cahier des charges de l'action :										
<p>Description : il s'agit a minima d'indiquer la présence des sanitaires publics (P.M.R.) situés à la Mairie de St Gilles Les Forêts et d'envisager la mise en place de toilettes autonomes (toilettes sèches) sur le parking du site.</p> <p>Etape 1 : vérifier la comptabilité entre la fréquentation du site et les toilettes publics de la Mairie</p> <p>Etape 2 : intégrer une information sur la présence et la localisation de toilettes publiques à proximité du site (2 km environ).</p> <p>Etape 3 : location estivale de toilettes sèches installées sur le parking, entre mi-juin et mi-septembre auprès d'une structure spécialisée qui assurera également la gestion de ces dernières (association Rainette dans le Lot, entreprise Toilettes & Co, partenaire de l'association le Battement d'Aile Chanteix (19)).</p> <p>Maître(s) d'œuvre(s) pressenti(s) : CD 87, Communauté de Commune, Commune</p> <p>Moyens techniques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - estimer la fréquentation des toilettes publiques par les visiteurs du site, - étudier le type de gestion des eaux usées de la Mairie (tout à l'égout, assainissement individuel) - Location de toilettes sèches 										
Suite à donner / lien avec d'autres fiches actions										
Mettre à jour la panneautique avec la localisation des sanitaires (fiche action OA3-A1).										
Estimation budgétaire : 9000 € H.T.										
Location d'une toilette sèche, dont gestion des déchets sur 3 mois (1500 € H.T.).										
Planning de mise en œuvre :										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 :	x									
Etape 2 :	x	x								
Etape 3 :					x	x	x	x	x	x

Illustrations de l'action :



Exemple de toilette sèche à compost autonome (Sources : Société Label Verte)

VII. Synthèse économique du plan de gestion 2019 – 2028

Synthèse financière du Plan de gestion 2019-2028 du Mont Gargan				
Code objectif	Intitulé objectif	Coût total estimé sur 10 ans	Coût total estimé + 20 % sur 10 ans	Coût moyen annuel maximal
OP0	Animer et suivre le plan de gestion sur le plan technique comme administratif	<i>Non chiffrée</i>	<i>Non chiffrée</i>	<i>Non chiffrée</i>
Enjeu 1 - Entretien le complexe " allée des Hêtres, landes et chapelle"				
OP1	Gérer durablement l'allée des Hêtres	19 600	23 520	2 352
OP2	Gérer durablement les landes à bruyères et la pelouse	59 500	71 400	7 140
OP3	Entretien et valoriser la Chapelle	11 000	13 200	1 320
Sous total Enjeu 1		90 100 €	108 120 €	10 812 €
Enjeu 2 - Préserver le patrimoine naturel et paysager				
OP4	Restaurer les landes enfrichées	26 400	31 680	3 168
OP5	Valoriser les paysages	19 000	22 800	2 280
OA1	Augmenter la maîtrise foncière du Département	20 000	24 000	2 400
OA2	Favoriser la biodiversité sur le site	7 000	8 400	840
Sous total Enjeu 2		72 400 €	86 880 €	8 688 €
Enjeu 3 - Faire connaître le site				
OA3	Valoriser et aménager le site	35 800	42 960	4 296
OA4	Accueillir et informer le grand public et les scolaires	32 200	38 640	3 864
Sous total Enjeu 3		68 000 €	81 600 €	8 160 €
Total général maximal		230 500 €	276 600 €	27 660 €

Figure 90 : synthèse économique du plan de gestion

VIII. Tableau de bord de suivi du plan de gestion 2019 – 2028

Programme d'actions de gestion du Mont Gargan															
N° Action	Fiche action	Technique	Investissement / fonctionnement	Niveau de priorité	Coût estimé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OP0	MO - CD 87	Animer et suivre le plan de gestion sur le plan technique comme administratif (0,25 ETP)	Agents CD 87	Investissement	Au cours du PDG	Interne CD 87									
Enjeu 1 - Entretien le complexe "allée des Hêtres, landes et chapelle"															
Objectif prioritaire n° 1 - Gérer durablement l'allée des Hêtres															
OP1	OP1 - A1	Canaliser le public et permettre une régénération naturelle de l'allée des hêtres	Matérialisation d'un cheminement	Investissement	Urgent	6 500 €									
	OP1 - A2	Stopper l'érosion des sols	Goulotte / paillage	Investissement	Urgent	8 600 €									
	OP1 - A3	Sécurisation et suivi des hêtres centenaires	Bûcheronnage entreprise spécialisée	Investissement	Urgent	4 500 €									
Objectif prioritaire n° 2 - Gérer durablement les landes à bruyères et la pelouse															
OP2	OP2 - A1	Expérimenter la mise en pâturage des landes à bruyères	Conventionnement avec un agriculteur	Investissement	Au cours du PDG	750 € en année test, 4750 € sur 9 ans									
	OP2 - A2	Entretien mécanique des landes à bruyères	Débroussailluse, gyrobroyeur	Investissement	Au cours du PDG	49 500 €									
	OP2 - A3	gestion différenciée de la pelouse	Tonte, fauche, débroussailluse	fonctionnement	Au cours du PDG	10 000 €									
Objectif prioritaire n° 3 - Entretien et valoriser la chapelle et ses abords															
OP3	OP3 - A1	Entretien de la chapelle et du petit patrimoine	Chantier d'insertion, démoussage, peinture	fonctionnement	Au cours du PDG	9 000 €									
	OP3 - A2	Information didactique sur la chapelle	communication (panneau/QR Code)	Investissement	Au cours du PDG	2 000 €									
Enjeu 2 - Préserver le patrimoine naturel et paysager															
Objectif prioritaire n° 4 - Restaurer les landes enfrichées															
OP4	OP4 - A1	Restauration mécanique des landes enfrichées	Broyeur forestier	Investissement	Au cours du PDG	26 400 €									
	OP4 - A2	Expérimenter la mise en pâturage des landes enfrichées	Conventionnement avec un agriculteur	Investissement	Au cours du PDG	3900 € en année test, 30000 € sur toutes les surfaces sur 7 ans									
Objectif prioritaire n° 5 - Valoriser les paysages															
OP5	OP5 - A1	Ouverture, entretien et valorisation de points de vue	cadres "point de vue paysager" Débroussaillage / bucheronnage	Investissement	Au cours du PDG	10 000 €									
	OP5 - A2	Aménagement d'un platelage d'observation du paysage (Sud)	Construction bois	Investissement	Optionnel	7 000 €									
	OP5 - A3	Aménagement de circuits paysagers adaptés aux différents publics	Aménagement, communication	Investissement	Au cours du PDG	Interne MO									
	OP5 - A4	Remise en état des tables d'orientation	Rénovation maçonnerie	Investissement	Optionnel	2 000 €									
Objectif d'accompagnement n° 1 - Améliorer la maîtrise d'usage du Département															
OA1	OA1 - A1	Conventionnement avec l'exploitant agricole du sectional	Bail / convention	CD 87 non concerné	Au cours du PDG	MO externe au CD 87									
	OA1 - A2	Améliorer la maîtrise foncière	Acquisition, bail amphytéotique	Investissement	Optionnel	20 000 €									
Objectif d'accompagnement n° 2 - Favoriser la biodiversité sur le site															
OA2	OA2 - A1	Fauche tardive des prairies en faveur de l'entomofaune	Convention	CD 87 non concerné	Au cours du PDG	MO externe au CD 87									
	OA2 - A2	promouvoir une gestion douce des boisements	Non gestion, accompagnement de projet	CD 87 non concerné	Au cours du PDG	MO externe au CD 87									
	OA2 - A3	Prévenir la colonisation des espèces indésirables	Ecologie, entreprise spécialisée	Investissement	Au cours du PDG	2 000 €									
	OA2 - A4	Amélioration de l'état de conservation du cours d'eau	Dispositif de franchissement, abreuvoir et clôture électrique	CD 87 non concerné	Optionnel	MO externe au CD 87									
	OA2 - A5	Suivis faunistique, floristique et milieux naturels	Ecologie, entreprise spécialisée	Investissement	Au cours du PDG	5 000 €									
Enjeu 3 - Faire connaître le site															
Objectif d'accompagnement n° 3 - Valoriser et aménager le site															
OA3	OA3 - A1	Mise à jour complète des panneaux d'information et de la signalétique	Panneaux, QR Code	Investissement	Urgent	9 800 €									
	OA3 - A2	Entretien des sentiers et recalibrage de certains tronçons	débroussaillage, compacteur	Investissement	Au cours du PDG	16 000 €									
	OA3 - A3	Communiquer via les outils numériques	application, site web et QR code, clip video, réseaux sociaux	Investissement	Optionnel	10 000 €									
Objectif d'accompagnement n° 4 - Accueillir et informer le grand public et les scolaires															
OA4	OA4 - A1	Organiser et coordonner l'offre de découverte du site	Concertation et coordination	Investissement	Au cours du PDG	Interne CD 87									
	OA4 - A2	Favoriser l'accueil des scolaires avec un projet pédagogique adapté	outils et projets pédagogiques	Investissement	Au cours du PDG	15 500 €									
	OA4 - A3	Acquisition et mise à disposition de "Joëlette" pour les P.M.R.	Acquisition et mise à disposition	Investissement	Optionnel	3 200 €									
	OA4 - A4	Expositions ponctuelles ou durables en salle comme en extérieur	Concertation, coordination, soutien des initiatives	Investissement	Au cours du PDG	4 500 €									
	OA4 - A5	Permettre l'accès aux commodités	Communication voir acquisition	Investissement	Optionnel	9 000 €									

Figure 91 : tableau de bord prévisionnel du plan de gestion 2019-2028

IX. Bibliographie

Bibliographie généraliste

BRGM, 1983. – Carte géologique

BRGM, 2005. Carte géologique harmonisée du Limousin au 50000 ème.

CBN NC, LNE, 2016. Liste des habitats et espèces déterminants pour la désignation des ZNIEFF du Limousin.

DEREDEMPT, J.-L., 1989. – Le Mont Gargan, perle panoramique du Limousin. Ed. de la Veytizou, 30 p.

DEREDEMPT, J.-L., 1993. – Parfums de Belle-époque autour du Mont-Gargan. Ed. de la Veytizou, 175 p.

DREAL, Collectif, 2009. Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux. Cabinet Folléa Gautier et travail complémentaire pluridisciplinaire effectué par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Limoges et la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. & coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degré de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.

FLOC'H, J.-P. (2009) - Carte géologique de la région Limousin, Chambre d'agriculture Limousin.

Bibliographie gestion

ASTEE, 2013. Ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatiques. 357p.

CEN L, 2015. Guide de gestion des landes du Limousin. Recueil d'expérience. 117p.

CEN Limousin, 1999. Plan de gestion 1999 - 2003 du site classé du Mont Gargan. Etude pour le Conseil Général de la Haute-Vienne.

CHAMBAGRI, 2017. <http://www.chambres-agriculture.fr/>

Symbiose Environnement – Atelier BUFFARD/ DASNIERE, 1999. Plan de gestion 2009 - 2013 du site classé du Mont Gargan. Etude pour le Conseil Général de la Haute-Vienne. 155 p.

Bibliographie habitats naturels

BARDAT J. & al. (2004) – Prodrôme des végétations de France. Muséum national d’Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris. 171 p.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.) (2001) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (coord.) (2004) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.) (2002) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.) (2005) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

CHABROL, L., REIMRINGER, K. (2011) - Catalogue des végétations du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, Conservatoire botanique national du Massif central / Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, 240p.

COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - Manuel d’interprétation des habitats de l’Union Européenne– EUR 15. 132 p.

CLAIR, M., GAUDILLAT, V., HERARD, K. (2006) – Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 : Guide méthodologique, MNHN / Fédération des CBN, 42p + annexes.

FOUCAULT (de) B., 1986 – Petit manuel d’initiation à la phytosociologie sigmatiste. Soc. Lin. du N. de la Fr., Amiens, 51p.

GUINOCHET M., 1973.- Phytosociologie. Masson, Paris, 227p.+carte.

JULVE, P., 1993. Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires). Leujeunia 140 : 1-160.

Bibliographie flore

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., QUERE E. (2002) - “ Cahiers d’habitats ” Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 pages.

BOURNERIAS M., PRAT D. et al. (Collectif de la Société Française d’Orchidophilie), 2005 – Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg. Deuxième édition, Biotope, Mèze, (collection Parthénope), 504 p.

BRUGEL E., BRUNERYE L., VILKS A. (2001) - Plantes & Végétation en Limousin. Atlas de la flore vasculaire. Saint-Gence, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 800 p.

CBN MC, 2014. Bilan de la problématique espèces invasives exotiques en Auvergne. Conservatoire Botanique national du Massif central, 2014. 57 p.

CBN MC, 2013. Liste rouge de la flore menacée en Limousin. 66p.

COSTE H. (1900-1906) - Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, 3 tomes. Nouveau tirage 1998. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, Paris. [I] : 416 p., [II] : 627 p., [III] : 807 p.

DANTON.P&BAFFRAY.M. (1995) - Inventaire des plantes protégées en France. Ed. Nathan et A.F.C.E.V. 294 p.

DIRECTION REGIONALE DE L’ENVIRONNEMENT LIMOUSIN (non daté) – Réactualisation de l’Inventaire ZNIEFF en Limousin. Liste des espèces déterminantes. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. 24 p.

DUSAK F. & PRAT D. (coord) (2010) – Atlas des Orchidées de France. Biotope, Mèze, Collection Parthénope ; Muséum National d’Histoire Naturelle, Paris, 400 p.

GONARD A. (2010) - Renonculacées de France – Flore illustrée en couleurs. SBCO, nouvelle série, numéro spécial n°35. 492 p.

JAUZEIN P. (1995) – Flore des champs cultivés. Ed. SOPRA et INRA. Paris, 898 p.

JULVE P. (1998B) - Baseveg. Répertoire synonymique des groupements végétaux de France. Version : 29 décembre 2009. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)

KERGUELEN M., 1998. – Index synonymique de la flore de France. 623 p.

MULLER S. (coord.) (2004). Plantes invasives en France. MNHN (Patrimoines naturels, 62). Paris. 168 p.

OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d’Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique

National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

PRELLI R. (2002) – Les Fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale. Editions Belin. 432 p.

UNION INTERNATIONALE DE CONSERVATION DE LA NATURE (2009) – Orchidées de France métropolitaine. La Liste rouge des espèces menacées en France. Dossier de presse. UICN/MNHN/FCBN/SFO. 13 p.

VILKS, A., (1991) – Analyse chorologique de la flore vasculaire en Limousin, Tome 1, Université de Limoges, Faculté des sciences, 241p.

VILKS, A., (1991) - Analyse chorologique de la flore vasculaire en Limousin, Tome 2 (illustrations), Université de Limoges, Faculté des sciences.

Sites Internet :

CHLORIS : Base de données en Ligne du Conservatoire Botanique National du Massif Central : <http://www.cbnmc.fr/chloris/flore>

TELA BOTANICA : Portail de la botanique francophone : <http://www.tela-botanica.org/site:accueil>

Bibliographie entomofaune

BAUR B. & H., ROESTI C & D. & THORENS P. (2006) - Sauterelles, Grillons et Criquets de Suisse. Haupt, Berne, 352 p.

BELLMANN H. & LUQUET G. (2009) - Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe Occidentale. Delachaux & Niestlé Eds., 383 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. et coll. (2004) - “ Cahiers d'habitats ” Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 pages.

BRUSTEL H. (2004) -Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises (Thèse). ONF, Les dossiers forestiers, n°13, 297 p.

CHATENET G. du (2000) - Coléoptères phytophages d'Europe. - N.A.P. Editions, Vitry-sur-Seine, 360 p.

CHINERY, M., CUISIN, M., 1994. – Les papillons d'Europe. Rhopalocères et hétérocères diurnes. Delachaux & Niestlé, 320 p.

CHOPARD L. (1952) - Faune de France : Orthoptéroïdes. Lechevallier, Paris, 359 p.

DEFAUT B. (1999) – Synopsis des Orthoptères de France. Matériaux Entomocénétiques, n° hors-série, deuxième édition, révisée et augmentée, 87 p.

DEFAUT B. (2001) – La détermination des Orthoptères de France. Edition à compte d’auteur, 85 p.

DEFAUT B., SARDET E. & BRAUD Y. et coordinateurs (au titre de l’ASCETE) (2009) – Catalogue permanent de l’entomofaune française, fascicule 7, Orthoptera : Ensifera et Caelifera. U.E.F. éditeur, Dijon, 94 p.

DJIKSTRA K.-D.B. (2007) – Guide des libellules de France et d’Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 320 p.

DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P. (2008) - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d’odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.

DOUCET G. (2010) –Clé de détermination des exuvies des Odonates de France, SFO, Bois d’Arcy, 64p.

DROUET E. & FAILLIE L. (1997) – Atlas des espèces françaises du genre *Zygaena* Fabricius. Editions Jean-Marie DESSE 74p.

DUPONT P. (2001). Programme national de restauration pour la conservation des lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Première phase : 2001-2004. OPIE. 188p.

DUPONT P. (2010). Plan national d’actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d’Odonatologie – Ministère de Ecologie, de l’Energie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.

FAILLIE L. (1994) – Guide pour l’identification des espèces françaises du genre *Zygaena*. Editions Jean-Marie DESSE 53p.

GOUIX, N. MERTLIK J., JARZABEK-MÜLLER A., NEMETH T., AND BRUSTEL H. (2012) - Known status of the endangered western Palaearctic violet click beetle (*Limoniscus violaceus*) (Coleoptera). *J. Nat. Hist.* 46 (13-14) : 769-802.

GRAND D. & BOUDOT J.-P. (2006) – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Parthénope éd. : 480 p.

GUILBOT, R. (1994) - Insectes in Maurin, H. & Keith, P., [Eds] Inventaire de la faune menacée en France. Muséum national d’Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 123-149.

HEIDEMANN H., SEIDENBUSH R. (2002) – Larves et exuvies de libellules de France et d’Allemagne (sauf Corse). Société Française d’Odonatologie, Bois-d’Arcy, 415 p.

HERES A. (2009)- Les Zygènes de France. Avec la collaboration de Jany Charles et de Luc Manil. *Lépidoptères, Revue des Lépidoptéristes de France*, vol. 18, n°43 : 51 - 108.

LAFRANCHIS, T. (2000) - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.

LERAUT P. (2006) - Papillons de nuit d'Europe. Vol I : Bombyx, Sphinx et Ecailles. NAP éditions, 400 p.

LERAUT P. (2009) - Papillons de nuit d'Europe. Vol II : Géomètres. NAP éditions, 808 p.

LHONORE J. (1998) - Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (Lycaenidae, Satyridae) dans l'ouest de la France. Rapports d'études de l'OPIE, volume 2. 108 p

LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (L.S.P.N.), 1987.- Les Papillons de jour et leurs biotopes, volume 1. L.S.P.N., Bâle, 512p.

LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (L.S.P.N.), 1999.- Les Papillons de jour et leurs biotopes, volume 2. L.S.P.N., Bâle, 670p.

MEED (2007) – Fiches sur les papillons de l'annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite «Directive Habitats », téléchargeables sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Des-outils-d-information-sur-les.html>

MOTHIRON P. - Les carnets du lépidoptériste français – site internet : <http://www.lepinet.fr/>

NIETO A. & ALEXANDER K.N.A. (2010) - European Red List of Saproxyllic Beetles. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 56p.

ROBINEAU R. & coll. (2006) – Guide des papillons nocturnes de France. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 289p.

SARDET E. et DEFAUT B. (2004). – Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux orthoptériques et entomocénotiques, 9, 2004 : 125-137

TELA ORTHOPTERA – Site Internet : <http://tela-orthoptera.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

TOLMAN T. & LEWINGTON R. (1999). Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux & Niestlé Ed. p.71

WARING P. & TOWNSEND M. (2003) – Field guide to the moths of Great Britain and Ireland. Editions British Wildlife Publishing, Gillingham 432 p.

WENDLER A. & NUB J.H. (1994). - Guide d'identification des libellules de France, d'Europe SFO, Bois d'Arcy, 130 p.

Bibliographie mammifères

BANG D. & DAHLSTROM P. (1996) - Guide des traces d'animaux, tous les indices de la vie animale - Edition Delachaux & Niestlé, Lausanne- Paris, 244 p.

BARATAUD M. (1996) – Ballades dans l’inaudible. Méthode d’identification acoustique des chauves-souris de France. Editions Sittelle. Double CD et livret 49 p.

COLLECTIF (2005) - Cahiers d’habitats Natura 2000. Tome 7, Espèces animales. La Documentation Française, 353 p.

FAYARD A. (dir.) (1984) - Atlas des Mammifères sauvages de France. SFEPM, Paris, 299 p.

JONES, G. & E.M. BARRATT (1999) - *Vespertilio pipistrellus* Schreibers, 1774 and *V. pygmaeus* Leach, 1825 (currently *Pipistrellus pipistrellus* and *P. pygmaeus* ; Mammalia, Chiroptera) : proposed designation of neotypes, Bull. Of Zool. Nomenclature, 56 :182-186.

LEMAIRE M. et ARTHUR L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Mèze, 544 p.

LIMPENS H.J.G.A., TWEESK P. ET VEENBAAS G. (2005) - Bats and Road Construction - Brochure about bats and the ways in which practical measures can be taken to observe the legal duty of care for bats in planning, constructing, reconstructing and managing roads. Livret technique. 24p

MITCHELL-JONES A. J., AMORI G., BOGDANOWICZ W., KRYSSTUFEK B., REIJNDERS P.J.H., SPITZENBERGER F., STUBBE M., THISSEN J.B.M., VOHRALIK V. & ZIMA J. (1999) - The atlas of european mammals, Poyser Natural History, T. & A. D. Poyser, London 484 pp.

MOUTOU F., ZIMA J., HAFFNER P., AULARGIER S. et MITCHELL-JONES T. (2008) - Guide complet des mammifères d’Europe, d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient. – Delachaux & Niestlé Eds.- Paris, 271 p.

ROSOUX, R. & GREEN J. (2004). La Loutre. Belin Eveil Nature, 96p.

RUSS J. (1999) - The Bats of Britain & Ireland, Echolocation Calls, Sound Analysis and Species Identification. Alana books, 103pp.

SCHOBER W. & GRIMMBERGER E. (1991) - Guide des chauves-souris d'Europe - Biologie - Identification - Protection – Delachaux & Niestlé Eds., Lausanne – Paris, 223 p.

SFEPM, CPEPESC (1999) – Plan de restauration des chiroptères, 79 p.

SFEPM, UICN, 2017. Liste rouge des mammifères menacés de France métropolitaine. 16p.

Bibliographie oiseaux

BIBBY C. J., BURGESS N. D., HILL D. A. & MUSTOES S. H. (2000) – Bird Census Techniques. London, Academic Press, 302 p.

BLONDEL J., FERRY C. & FROCHOT (1970) – La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.) ou des relevés d'avifaune par "Stations d'écoute". Alauda, 38 (1): 55-71.

GEROUDET P. (2006) – Les Rapaces d'Europe : Diurnes et Nocturnes. 7e édition revue et augmentée par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé, Paris. 446 p.

GEROUDET P. (2010) – Les Passereaux d'Europe. Tome 1. Des Coucous aux Merles. 5e édition revue et augmentée. Delachaux et Niestlé, Paris. 405 p.

GEROUDET P. (2010) – Les Passereaux d'Europe. Tome 2. De la Bouscarle aux Bruants. 5e édition revue et augmentée. Delachaux et Niestlé, Paris. 512 p.

JIGUET F. (2010) - Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009. www.mnhn.fr/vigie-nature

JORF n°0282 du 5 décembre 2009 page 21056 texte n° 3. Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LESAFFRE G. (2006) – Nouveau précis d'Ornithologie. Vuibert. 216 p.

M.N.H.N. (1994) - Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoires Naturelles, Nathan. 175 p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations / Tendances / Menaces / Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598 p.

ROCHE J. (1995) – Tous les oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé. 4 CD

ROUX D., LORMEE H., BOUTIN J.-M. & ERAUD C. (2008) – Oiseaux de passage nicheurs en France : bilan de 12 années de suivi. P. 35-35

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., GRANT P.(2000). Le guide ornitho. Les 848 espèces d'Europe en 4000 dessins. Ed. Les guides du naturaliste, Delachaux & Niestlé, Paris, 400 p

THIOLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (2004) – Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris. 176 p.

TUCKER G.M. & HEATH M. (1994) – Birds in Europe, Their conservation Status. Birdlife Conservation series N°3. Birdlife International, Cambridge.

UICN France & MNHN (2008) – Communiqué de presse : Une espèce d’oiseaux nicheurs sur quatre pourrait disparaître de France métropolitaine selon la Liste rouge des espèces menacées. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux. Paris, France 13 p.

Bibliographie amphibiens et reptiles

ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. (2003) - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze (France), 480 p.

AUBRY A. & EMMERSON M. (2005) - Monitoring of Natterjack toad (*Bufo calamita*) in Ireland, Breeding season 2004. Report to National Parks and Wildlife Service.

BECART E., AUBRY A. & EMMERSON M. (2007) - Monitoring the conservation status of natterjack toad (*Bufo calamita*) in Ireland, 2004 - 2006. Irish Wildlife Manuals, No. 31. National Parks and Wildlife Service, Department of the Environment, Heritage and Local Government, Dublin, Ireland. 93p.

CASTANET J. & GUYETANT R. (1989) - Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. S.H.F. éd., Paris : 191 p.

CISTUDE NATURE (Coordinateur : Matthieu Berronneau) (2010) – Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Cistude Nature. 180 p.

GASC et al., (2004) - Atlas of amphibians and reptiles in Europe.

GMHL (2000) - Atlas des Mammifères Reptiles Amphibiens du Limousin : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin : 214 p.

IUCN (2004) - Red List of threatened species – A global species assessment (UICN)

IUCN (2008) - Communiqué de presse - Liste rouge des Amphibiens et reptiles menacées en France.

IUCN (2010) - European Red List of Reptiles and Amphibians, Neil A. Cox and Helen J. Temple.

LE GARFF B. (1991) - Les amphibiens et les reptiles dans leur milieu. Bordas, Paris, 250 p.

MIAUD C., MURATET J. (2004) - Identifier les oeufs et les larves des amphibiens de France. Collection Techniques pratiques, I.N.R.A, Paris, 200 p.

MURATET J. (2008) – Identifier les Amphibiens de France métropolitaine. Guide de terrain. Ecodiv : 291p.

STEVENS V., WESSELINGH R. & BAGUETTE M. (2003) - Demographic processes in a small, isolated population of Natterjack toads (*Bufo calamita*) in Southern Belgium. Herpetological Journal 13(2): 59-67

VACHER J.-P. & GENIEZ M. (coords.) 2010 - Les reptiles de France.

X. Annexes

A. Annexe 1 – décret de classement du site

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE
LA VIE

*Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement*



DÉCRET - 8 DEC. 1983

portant classement parmi les sites du site du Mont Gargan à St Gilles-les-Forêts (Haute-Vienne)

LE PREMIER MINISTRE

SUR le rapport du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 et notamment les articles 5.1, 7, 8 et 12 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 5.1 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU les conclusions de l'enquête effectuée en application de l'article 5.1 susvisé de la loi du 2 mai 1930 modifiée et des articles 4 et 5 du décret n° 69.607 du 13 juin 1969 ;
- VU l'avis émis par la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages de la Haute-Vienne dans sa séance du 22 juillet 1981 ;
- VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Sites dans sa séance du 16 décembre 1982 ;

...

J.O. N° 294 le 20 DEC. 1983

- 2 -

Le Conseil d'Etat (Section des Travaux Publics) entendu :

CONSIDERANT que la conservation du site formé par le Mont Gargan sur la commune de St Gilles-les-Forêts présente, en raison de son caractère pittoresque, un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée.

D E C R E T E

ARTICLE 1er - Est classé parmi les sites pittoresques du département de la Haute-Vienne l'ensemble formé sur la commune de St Gilles-les-Forêts par le site du Mont Gargan délimité comme suit conformément au plan ci-annexé en partant du point de rencontre des sections A2, A1 et B1:

Commune de ST GILLES LES FORETS

- Section A (feuille n° 2)

- . limite des sections A2 et B1,
- . limite de la section A2 et de la commune de Sussac,
- . limite de la section A2 et de la commune de La Croisille
- . limite de la section A2 et de la commune de Surdoux jusqu'à son intersection avec le GC n° 39 de Chamberet à Mezières

- Section A (feuille n° 1)

- . le GC n° 39 jusqu'à l'angle est de la parcelle n° 78
- . face nord-est des parcelles n° 78 et 80
- . limite des sections A1 et A2 jusqu'au point d'origine de la délimitation

ARTICLE 2 - Le présent décret sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département de la Haute-Vienne et au Maire de la commune de Saint-Gilles-les-Forêts.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le - 8 DEC. 1983

Par le Premier Ministre

Secrétaire d'Etat auprès du
Premier Ministre chargé de
l'Environnement et de la
Qualité de la Vie

Huguette BOUCHARDEAU

Pierre MAUROY

B. Annexe 2 – présentation du prestataire

ABITERRA est un bureau d'études spécialisé dans l'aménagement soutenable et la préservation des territoires ruraux, basé dans l'Ouest du Massif Central.

ABITERRA apporte son expertise en urbanisme, paysage, écologie, cartographie et géomatique, dans les zones rurales comme péri-urbaines.

Notre structure fonde son action sur le dialogue et la concertation, clés du succès des projets d'aménagement, de préservation de l'environnement et des programmes de développement local.

Notre bureau d'études est construit autour de valeurs humaines, sociales et environnementales, que nous mettons au cœur de chacun de nos projets. Ces valeurs sont dirigées par des objectifs communs :

- améliorer le cadre et la qualité de vie,
- agir dans le respect de l'environnement,
- préserver les ressources et œuvrer pour une meilleure connaissance du territoire.

Bénéficiant du réseau professionnel du pôle territoire de notre SCOP Oxalis, ABITERRA peut accompagner les collectivités locales sur d'autres domaines d'expertise. Le réseau du pôle territoire rassemble une quarantaine d'experts, facilement mobilisables, dans les domaines de la mobilité, de la voirie et réseaux, de la concertation, de l'agro-écologie, de l'énergie, ou encore de l'assainissement.



2 rue de la délicateuse
87120 EYMOUTIERS



ABITERRA.FR



SIRET
410 829 477 00216